



## **Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez**

### **Plan Climat Air-Énergie Territorial (P.C.A.É.T) 2018-2024**

**Novembre 2019**

## *Sommaire*

<b>I.</b>	<b>Présentation du Golfe de Saint-Tropez.....</b>	<b>1</b>
I.1	Fiche d'identité.....	1
I.2	Quelques enjeux air-énergie-climat liés à la spécificité du Golfe .....	2
I.3	Face à ces enjeux... des actions locales répondent déjà à ces enjeux climat-air-énergie.....	2
<b>II.</b>	<b>Le Plan Climat Air-Energie Territorial .....</b>	<b>3</b>
II.1	L'élaboration du P.C.A.É.T .....	3
II.2	Les outils de mise en œuvre de la transition énergétique .....	3
II.3	Les engagements locaux.....	3
II.4	L'élaboration du P.C.A.É.T du Golfe de Saint-Tropez .....	6
<b>III.</b>	<b>La synthèse du diagnostic et des enjeux climat-air-énergie.....</b>	<b>9</b>
III.1	Le profil Climat .....	9
III.2	Le diagnostic « atténuation du changement climatique ».....	11
III.3	L'inventaire des émissions de polluants atmosphériques .....	20
III.4	La séquestration nette de dioxyde de carbone.....	22
III.5	L'approvisionnement énergétique du territoire du Golfe de Saint-Tropez .....	26
III.6	Zoom de l'impact saisonnier sur le Golfe de Saint-Tropez.....	39
III.7	Diagnostic qualitatif.....	41
III.8	Synthèse des enjeux.....	43
<b>IV.</b>	<b>La stratégie .....</b>	<b>45</b>
IV.1	Introduction.....	45
IV.2	Les lignes directrices qui ont guidé la définition de la stratégie .....	45
IV.3	La stratégie P.C.A.É.T du Golfe de Saint Tropez .....	47
IV.4	La contribution de la stratégie à la réalisation des objectifs du Golfe de Saint-Tropez.....	52
<b>V.</b>	<b>Le plan d'actions P.C.A.É.T.....</b>	<b>68</b>
V.1	Le plan d'actions (sommaire) .....	68
V.2	Le plan d'actions (en un coup d'œil) .....	64
V.3	Le plan d'actions (en détails).....	65
<b>VI.</b>	<b>Le dispositif de suivi/évaluation du plan d'action.....</b>	<b>103</b>
VI.1	La capitalisation des indicateurs dans un outil de suivi et d'évaluation .....	103
VI.2	La conduite de l'évaluation .....	104
<b>VII.</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>106</b>

# I. PRESENTATION DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

## I.1 FICHE D'IDENTITE

Le Golfe de Saint-Tropez est situé sur le littoral varois entre les agglomérations de l'aire toulonnaise et de Fréjus-Saint-Raphaël.

*Source : site internet de la C.C.G.S.T*



Quelques chiffres-clés :

Population	
Population en 2014	57214
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> ) en 2014	133
Superficie (en km <sup>2</sup> )	430,2
Nombre de ménages en 2014	26979
Sources : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016	
Logement	
Nombre total de logements en 2014	71267
Part des résidences principales en 2014, en %	37,9
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014, en %	57,7
Part des logements vacants en 2014, en %	4,4
Source : Insee, RP2014 exploitation principale en géographie au 01/01/2016	
Revenus	
Nombre de ménages fiscaux en 2014	27418
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2014, en euros	20261,3
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2015	
Emploi - Chômage	
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2014	24732
Sources : Insee, RP2009 et RP2014 exploitations principales en géographie au 01/01/2016	
Établissements	
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2015	13009
Part de l'agriculture, en %	2,7
Part de l'industrie, en %	4,3
Part de la construction, en %	12,8
Part du commerce, transports et services divers, en %	73,4
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	6,8
Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) en géographie au 01/01/2015	

## **I.2 QUELQUES ENJEUX AIR-ENERGIE-CLIMAT LIES A LA SPECIFICITE DU GOLFE**

La C.C.G.S.T dispose d'un territoire entre terre et mer dominé par une économie touristique. Cette particularité appelle la prise en compte des enjeux suivants :

- **Une forte saisonnalité liée à l'activité touristique** (et une décentralisation des actifs) qui impacte les besoins et **les consommations en énergie**, le dimensionnement des réseaux et génèrent des **externalités environnementales négatives** (G.E.S, pollutions atmosphériques) ;
- **En matière de logements** : contraste « centres urbains historiques / sites historiques de villégiature / formes urbaines emblématiques de la vocation balnéaire », **avec des enjeux importants de rénovations thermiques** ;
- Une fragilité notable **dans l'approvisionnement énergétique** (pas de ligne haute tension électricité, pas de réseau gaz) ;
- Des événements ces dernières années, générateurs de phénomène **de catastrophes naturelles majeures et pouvant être exacerbés par le facteur changement climatique** (inondations en particulier etc.).

## **I.3 FACE A CES ENJEUX... DES ACTIONS LOCALES REPONDENT DEJA A CES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE**

Certaines politiques menées par la C.C.G.S.T - pour assurer le développement économique et territorial- contribuent déjà aux objectifs air-énergie-climat. Peuvent être cités (non exhaustifs):

- **La mise en place d'un éco-pôle** : site de valorisation des déchets verts et des produits forestiers, notamment la fabrication de plaquettes forestières (à partir du bois récupéré sur les chantiers forestiers) ;
- **L'amélioration de l'habitat**, via notamment l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (P.L.H) ;
- **La prise de compétence de la C.C.G.S.T sur les risques naturels**, ces derniers pouvant être impactés par les effets du changement climatique : Défense de la Forêt contre les incendies (D.F.C.I) », P.A.P.I du Préconil ;
- La signature en juillet 2015, d'une Convention de partenariat avec l'Association des Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var **au titre de l'Espace Info Énergie** etc. ;
- En 2016, la candidature de la C.C.G.S.T à Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme » est retenue (Région / D.R.E.A.L Provence-Alpes-Côte d'Azur).

## II. LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

### II.1 L'ELABORATION DU P.C.A.É.T

Au lancement de la démarche P.C.A.É.T, la collectivité doit informer le Préfet de région et le président du Conseil régional. Ces derniers doivent transmettre les informations dont ils disposent pour l'élaboration du P.C.A.É.T. Le P.C.A.É.T doit être soumis pour avis au Préfet de région et au président du Conseil départemental, ainsi qu'au représentant régional des organismes d'H.L.M, s'il en fait la demande. Le P.C.A.É.T doit être révisé tous les 6 ans.

### II.2 LES OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La loi Transition Énergétique développe une stratégie reposant au niveau national sur deux piliers :

- **La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.É)** qui permet de piloter le développement à moyen terme de l'ensemble des ressources énergétiques du pays en cohérence avec les objectifs de long terme ;
- **La Stratégie Nationale Bas Carbone (S.N.B.C)** qui permet de piloter la décroissance des émissions de gaz à effet de serre de la France avec le facteur 4 en perspective à horizon 2050 ; elle affecte l'effort par secteur d'activités et par périodes de 5 ans en donnant des indications sur les outils et méthodes à mobiliser ;
- Au niveau territorial, le Conseil régional se voit confier le rôle de **chef de file de la transition énergétique**. Pour ce faire, il doit élaborer :
  - Le **Plan Régional pour l'Efficacité Énergétique (P.R.2.E)** dans le domaine du bâtiment
  - Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.É.T)** dont le volet climat, air et énergie se substituera à l'actuel Schéma Régional Climat Air Énergie (S.R.C.A.É).

### II.3 LES ENGAGEMENTS LOCAUX

Quatre types de documents stratégiques peuvent être cités :

- **Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (S.R.C.A.É) / le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.É.T)**

Le S.R.A.D.D.É.T a été adopté le 26 juin 2019 et substitue le S.R.C.A.É. Ce dernier a été élaboré conjointement par l'État et la Région et a été arrêté par le Préfet le 17 juillet 2013. Dans le cadre de l'exercice de scénarisation énergétique du S.R.A.D.D.É.T, la Région a souhaité travailler sur une trajectoire dite de « *Neutralité carbone* ». Cet exercice est une déclinaison du Plan Climat régional intitulé « *une C.O.P d'avance* ». Les principales comparaisons avec le S.R.A.C.É précédent sont les suivantes :

1. 100 % d'EnR dans la consommation à 2050 contre 67 % dans le S.R.C.A.É ;
2. Un mix énergétique essentiellement photovoltaïque contre un mix équilibré entre énergies ;
3. Une baisse de la consommation similaire S.R.A.D.D.É.T / S.R.C.A.É.

PAR RAPPORT À 2012		2012*	2021*	2023*	2026*	2030*	2050*
ÉNERGIE PRIMAIRE	Industrie	-	-21%	-26%	-33%	-42%	2%
	Résidentiel-tertiaire	-	-13%	-16%	-20%	-25%	-50%
	Transports	-	-6%	-8%	-12%	-17%	-50%
	Agriculture	-	-0,8%	-1%	-1,5%	-2%	-50%
	Total	-	-14%	-17%	-21%	-27%	-50%
		18 000 ktep 209 300 GWh	15 500 ktep 180 745 GWh	15 000 ktep 174 400 GWh	14 140 ktep 164 400 GWh	13 000 ktep 151 160 GWh	9 000 ktep 104 650 GWh
ÉNERGIE FINALE	Total	-	-7,5%	-9%	-12%	-15%	-30%
			13 000 ktep 151 160 GWh	12 018 ktep 139 740 GWh	11 800 ktep 137 200 GWh	11 460 ktep 133 200 GWh	11 000 ktep 127 900 GWh

Figure 1 : Les objectifs de consommations d'énergie finales du S.R.A.D.D.É.T - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

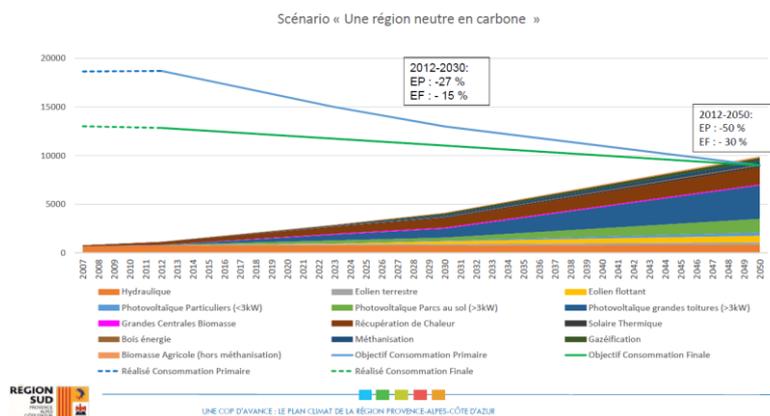


Figure 2 : Les objectifs de production d'énergie du S.R.A.D.D.É.T - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Enfin, la Région a lancé une étude pour mettre à disposition des collectivités, les résultats d'un exercice de répartition des objectifs du S.R.A.D.D.É.T entre les territoires (É.P.C.I, Conseils Généraux, P.N.R, Pays, Métropole, mailles du S.R.A.D.D.É.T, SCoT). Cette étude a été engagée en juillet 2012 (et est actualisée régulièrement depuis).

Elle doit être considéré comme un outil d'aide à la décision et ne se substitue en aucun cas à l'exercice de prospective territoriale qui doit être conduit par les territoires notamment dans le cadre de leur P.C.A.É.T.

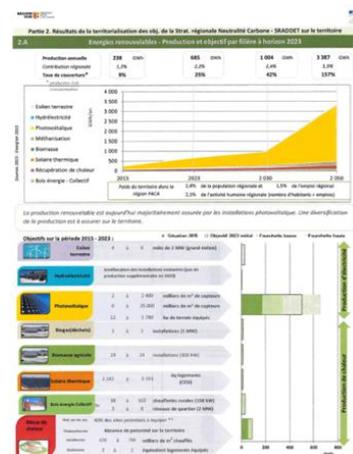


Figure 3 : Fiche-outil de territorialisation pour le territoire de la C.C.G.S.T - D.R.E.A.L Provence-Alpes-Côte d'Azur

● **Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR)**

Elaboré par R.T.E dans une large concertation avec les professionnels des principales filières, l'ADEME et les services du Conseil régional, ce schéma a été approuvé par le Préfet de région le 25 novembre 2014. Il détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2020 par le réseau électrique et définit le renforcement de ce réseau pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, selon les objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Énergie (S.R.C.A.É).

➔ Pour plus de détails sur les capacités de raccordement sur le territoire de la C.C.G.S.T, le lecteur (la lectrice) se reportera **au chapitre III.5 (réseaux électriques)**.

- Le Schéma départemental d'orientation relatif au développement des énergies renouvelables dans le Var

Piloté par le Conseil départemental du Var et adopté en juin 2014, ce schéma a pour objectif :

- De définir les filières à soutenir et développer prioritairement, notamment les alternatives non électriques pour les usages thermiques telles que le solaire thermique, le bois énergie ou encore la thalassothermie et celles pouvant contribuer significativement en période de pointe de consommation ;
- D'attirer l'attention sur les conditions d'implantation acceptables afin de préserver les espaces naturels et agricoles ainsi que les sites et paysages porteurs d'identité qui constituent un atout majeur du territoire mais aussi pour encourager l'implication des acteurs locaux et les investissements participatifs dans ce type de projet permettant ainsi de mieux maîtriser leur montage et leur retombées économiques ;
- D'être un outil de référence et d'aide à la décision pour les porteurs de projet privés et les élus locaux par l'apport d'informations générales et de recommandations spécifiques à chaque filière.

Les objectifs du SDEnR du Var sont résumés dans le tableau ci-contre

Puissance installée	MW	SRCAE 2020	VAR 2020	SRCAE 2030
Production de chaleur	Solaire thermique	1200	243	2800
	Géothermie	200	29	400
	Chaleur sur réseaux d'assainissement	110	22	270
	Thalassothermie	17	6	115
Chaleur et électricité	Aérothermie	1400	248	2200
	Bois-énergie	2600	465	2800
	Biomasse agricole	110	22	330
	Biogaz produit par méthanisation des déchets	275	Non défini	550
Production électrique	Valorisation énergétique des déchets	Non défini	30 MW	Non défini
	Photovoltaïque au sol	1150	305	2200
	Photovoltaïque sur bâtiment	1150	230	2250
	Eolien terrestre	545	65	1245
	Grande hydraulique	3000		3100
	Petite hydraulique	250	37	270
	Eolien offshore flottant	100	Non défini	600
<b>TOTAL</b>		<b>12 107</b>	<b>1692</b>	<b>19 130</b>

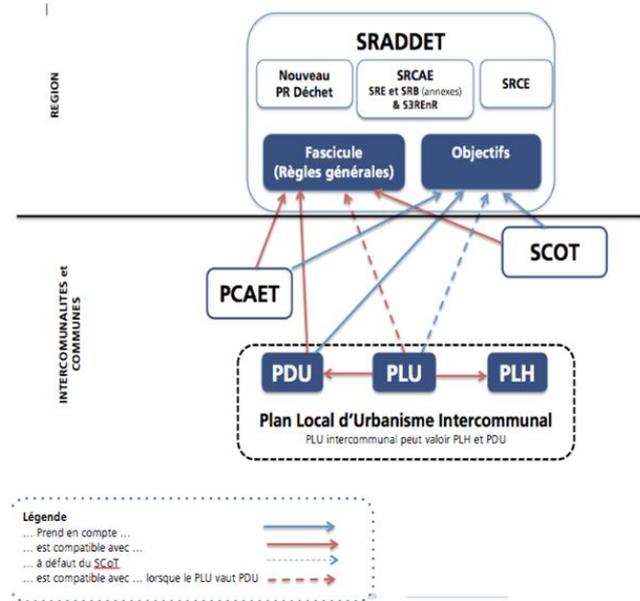
- Les documents d'urbanisme (SCoT notamment)

Le schéma ci-dessous présente les rapports juridiques reliant certaines des démarches ci-dessus.

Figure 4 : Schéma simplifié de la gouvernance de l'énergie et du climat – RAC

Lauréat de l'Appel à Manifestation (A.M.I) régional « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme », la C.C.G.S.T a fait le choix d'investiguer la problématique de la transition énergétique à l'occasion de la révision de son SCoT.

→ Dans ce cadre, il a été réalisé notamment une **évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre (G.E.S) émis au regard des différents scénarios d'aménagement du territoire à l'échéance du SCoT**. Cette évaluation figure au **rapport d'évaluation environnementale du SCoT** que le lecteur (la lectrice) pourra consulter sur demande à la C.C.G.S.T.



## II.4 L'ELABORATION DU P.C.A.É.T DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

### II.4.1 Le calendrier d'élaboration du P.C.A.É.T

Comme évoqué ci-dessus, l'originalité de la démarche de la C.C.G.S.T tient dans le choix qu'elle a fait de conduire concomitamment la révision de son SCoT (avec l'inclusion d'un volet transition énergétique) et de l'élaboration de son P.C.A.É.T.

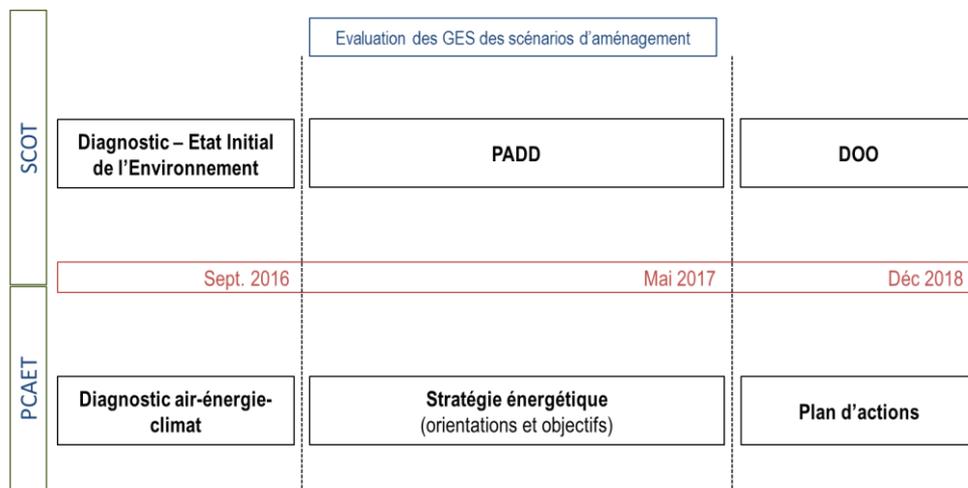


Figure 5 : Calendrier d'élaboration du volet « transition énergétique » du SCoT et du P.C.A.É.T – Artelia

→ Cette approche présente de nombreux avantages comme ceux notamment de positionner le **P.C.A.É.T comme un outil de mise en œuvre du SCoT**.

## II.4.2 La gouvernance et la co-construction du P.C.A.É.T

La réussite de la démarche passe par une **construction collective et concertée** dans laquelle **les partenaires locaux deviennent des acteurs du programme P.C.A.É.T**. Le schéma de gouvernance mis en place pour le P.C.A.É.T est présenté ci-dessous :

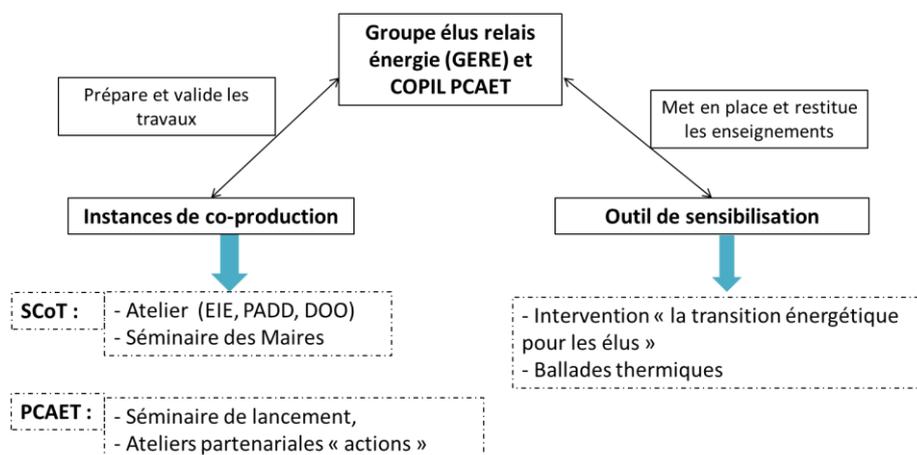


Figure 6 : Gouvernance du P.C.A.É.T du Golfe Saint-Tropez – Artelia

Les missions des différentes instances définies dans le schéma ci-dessus, sont présentées au point suivant.

### II.4.2.1 Groupe Élus-Relais Énergie (G.É.R.É) et le C.O.P.I.L du P.C.A.É.T

Le G.É.R.É est l'organe en charge **du suivi et du pilotage** des dossiers SCoT « transition énergétique » et P.C.A.É.T. Les propositions du G.É.R.É sont soumises à la Commission « Aménagement du territoire », instance formelle et statutaire de la C.C.G.S.T. Cette Commission est présidée par madame Florence Lanliard, Maire du Plan de la Tour et vice-Présidente à l'aménagement du territoire.

Présidé par Madame Florence LANLIARD, le G.E.R.E est composé des élus en charge des dossiers environnementaux sur les 12 communes du Golfe, de l'équipe-projet des dossiers SCoT et P.C.A.É.T (C.C.G.S.T et AUDAT) et des représentants des Bureaux d'études accompagnant la C.C.G.S.T (Artelia sur le volet transition énergétique SCoT et P.C.A.É.T ; AUXILIA sur l'AMO régional T.É.P.O.S).

Le G.E.R.E s'est réuni à différentes reprises de façon régulière afin de préparer et arbitrer les travaux des deux démarches :

G.E.R.E 1	25/05/2016	- Partage et restitution du diagnostic air-énergie-climat - Travail sur l'évaluation des potentiels de maîtrise de l'énergie (MDE) pour le Golfe de Saint-Tropez
G.E.R.E 2	22/09/2016	Travail sur l'évaluation des potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR & R) pour le Golfe de Saint-Tropez
G.E.R.E 3	23/11/2016	Présentation et consolidation d'un scénario de transition énergétique pour le Golfe de Saint-Tropez
G.E.R.E 4	17/10/2017	- Travail spécifique sur le volet « transition énergétique et écologique » du SCoT : restitution de l'évaluation GES SCoT©, préparation du volet « transition énergétique et écologique » du DOO - Travail spécifique sur le P.C.A.É.T : préparation de la réunion de lancement, point sur le programme d'actions « sans regrets »

Pour l'arbitrage de la programmation P.C.A.É.T, la C.C.G.S.T se devait d'**élargir la composition du cercle décisionnel** en mettant en place un Comité de pilotage (C.O.P.I.L), ce dernier intégrant le G.E.R.E et la commission aménagement du Territoire.

COPIL P.C.A.É.T	28/11/2018	Préparation et arbitrage sur la programmation P.C.A.É.T
-----------------	------------	---

## II.4.2.2 Les instances co-construction du P.C.A.É.T

### Séminaire de lancement de la démarche P.C.A.É.T (12 avril 2018)

Le Séminaire de lancement était l'occasion de réunir les partenaires d'action pressentis de la future programmation P.C.A.É.T qu'ils soient issus de la sphère publique ou privée. Il a permis notamment d'expliquer aux participants la gouvernance envisagée pour le P.C.A.É.T, de partager le diagnostic et la scénarisation énergétique du territoire (avec ses spécificités), de préciser les liens existants entre le volet « Transition énergétique » du SCoT et la démarche P.C.A.É.T et enfin de faire un premier recensement des actions / démarches existantes et en projet en lien avec les axes stratégiques du P.C.A.É.T.

### Ateliers partenariales « Actions »

Ces ateliers ont eu pour rôle de permettre la discussion et la co-construction des actions du programme P.C.A.É.T. L'animation a été réalisée par l'Équipe-projet (la C.C.G.S.T avec l'appui de l'AUDAT) en lien avec le prestataire (ARTELIA). Les participants ont travaillé selon **deux séquences** :

- Une première séquence où ils ont hiérarchisé / reformulé / amendé des préconisations d'actions proposées par l'Équipe-projet ;
- Une seconde séquence où, sur la base des préconisations ayant obtenu le plus grand plébiscite, ils ont décrit des modes opératoire (qui fait ?, avec qui ? quand ? avec quels moyens ?). La technique d'animation utilisée a été la méthode « boucle critique » qui permet un enrichissement mutuel entre les différentes contributions des participants.

### Avant l'été 2018

- **Mobilité** : mode doux, covoiturage... ► 5 juillet
- **Efficacité énergétique** : amélioration du bâti /précarité énergétique, bio-climatisme, éclairage public... ► 6 juillet
- **Production d'énergies renouvelables** : photovoltaïque, bois-énergie, thalassothermie... ► 6 juillet

### A la rentrée 2018

- **Agriculture-sylviculture** : agriculture de proximité (circuits courts), adaptation de l'agriculture au CC, lien avec la filière bois-énergie ► 27 septembre
- **Economie circulaire** : valorisation des déchets verts, des sous-produits agricoles, recyclage des déchets du BTP ► 12 octobre
- **Atténuation et adaptation aux risques naturels (incendie, inondation, submersion marine)** ► 27 septembre

Au final, près de **soixante actions** ont été proposées à l'issue de cette phase de co-construction.

Elles ont fait l'objet d'un travail d'analyse au regard de différents critères : pertinence au regard des enjeux dégagés, appréciation des faisabilités (portage, conditions financières / techniques) etc. Les actions retenues sont présentées et décrites au chapitre 5 sous la forme de **Fiches-Actions**.

Energie renouvelable		Filière bois-énergie		Calendrier					
№ / thème de l'action		2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Co-financement									
Partenaires	ESRF DNF EIE								
Budget (sur à venir)									
Date / maturité									
Points de vigilance / effet levier									

# III. LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES ENJEUX CLIMAT-AIR-ENERGIE

→ Pour une présentation détaillée du diagnostic, le lecteur (la lectrice) pourra se reporter au rapport de diagnostic disponible sur demande auprès des services de la C.C.G.S.T.

## III.1 LE PROFIL CLIMAT

### III.1.1 L'état de connaissance actuel du phénomène

Les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) compilent près de 20 000 études de plus de 800 chercheurs. Il a publié en novembre 2014, la synthèse de son 5<sup>ème</sup> rapport après ceux de 1990, 1995, 2001 et 2007. Quelques chiffres (non exhaustifs) mondiaux tirés de ce 5<sup>ème</sup> rapport :

- **95 %** : c'est le degré de certitude, qualifié d'« **extrêmement probable** », que l'« *activité humaine est la cause principale du réchauffement observé* » depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle (barre de certitude à 90 % en 2007 et 66 % en 2001) ;
- **4,8°C** : Après une hausse de 0,85°C en moyenne entre 1880 et 2012, **l'augmentation des températures moyennes à la surface de la planète** pourrait atteindre 4,8°C à l'horizon 2100 par rapport à la période 1986-2005, **dans le scénario le plus pessimiste**, c'est-à-dire si les émissions de GES continuent à leur rythme actuel (entre 0,3°C et 3,1°C pour les autres scénarios). Lors du sommet de Copenhague en 2009, les Etats se sont engagés à mettre en place des politiques de manière à **éviter un réchauffement de plus de 2°C en 2050** par rapport aux niveaux préindustriels ;
- **98 cm** : **Le niveau des océans en 2100** par rapport à la période 1986-2005 pourrait s'élever de quasiment un mètre, **dans le scénario le plus pessimiste**. Selon le dernier rapport du GIEC, les océans se sont élevés de **19 cm depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle**. A noter que ces projections du GIEC sont assez variables (59 cm en 2007, 88 cm en 2001, 65 cm en 1990, 95 cm en 1995).
- Ces prévisions **restent** à consolider **par des** observations / recherches menées localement **notamment afin de mettre en évidence un certain nombre de faits scientifiques nouveaux**.

### III.1.2 La vulnérabilité du territoire du Golfe de Saint-Tropez au changement climatique

Du point de vue de l'évolution du climat, on distingue au terme de l'analyse réalisée sur le Golfe de Saint-Tropez, deux niveaux de priorités. Les impacts du changement climatique classés en priorités 2 concernent deux risques bien connus sur le territoire et faisant déjà l'objet de démarches et d'actions spécifiques susceptibles d'anticiper leur aggravation dans le cadre du changement climatique.

Impacts du changement climatique	Priorité (1, 2, 3)	Enjeux
Aggravation des risques d'érosion et de submersion des zones basses littorales	1	La protection ou déplacement des enjeux exposés (infrastructures, campings, etc.). La maîtrise de l'étalement urbain en tenant compte de l'élévation du niveau marin
Aggravation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales	2	La maîtrise de l'étalement urbain pour limiter l'artificialisation des sols. L'encadrement des pratiques d'urbanisme pour optimiser la gestion des eaux pluviales
Aggravation du risque d'incendie de forêt	2	La maîtrise / limitation de l'étalement urbain en milieu forestier La pérennisation des pratiques de gestion du risque incendie (débroussaillage, coupe-feu, etc.)
Baisse du confort thermique estival affectant la santé des personnes âgées et le confort des touristes	1	L'aménagement de l'espace urbain en intégrant le confort thermique d'été : végétalisation, etc. Le renforcement de la capacité à prendre en charge une population vieillissante en situation de canicule Le maintien de l'attractivité touristique estivale (diversification, etc.)
Baisse de la disponibilité des ressources en eau	1	La rationalisation des usages de l'eau sur le territoire : économies d'eau ; récupération des eaux pluviales ; valorisation des eaux usées retraitées, etc.

\*1 : prioritaire ; 2 : moyennement prioritaire ; 3 : peu prioritaire.

### III.1.3 Schéma cartographique de synthèse sur l'adaptation au changement climatique

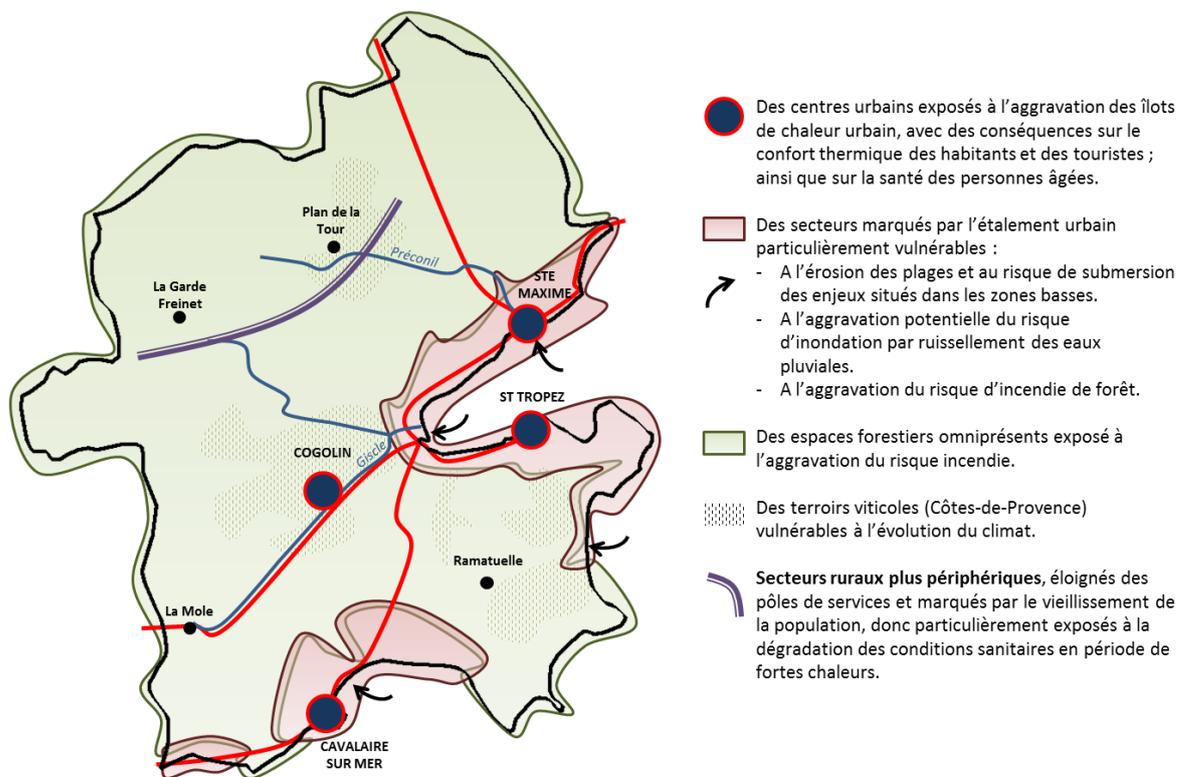


Figure 7 : Schéma cartographique de synthèse – Adaptation au changement climatique sur Golfe - Artelia

## III.2 LE DIAGNOSTIC « ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

### III.2.1 Consommation finale d'énergie

En 2015, les secteurs d'activités du Golfe de Saint-Tropez consommaient de l'ordre de **120 ktep**.

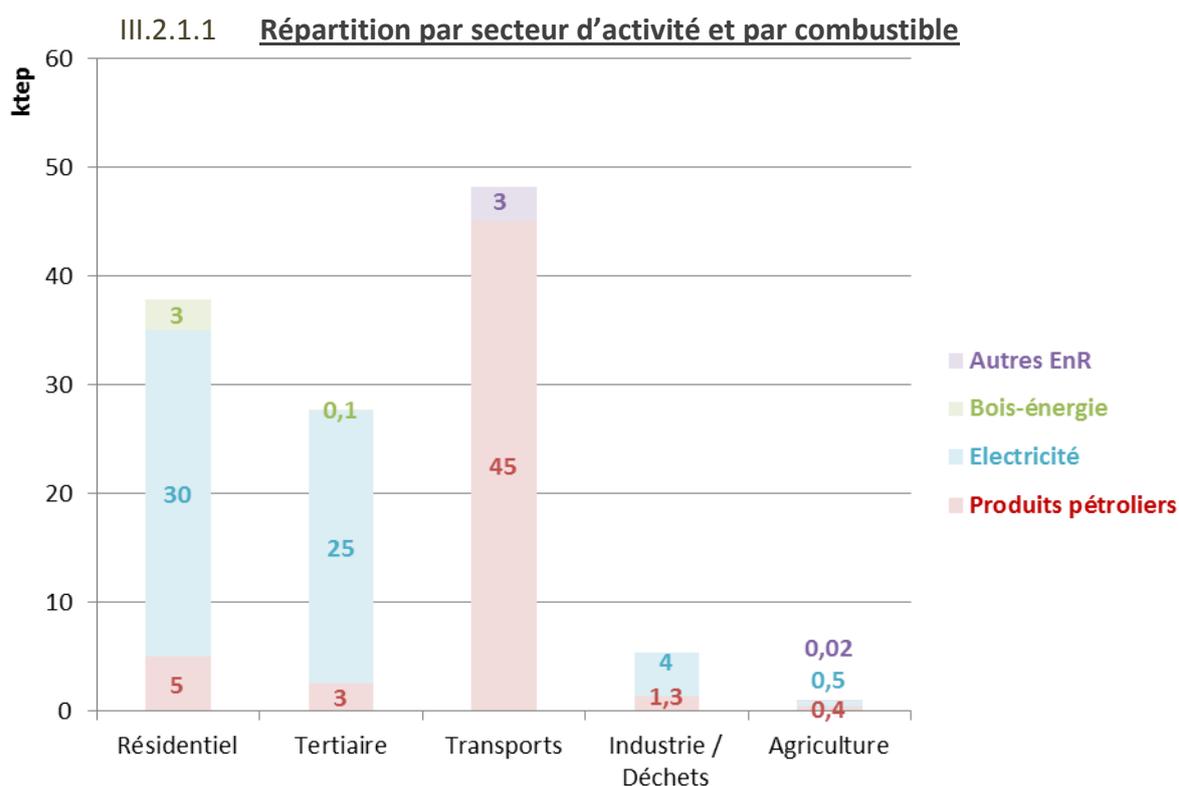


Figure 8 : Répartition des consommations finale d'énergie par secteurs d'activité et par combustible en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

- ⇒ Les **deux principaux secteurs** consommateurs sont le secteur du **bâti (55 %** du montant total des consommations identifiées - dont **31 %** pour le **Résidentiel** et **23 %** pour le **Tertiaire**) et le secteur des **Transports (40 %)**
- ⇒ Ces deux secteurs font l'objet de prescriptions particulières dans le cadre de la révision du SCoT, ce qui confirme l'importance du levier urbanistique sur la sobriété / efficacité des systèmes énergétiques

### III.2.1.2 Répartition par combustible

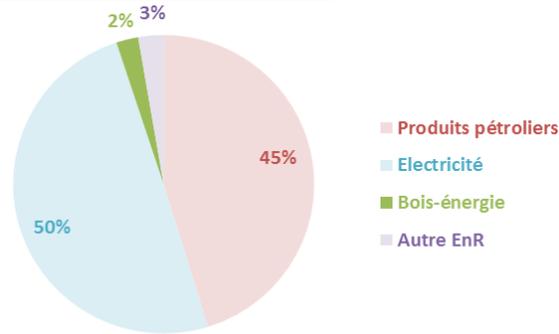


Figure 9 : Répartition des consommations finales d'énergie par combustibles en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

- ⇒ **L'électricité** est le combustible le plus utilisé (50 %) devant les produits pétroliers (45 %)
- ⇒ Les consommations électriques dans le bâti représentent à elles-seules 46 % du montant total identifié ; les consommations de produits pétroliers dans les Transports représentent 37 % de ce montant.
- ⇒ Ce résultat met en évidence (i) le rapport de dépendance extrême du Golfe de Saint-Tropez aux énergies fossiles (externalités énergétiques négatives), (ii) l'importance des consommations électriques dans un contexte de fragilité notable lié à son approvisionnement

### III.2.1.3 Quelques éléments de comparaison



Figure 10 : Répartition des consommations énergétiques finales par secteur d'activité en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

- ⇒ La consommation d'énergie unitaire est de l'ordre de 2,1 tep/hab. Elle est supérieure à celle observée sur le département (1,7) et mais inférieure à celles sur le territoire régional (2,4)
- ⇒ Concernant la part des consommations par rapport à celles observées à l'échelle varoise :
  - Par secteur : relativement conforme au profil varois mais surreprésentation du secteur bâti (et notamment du Tertiaire) (+ 11 points) au détriment principalement des transports
  - Par type d'énergie : poids important de l'électricité (+ 19 points) liés à une représentation moindre des produits pétroliers (- 10 points) et à l'absence de gaz (-7 points)

### III.2.1.4 Zoom sur une spécificité du Golfe de Saint-Tropez : le secteur tertiaire

Les figures ci-dessous présentent la répartition des consommations énergétiques tertiaires sur le Golfe de Saint-Tropez. Deux paramètres ont été traités : type de combustibles et branches d'activités.



Figure 11 : Répartition des consommations énergétiques tertiaires par combustible (à gauche) en 2015 – C.C.G.S.T – ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud et Répartition des consommations énergétiques tertiaires par branche d'activités (à droite)- C.C.G.S.T – Source : Artelia CLETER©

Les constats suivants peuvent être formulés :

- L'importance des **secteurs Commerces (31 %), Bureaux (27 %) et Cafés-Hôtels-Restaurants (18 %)** dans les consommations tertiaires identifiées
  - **91 %** des consommations tertiaires sont liées à **l'utilisation de l'électricité**
  - Une représentativité importante de **Saint-Tropez (près de 43 % des consommations)**
- ⇒ Voir Chapitre III.5.1.2 pour l'impact du secteur tertiaire sur les appels de puissance électrique

### III.2.1.5 Zoom sur une spécificité du Golfe de Saint-Tropez : le secteur résidentiel

Sur le Golfe, **70 % de l'énergie est consommée par les résidences principales** (alors qu'elles ne représentent que 37% du parc résidentiel) – Source : ARTELIA CLEBAT©

Par ailleurs :

- **Plus de la moitié de l'énergie est liée aux besoins de chauffage** (56 %). Ce résultat s'explique notamment par la douceur climatique (et donc à une réduction des besoins) sur ce territoire. Généralement ce rapport est plus proche des 70-75 %
- **41 % de l'énergie est consommée** par le parc construit **avant 1974** (année de la première réglementation thermique). Ce pourcentage est valable aussi bien sur le parc de résidences principales que sur le parc de résidences secondaires.

Source : Artelia CLEBAT©

La figure ci-dessous présente la répartition des consommations énergétiques résidentielles sur le Golfe de Saint-Tropez par type de combustibles

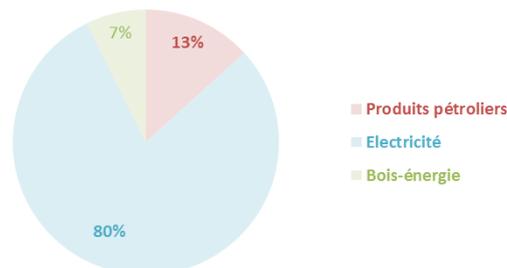


Figure 12 : Répartition des consommations énergétiques résidentielles par combustible (à gauche) en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

Poids de l'électricité : tous usages de l'énergie confondus, l'électricité est le combustible le plus consommé (80 % du total) devant les produits pétroliers (13 %) et le bois-énergie (7 %)  
*Voir Chapitre III.5.1.2 pour l'impact du secteur résidentiel sur les appels de puissance électrique*

Représentativité communale par type de combustible (voir cartes dans le rapport de diagnostic) :

- Représentativité importante du fioul sur Sainte-Maxime, Saint-Tropez et Ramatuelle
- Représentativité importante du bois énergie domestique sur La Garde Freinet, Plan de la Tour et La Môle

### III.2.1.6 Facture énergétique

La facture énergétique nette (millions d'euros) en 2015 était de **155,3 millions d'euros (M€)**.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de cette facture selon les différents usages de l'énergie (chaleur, électricité et carburants) et relativement aux dépenses énergétiques (consommations) et à la valeur produite par les énergies renouvelables locales.

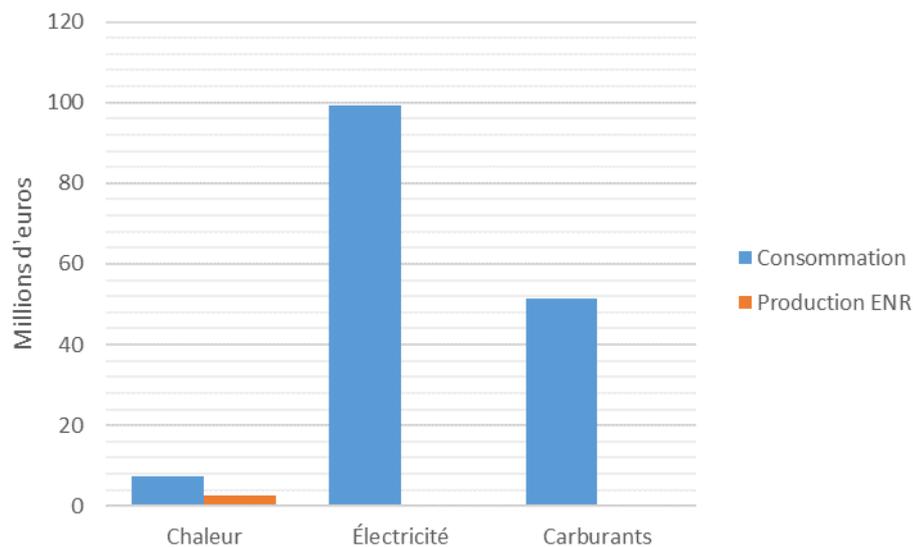


Figure 13 : Facture énergétique du territoire de la CCGST en 2015 – ARTELIA

Selon un scénario tendanciel (c'est-à-dire sans actions particulière des acteurs du golfe et prenant en compte uniquement la mise en œuvre des engagements nationaux), cette facture énergétique pourrait atteindre **282,0 M€ en 2030** et **485,0 M€ en 2050**.

### III.2.1.7 Synthèse du potentiel de réduction des consommations énergétiques

Pour plus de détail, le lecteur (la lectrice) pourra se reporter au rapport de diagnostic P.C.A.É.T (chapitre III.6)

Secteur	Leviers	Proposition de potentiel de réduction des consommations - ktep
Résidentiel	Rénovation logements anciens	11,0
	Remplacement appareils chauffage bois par appareil performant	0,5
	Remplacement appareils chauffage fioul par appareil performant	1,0
	Modification de comportement - Electricité spécifique	3,8
Tertiaire	Isolation de surface tertiaire	13,9
Transports	Développer le recours aux modes actifs (marche à pieds + deux roues non motorisés)	0,6
	Transfert d'actifs du véhicule particulier au transport en commun	0,1
	Développer le covoiturage	0,6
	Développer le télétravail	0,3
	Prendre en compte Gain technologique	6,6
Industrie	Réduction des consommations d'énergies (combustible bois énergie)	0,004
	Réduction des consommations d'énergies (autres combustibles)	1,6
Agriculture	Mise en œuvre de pratiques moins énergivores dans les exploitations agricoles	1,0
<b>TOTAL</b>		<b>41,1</b>

→ Le total des potentiels identifiés est de l'ordre de **16,7 ktep**.

Des taux différenciés de mobilisation de ces potentiels seront définis ultérieurement dans le cadre du travail de scénarisation / fixation des objectifs énergétiques du Golfe

### III.2.2 Production d'énergies

En 2015, la production d'énergie sur le Golfe était de l'ordre de **4,4 ktep**.

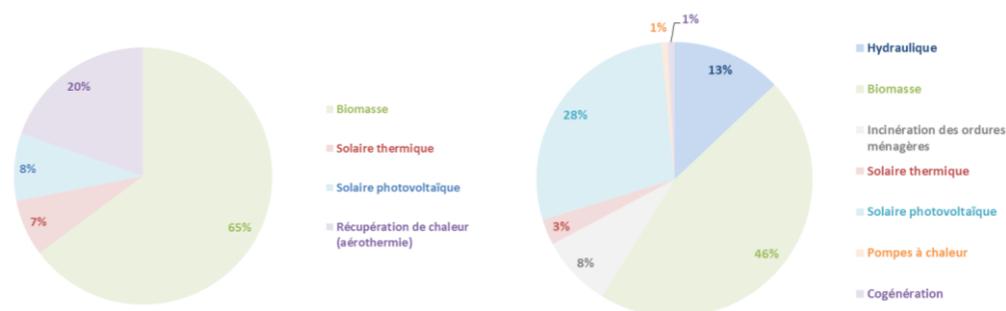


Figure 14 : Répartition de la production d'énergie primaire en 2015 – C.C.G.S.T (à gauche) et Var (à droite)- ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

- ⇒ L'énergie sur le Golfe de Saint-Tropez est produite à **100 % à partir de sources renouvelables**
- ⇒ La chaleur produite à partir de la **biomasse** représente près **des deux tiers (65 %) du total**
- ⇒ Arrivent loin derrière, les **énergies solaires** (photovoltaïque et thermique), filières pour lesquelles le Golfe dispose d'un potentiel important
- ⇒ **Le mix énergétique est moins diversifié que celui observé sur l'échelle varoise** (absence de centrales hydroélectriques, d'unité de cogénération etc.)

**Remarques sur la biomasse** : la production réelle sur le Golfe de Saint-Tropez **n'est pas connue avec précision**, du fait notamment **de la multitude des sources et de l'importance d'un marché parallèle**. L'ORECA estime la production de biomasse à environ **2850 tep** sur le Golfe. Cette estimation inclut une estimation de la consommation de bois par les ménages et par les chaufferies collectives.

Nous donnons ci-dessous une liste des installations (et de leurs caractéristiques techniques) utilisant la biomasse sur l'échelle considérée.

Le Golfe compte **cinq chaufferies alimentées au bois-énergie** (3 communales, 1 publique et 1 entreprise). Ces installations totalisent **une puissance de 0,93 MW** (80 tep).

Commune	Chaufferie collective	Type de Maitrise d'ouvrage	Maitrise d'ouvrage	Puissance Bois (kW)	Productible bois (GWh/an)	Conso Bois (t/an)
LA GARDE FREINET	Réseau logements collectifs Arcade	Publique	ARCADE PROMOTION	100	0,3	115
RAMATUELLE	Centre aéré	Communale	Commune de Ramatuelle	80	0,1	23
SAINT TROPEZ	SNI Résidence Tivolle	Entreprise	Société nationale immobilière	55	0,1	26
RAMATUELLE	Ecole et logement	Communale	Commune de Ramatuelle	100	0,2	42
COGOLIN	Réseau communal école + 2 gymnases	Communale	Commune de COGOLIN	110	0,2	70
<b>TOTAL</b>				<b>445</b>	<b>0,93</b>	<b>276</b>

Tableau 1 : Liste des chaufferies installées sur le territoire de la C.C.G.S.T – Artelia d'après COFOR 83 / Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Remarque sur le photovoltaïque** : les données sont issues de la base de données des services de l'Observation et des Statistiques (SOEs). Cette dernière dénombre sur le Golfe de Saint-Tropez près de **198 installations** (hors Saint-Tropez, commune sur laquelle il existe un secret statistique) avec une puissance installée correspondante d'environ **2,96 MWc**. Ces installations se répartissent principalement sur les communes de Sainte Maxime (43 % de la puissance installée sur le Golfe), de Gassin (22 %) et de Grimaud (16 %).

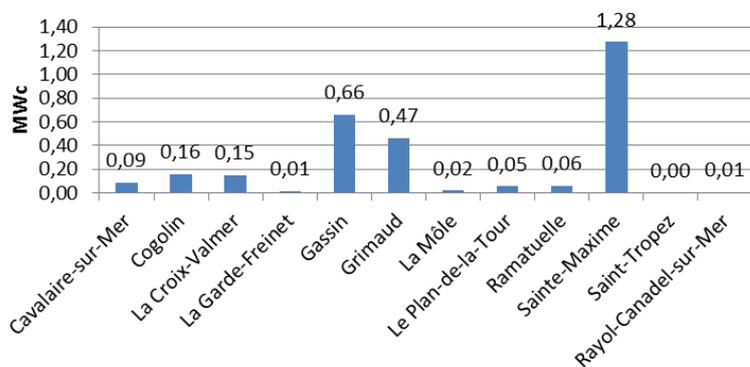


Figure 15 : Production solaire photovoltaïque sur bâti par commune en 2015 – C.C.G.S.T -ARTELIA d'après SOEs.

Plusieurs installations emblématiques ont été identifiées sur le Golfe (liste non exhaustive) : cave coopérative de Ramatuelle (ci-contre), gendarmerie de la Croix-Valmer (29 kW) etc.



**Concernant les projets photovoltaïques au sol :**

Aucun permis de construire de compétence « Etat » n'a été accordé autorisant l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le Golfe de Saint-Tropez. L'installation d'une centrale est soumise à permis de construire dont l'instruction est assurée par les services de l'Etat (en l'occurrence la DDTM du Var). En cas d'accord ou de refus, l'arrêté du permis de construire est signé par le Préfet du département.

SCOT	● prospection ou étude en cours		● abandon du projet		■ permis de construire déposé		■ permis de construire accordé		■ permis de construire refusé retiré ou réjeté		★ centrale photovoltaïque en fonctionnement	
	surface en ha	puissance en MWc	surface en ha	puissance en MWc	surface en ha	puissance en MWc	surface en ha	puissance en MWc	surface en ha	puissance en MWc	surface en ha	puissance en MWc
Cantons de Grimaud et St Tropez	0	0	0	0	0	0	0	0	19	1,1	0	0

Tableau 2 : Centrales PV au sol – Estimations des surfaces et des puissances mobilisées – Préfecture du Var – Août 2019

Un permis de construire est « retiré » lorsque le porteur de projet signale au service instructeur l'abandon du projet, dans ce cas le permis n'est pas instruit, il est abandonné.

Dans le cas du Golfe, une simple déclaration préalable a été délivrée par le maire de Sainte-Maxime en juin 2009 (source D.D.T.M 83 - aout 2016). Elle concernait un projet (abandonné depuis donc) qui présentait les caractéristiques suivantes :

Commune	Précision géographique						
Sainte-Maxime	Quartier Rivet	Route de Plan-de-la-Tour	Terrain prévu pour l'extension du cimetière à long terme			Coxelon (Ste-Maxime Solaire Sasu )	
Propriétaire	Loyer estimatif	Taxe professionnelle estimatif	Puissance de la centrale (kWc)	Production estimée (kWh/an)	Date de mise en service	Fabricant des modules	Technologie des modules
Sainte-Maxime Solaire SASU	6 k€/an	15 k€/an	1 028	1 400 000	?	Moser Baer	Polycristallin

### III.2.2.1 Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (taux de couverture énergétique)

En rapportant la consommation d'énergie à la production, on met en lumière que le Golfe de Saint-Tropez est dépendant à **96,3 %** de l'extérieur (à l'échelle régionale ; ce rapport était estimé à 94 % en 2012 ; il a été projeté à 68 % en 2030 - *source : S.R.A.D.D.É.T.*).

Si ce rapport simple n'a pas de sens en soi, il indique toutefois l'extrême dépendance du territoire et ainsi sa vulnérabilité au renchérissement du coût des énergies fossiles.

#### **Zoom sur les objectifs français**

L'objectif de 20 % de part d'EnR dans la consommation finale d'énergie a été fixé dans le cadre global du bouquet énergétique européen (secteurs de l'électricité, du chauffage, du refroidissement et des transports). Il se décline ensuite de manière différenciée dans chaque pays en fonction des efforts déjà consentis par les Etats et du PIB / habitant. **La France s'est vue fixer un objectif de 23 % alors que la part actuelle des énergies renouvelables est de 10,3 %.** Cette objectif de 23 % a été inscrit ans la loi Grenelle 1 (Article 2).

**La loi de transition énergétique a quant à elle actée un objectif d'intégration de 32 % en 2030.**

## III.2.3 *Synthèse du potentiel de développement des énergies renouvelables*

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des potentiels de développement des filières EnR étudiées dans le diagnostic P.C.A.É.T (chapitres V.2.1 à V.2.3)

Tableau 3 : Synthèse des potentiels de développement des filières EnR sur le Golfe – ARTELIA d'après sources diverses

<b>Potentiel (ktep)</b>		
Hydroélectricité	Electricité	0
Eolien (terrestre)		0,003
Photovoltaïque : particuliers (< 3kW) + Grandes toitures (> 3kW)		7,1
PV - Parcs au sol		1,0
Énergies marines (thalassothermie)	Thermique	0,7
Récupération de chaleur (géothermie)		0,5
Récupération de chaleur (aérothermie)		1,6
Récupération de chaleur (chaleur sur réseaux)		0,5
Solaire thermique		1,2
Bois énergie collectif		2,8
Méthanisation		0,2
Biomasse agricole (hors méthanisation)		1,0
<b>TOTAL GENERAL</b>		
<b>TOTAL électrique</b>		<b>8,1</b>
<b>TOTAL thermique</b>		<b>8,6</b>

➔ Le total des potentiels identifiés est de l'ordre de **16,7 ktep**.

## III.2.1 Émissions de G.E.S

### III.2.1.1 Répartition par secteur d'activité

En 2015, les émissions de G.E.S sur le Golfe de Saint-Tropez étaient de l'ordre de **248 kteq CO<sub>2</sub>**

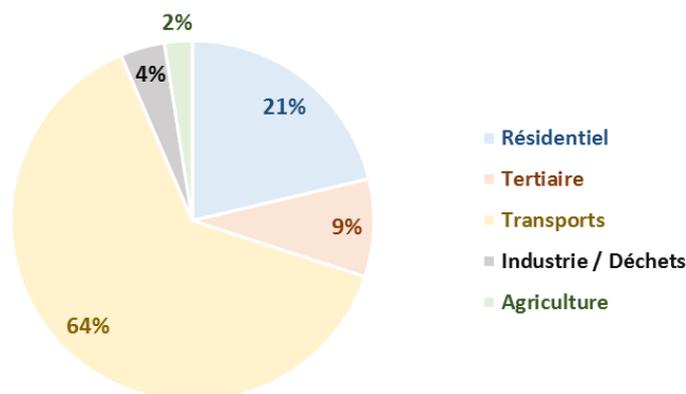


Figure 16 : Répartition des émissions de G.E.S en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

On distingue :

- Les émissions d'origines énergétiques issues de la combustion de charbon, bois, pétrole ;
- Les émissions non énergétiques issues principalement de l'élevage, des cultures et de la méthanisation des déchets.

- ⇒ **Concernant les émissions GES énergétiques (97 % du total) : les Transports, toujours le 1<sup>er</sup> poste contributeur (57 % contre 40 % pour les consommations énergétiques)**
- ⇒ **Concernant les émissions GES non énergétiques (3 % du total) : les secteurs Agriculture et Industrie / Déchets sont les premiers postes contributeurs (48-49 %)**

### III.2.1.2 Potentiel de réduction des émissions de G.E.S

Le tableau ci-dessous liste les potentiels de réduction des émissions de G.E.S par secteurs

Tableau 4 : Potentiels de réduction des émissions de G.E.S sur le territoire de la C.C.G.S.T- ARTELIA

	Potentiel de réduction kteqCO <sub>2</sub>
Résidentiel et tertiaire	66
Transports	118
Industrie / Déchets	8
Agriculture	4
	<b>197</b>

➔ Le potentiel ainsi défini est de **197 kteqCO<sub>2</sub>**

### III.3 LE DIAGNOSTIC DE QUALITE DE L'AIR

#### III.3.1 Les principes

La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les apports directs de polluants émis dans l'air, les émissions polluantes, et les phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère : transport, dispersion, dépôt ou réactions chimiques. C'est pourquoi il ne faut pas confondre les concentrations dans l'air ambiant, caractérisant la qualité de l'air respiré, avec les émissions de polluants rejetées par une source donnée (une cheminée, un pot d'échappement, un volcan). Même sans lien direct avec les émissions de polluants, la qualité de l'air en dépend fortement. C'est pourquoi, au-delà du réseau de mesure, la surveillance de la qualité de l'air s'appuie également sur la connaissance de ces émissions.

#### III.3.2 L'inventaire des émissions : identifier les sources de polluants atmosphériques sur le Golfe de Saint-Tropez

Sur un territoire les sources de pollution sont multiples et contribuent toutes à la pollution de l'air. Les activités humaines sont à l'origine de rejets de polluants variés, et dans des proportions diverses. L'inventaire régional des émissions élaboré par AtmoSud permet d'une part d'identifier les activités à l'origine des émissions et d'autre part d'estimer les contributions respectives de chacune d'entre elles. De cette façon, il devient possible de connaître le poids de chaque source dans les émissions totales afin de prioriser les plans d'actions de réduction de la pollution de l'air.

L'inventaire est un bilan des émissions, il s'agit d'une évaluation de la quantité d'une substance polluante émise par une source donnée pour une zone géographique et une période de temps donnée. Il consiste à quantifier le plus précisément possible les émissions de polluants dans l'atmosphère. Il a pour objectif de recenser la totalité des émissions d'une vingtaine de polluants issue de différentes sources, qu'elles soient anthropiques ou naturelles. Il s'agit bien d'estimations, réalisées à partir de données statistiques, et non de mesures.

Lorsque les émissions sont réparties géographiquement, on parle de cadastre des émissions. On connaît alors en tout point du territoire la quantité émise de polluants par secteur d'activité. Ces bilans d'émissions sont disponibles à l'échelle de la région, du département et de la commune.

Les résultats présentés dans les paragraphes ci-dessous sont extraits de l'inventaire des émissions d'AtmoSud pour l'année 2012. Les différents polluants, dont le suivi est demandé par le P.C.A.É.T, sont pour la plupart des polluants primaires (NO<sub>x</sub>, PM<sub>2,5</sub>, PM<sub>10</sub>) ou des précurseurs de polluants secondaires (C.O.V.N.M, NH<sub>3</sub>). Toutes les émissions présentées sont en tonnes.

#### III.3.3 Les émissions de polluants du Golfe de Saint-Tropez

##### Quelques préalables

	Polluants	Origine
C.O.V.N.M	Composés Organiques Volatils Non Méthaniques	Provient à 90 % de sources naturelles - <b>sources naturelles</b> = liés au couvert végétal qui émet un large éventail de <b>composés</b> (isoprène, monoterpènes...) <b>précurseurs dans le processus de formation de la pollution photochimique à l'ozone</b> - sources <b>anthropiques</b> = émis lors de phénomènes de <b>combustion</b> mais aussi par <b>l'évaporation de solvants</b> (contenus dans les peintures par exemple), <b>de carburants</b> , etc.
CO	Monoxyde de carbone	Issu de <b>combustions incomplètes</b> (gaz, fioul ou bois) <b>dues à des installations mal réglées</b> (chauffage domestique) et <b>des gaz d'échappement des véhicules</b>

	Polluants	Origine
NO <sub>x</sub>	Oxydes d'azote	Provient principalement de la <b>combustion d'énergies fossiles</b> (chauffage, production d'électricité, moteurs thermiques des véhicules automobiles et des bateaux).
PM <sub>x</sub>	Particules en suspension fines d'un diamètre < à X µm	Issues de toutes les <b>combustions liées aux activités industrielles ou domestiques, ainsi qu'aux transports</b> . Elles sont aussi <b>émises par l'agriculture</b> (épandage, travail au sol, remise en suspension, etc.). Elles sont classées en fonction de leur taille
NH <sub>3</sub>	Ammoniac	Lié essentiellement aux <b>activités agricoles</b> (volatilisation lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage et épandage d'engrais minéraux).
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre	Issu de la combustion de <b>combustibles fossiles</b> (fioul, charbon, lignite, gazole, etc.) <b>contenant du soufre</b> . La nature émet aussi des produits soufrés (volcans).

	ktonnes	% CCGST / Var
COVNM	3,6	7 %
NH <sub>3</sub>	0,1	7 %
NO <sub>x</sub>	0,6	5 %
PM <sub>2,5</sub>	0,1	5 %
PM <sub>10</sub>	0,2	5 %
SO <sub>2</sub>	0,01	2 %

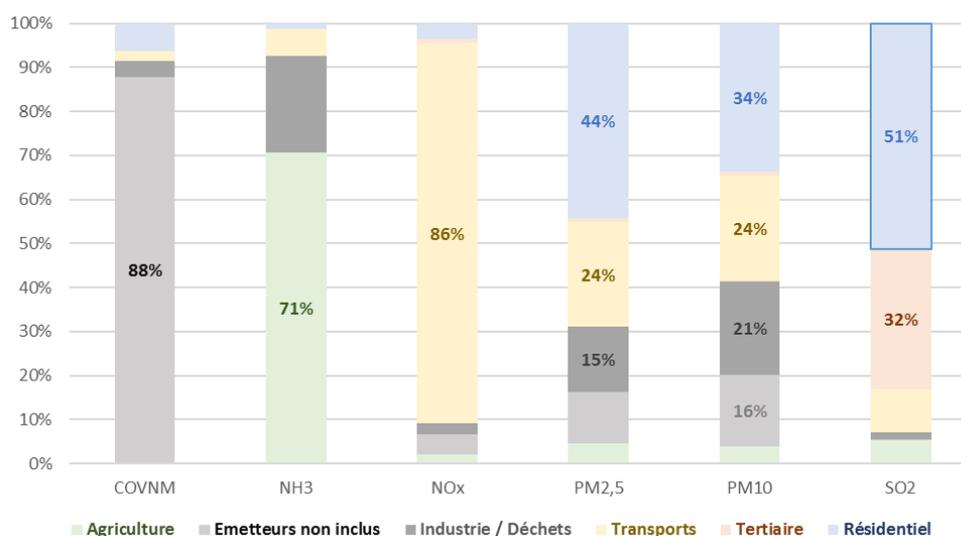


Figure 17 : Répartition des polluants atmosphériques par secteur d'activités en 2015 sur le Golfe - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

- ⇒ **Les émissions de C.O.V.N.M s'expliquent à 88 % une origine naturelle (liés au couvert végétal)**
- ⇒
- ⇒ **Le secteur des transports est majoritaire dans les émissions de NO<sub>x</sub> (86 %) ►** Provient principalement de la combustion d'énergies fossiles (moteurs thermiques des véhicules automobiles essentiellement ici).
- ⇒ **Le secteur résidentiel est très émetteur de particules fines PM<sub>2,5</sub> (44 %) ►** principalement dues aux chauffages au bois non performants
- ⇒ **Les émissions de NH<sub>3</sub> sont liées au secteur agricole (71 %) ►** principalement dues aux rejets organiques de l'élevage

### III.3.4 Visualisation de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique

L'exposition de la population aux polluants atmosphériques peut être observée via l'Indice Synthétique Air (I.S.A), qui cumule les concentrations de particules fines PM<sub>10</sub>, dioxyde d'azote et ozone sur une année. Il permet visualiser les zones les plus impactées par la pollution chronique, qui correspond à une exposition continue des populations. Pour rappel, ce ne sont pas les pics de pollution qui ont le plus d'impact sur la santé et la mortalité mais plutôt l'exposition à long terme.

La comparaison de ces deux cartes fait apparaître une amélioration globale entre 2013 et 2018.



Figure 18 : Comparaison de l'exposition des populations à la pollution chronique sur le territoire de la C.C.G.S.T entre 2013 (à gauche) et 2018 (à droite) - <https://opendata.atmosud.org/viewer.php?categorie=modelisation#>

Sur la carte suivante, on voit clairement que les niveaux de pollution atmosphérique sont plus importants autour des axes routiers. Les zones urbaines denses se détachent également.

### III.3.5 Potentiel de réduction des polluants atmosphériques

Le tableau ci-dessous liste les potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques par gaz

Tableau 5 : Potentiels de réduction des émissions de polluants sur le territoire de la C.C.G.S.T- ARTELIA

	Potentiel de réduction tonnes
COVNM	1 341
NOx	386
PM <sub>10</sub>	104
PM <sub>2,5</sub>	88

→ Les ratios ayant permis de déterminer ces potentiels sont les mêmes que ceux définis par le S.R.A.D.D.É.T.

## III.4 LA SEQUESTRATION NETTE DE DIOXYDE DE CARBONE

➔ Pour plus de détails, le lecteur se reportera au Chapitre VI du rapport de diagnostic (**Séquestration nette de dioxyde de carbone**)

### *Méthodologie d'estimation*

Au titre de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2016-849 du 28/06/2016 relatif aux P.C.A.É.T, tous les É.P.C.I de plus de 20 000 habitants ont l'obligation, avant la fin de l'année 2018, d'intégrer un diagnostic comprenant l'estimation de la *séquestration nette de CO<sub>2</sub>* : « Le diagnostic comprend : une estimation de la *séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement*, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est plus émetteur de tels gaz ».

Pour aider les territoires à réaliser cette évaluation, l'ADEME a publié un guide offrant aux collectivités concernées un cadre méthodologique pour intégrer la contribution du secteur forêt-bois à l'atténuation des émissions de CO<sub>2</sub>. La méthode développée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (M.T.E.S) et proposée dans le guide, s'appuie sur un outil développé par l'ADEME et nommé ALDO. Il permet d'estimer les stocks et les flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle d'un É.P.C.I. Il délivre<sup>1</sup> :

- **L'état des stocks de carbone organique** des sols, de la biomasse et des produits bois en fonction de l'aménagement de son territoire (occupation du sol) ;
- **La dynamique actuelle de stockage ou de déstockage** (c'est à dire, le flux de CO<sub>2</sub> ou séquestration nette CO<sub>2</sub>) liée aux changements d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois en tenant compte du niveau actuel des prélèvements de biomasse en forêt ;
- **Les potentiels de séquestration nette de CO<sub>2</sub>** liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire

Pour une présentation méthodologique détaillée, le lecteur (la lectrice) pourra se reporter au document intitulé « NOTICE TECHNIQUE : OUTIL ALDO - Estimation des stocks et des flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle d'un EPCI » paru en octobre 2018 et édité par l'ADEME.

### *III.4.1 Résultats sur le territoire de la C.C.G.S.T*

Les résultats globaux sont présentés dans les deux tableaux suivants :

---

<sup>1</sup> Ces éléments ne traitent pas l'ensemble des questions demandées par le décret no 2016-849 relatif à la prise en compte de la séquestration dans les P.C.A.É.T. Plus précisément, l'outil n'intègre pas des estimations des productions additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires ni les potentiels de développement de la séquestration de CO<sub>2</sub> dans les forêts.

- **Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone**

Tableau 6 : Séquestration de dioxyde de carbone sur le territoire de la C.C.G.S.T, Artelia d'après ALDO

		Stocks de carbone (tCO <sub>2</sub> eq) en 2012	Flux de carbone (tCO <sub>2</sub> eq/an)* entre 2012 et 2016
Forêt		5 831 528	-76 085
Prairies permanentes		3 908 732	0
Cultures	Annuelles et prairies temporaires	584 836	0
	Pérennes (vergers, vignes)	603 764	0
Sols artificiels	Espaces végétalisés	278 122	141
	Imperméabilisés	568 968	997
Autres sols (zones humides)		43 636	0
Produits bois (dont bâtiments)		388 850	-1 394
Haies associées aux espaces agricoles		2 166	

\* Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la Foresterie et aux pratiques agricoles, et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration.

Les Stocks de carbone seraient de **12,2 MtCO<sub>2</sub>e** en 2012.

Ils se concentraient à 48 % dans la forêt (59 % dans les feuillus, et 7% dans les résineux ; 0,1 % dans les peupleraies et 34 % en populations mixtes) et 32 % dans les prairies permanentes.

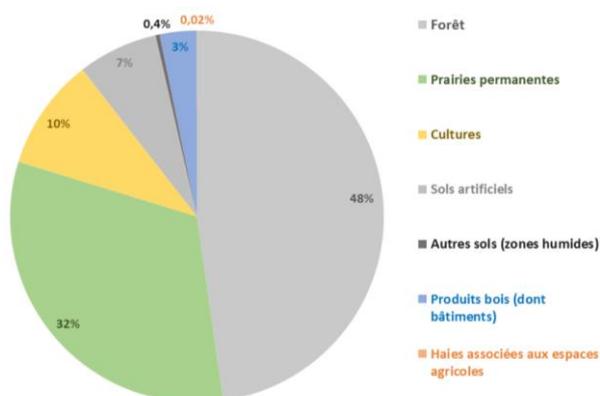


Figure 19 : Stocks de carbone par occupation des sols sur le territoire de la CC G.S.T en 2012, ARTELIA d'après données ALDO, Ademe

Les Flux de carbone seraient de **-76 ktCO<sub>2</sub>e**.

Ici, une valeur négative correspond à une séquestration, et une valeur positive à une émission vers l'atmosphère

Ces flux sont consécutifs des variations de surfaces pour chaque affectation des sols entre 2006 et 2012.

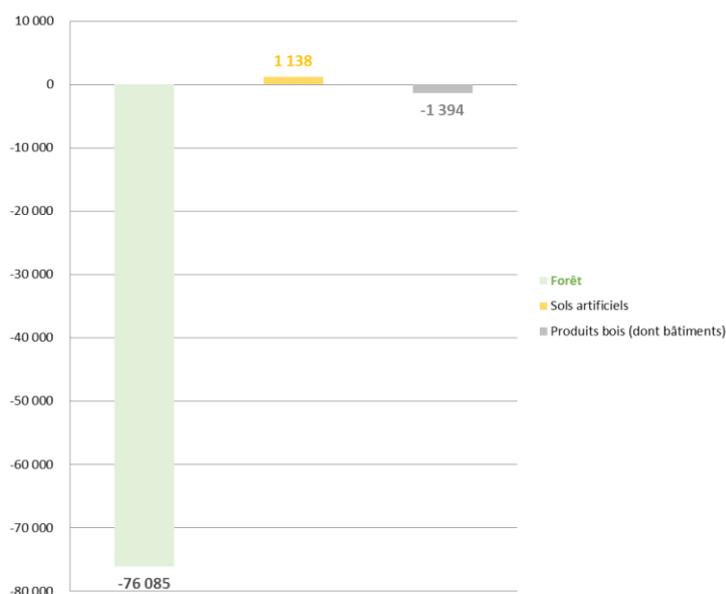


Figure 20 : Flux de carbone par occupations des sols sur le territoire de la C.C.G.S.T - ARTELIA d'après données ALDO

### Discussion sur les résultats produits par l'outil ALDO

A travers sa Fiche-action n°2 « Valoriser la séquestration carbone forestière, optimiser et augmenter les capacités d'exploitations forestières, prolonger la politique de défense des forêts contre l'incendie (dans un contexte de changement climatique) », la CC GST a décidé d'engager dans une action d'amélioration de connaissance sur le bilan et les potentiels de séquestration carbone forestier sur son territoire. Ce travail sera réalisé dès 2019<sup>2</sup>, en s'appuyant sur la base de données d'occupation des sols (MOS 2014), en cohérence avec la compétence DFCI de la C.C.GST et avec l'appui et l'expertise de l'ASL Suberaie Varoise<sup>3</sup>.

### III.4.2 Le potentiel de développement de la séquestration de carbone

Le tableau ci-dessous reprend les résultats d'évaluation des potentiels réalisés dans le cadre du diagnostic P.C.A.É.T

Tableau 7 : Synthèse des potentiels de séquestration carbone sur le territoire de la C.C.G.S.T- ARTELIA

Leviers	Emissions évitées
Baisse de l'artificialisation	94 teqCO <sub>2</sub> (par rapport à 2012)
Confortement du Puits « biomasse »	Non estimé
Nouvelles pratiques agricoles	12,8 kteqCO <sub>2</sub> /an
Développement de la construction bois	Non estimé

<sup>2</sup> Action n°6 de la Fiche-action n°2 : « En harmonie avec la compétence DFCI et avec le soutien à la sylviculture, renouvellement des suberaies vieillissantes dans le massif (avec évaluation de gains carbone associés) avec valorisation sur la filière liège (bouchon / isolation) et filière bois et liège décheté (paillage / séparation) »,

<sup>3</sup> L'ASL Suberaie Varoise a accueilli jusqu'à septembre 2018, un stagiaire en charge de travailler sur la « Modélisation d'itinéraire de gestion "Carbone +" pour les forêts de chêne liège, présentant une gestion optimisant le stockage de CO2 en forêt et dans les produits bois (modélisation de la croissance du chêne liège dans le Var, sélection d'itinéraires sylvicoles, montage d'un projet carbone) »

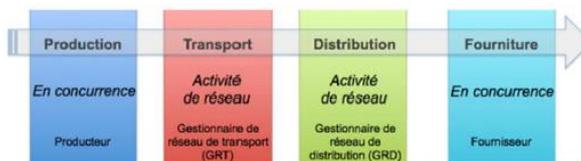
### III.5 L'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE DU TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Les réseaux de distribution de l'énergie sont les réseaux locaux qui permettent d'acheminer l'énergie directement vers les consommateurs ; en amont des réseaux de distribution se trouvent (pour le gaz et l'électricité) les réseaux de transport ou de collecte. Les réseaux de distribution sont les plus capillaires, ceux qui sont le plus intimement liés aux villes, suivant généralement le tracé des voiries, allant desservir l'ensemble des points de consommation du territoire. Ils sont comparables à la boucle locale téléphonique.

Pour l'électricité et le gaz, les réseaux de distribution sont généralement raccordés aux réseaux de transport nationaux/régionaux, desquels provient la majeure partie de l'énergie dans le système actuel, fortement centralisé. Pour les réseaux de chaleur, l'interconnexion à des échelles largement supérieures à celles des agglomérations n'est pas pertinente, car contrairement au gaz et à l'électricité, la chaleur ne peut pas être transportée sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres. L'intégralité d'un réseau de chaleur et de ses points de production se situe donc à l'échelle des villes.

Source : CEREMA

Les réseaux d'énergie ont un rôle très important à jouer dans la Transition énergétique, en lien avec l'intégration amont de nouvelles productions (notamment en énergies renouvelables, décentralisées par nature), l'optimisation aval des consommations énergétiques, tout en assurant de faibles pertes de distribution et un équilibre offre demande (flexibilité production et consommation, stockage, etc.).



Si la production et la fourniture d'énergie sont ouvertes à la concurrence depuis plusieurs années (cf. directives européennes), le transport et la distribution d'énergie restent sous monopole. En matière d'acteurs, il faut distinguer les réseaux de transport des réseaux de distribution :

Type de réseau	Propriété	Gestion
Transport		Electricité : R.T.E E.D.F Transport, filiale d'E.D.F Gaz : GrDF, filiale d'Engie
Distribution	Compétence d'autorité concédante / organisatrice transférée au SYMIELECVAR	Electricité : ENEDIS, filiale d'E.D.F, sous la direction des communes ou d'un syndicat d'énergie (SYMIELECVAR) ; ou une Entreprise Locale de Distribution (E.L.D) Gaz : GrDF, filiale d'Engie ou (E.L.D)

Sur le territoire de la C.C.G.S.T, il n'existe pas d'E.L.D.

#### III.5.1 Les réseaux d'électricité

L'architecture du système électrique français est pensée selon les trois principaux piliers : la production, le transport et la distribution

- **La production** : il s'agit des centrales électriques qui convertissent l'énergie primaire en énergie électrique ;
- **Le transport** : il s'agit d'un réseau de lignes et câbles dits à haut et très haute tension (« HTB » entre 63 et 400 kV) qui assurent la mise en commun et la répartition sur un grand territoire de l'électricité qui y est produite. Réseau de Transport d'Electricité (R.T.E), société anonyme filiale

du groupe E.D.F, est gestionnaire de ce réseau et s'organise autour de 3 grandes missions : exploitation, maintenance et développement du réseau haute et très haute tension ;

- **La distribution** : il s'agit de réseaux intermédiaires dits à basse et moyenne tension (B.T à 400 V et « H.T.A » à 20 kV) qui desservent tous les consommateurs, industriels ou particuliers, ayant besoin de faibles puissances.

### III.5.1.1 Le réseau de transport et de distribution électrique

La carte ci-dessous présente le réseau de transport d'électricité existant (lignes haute et très haute tension), ainsi que les ouvrages (lignes, postes électriques) en projet ayant obtenu une déclaration d'utilité publique (D.U.P). Sont également indiquées les différentes centrales de production d'électricité.

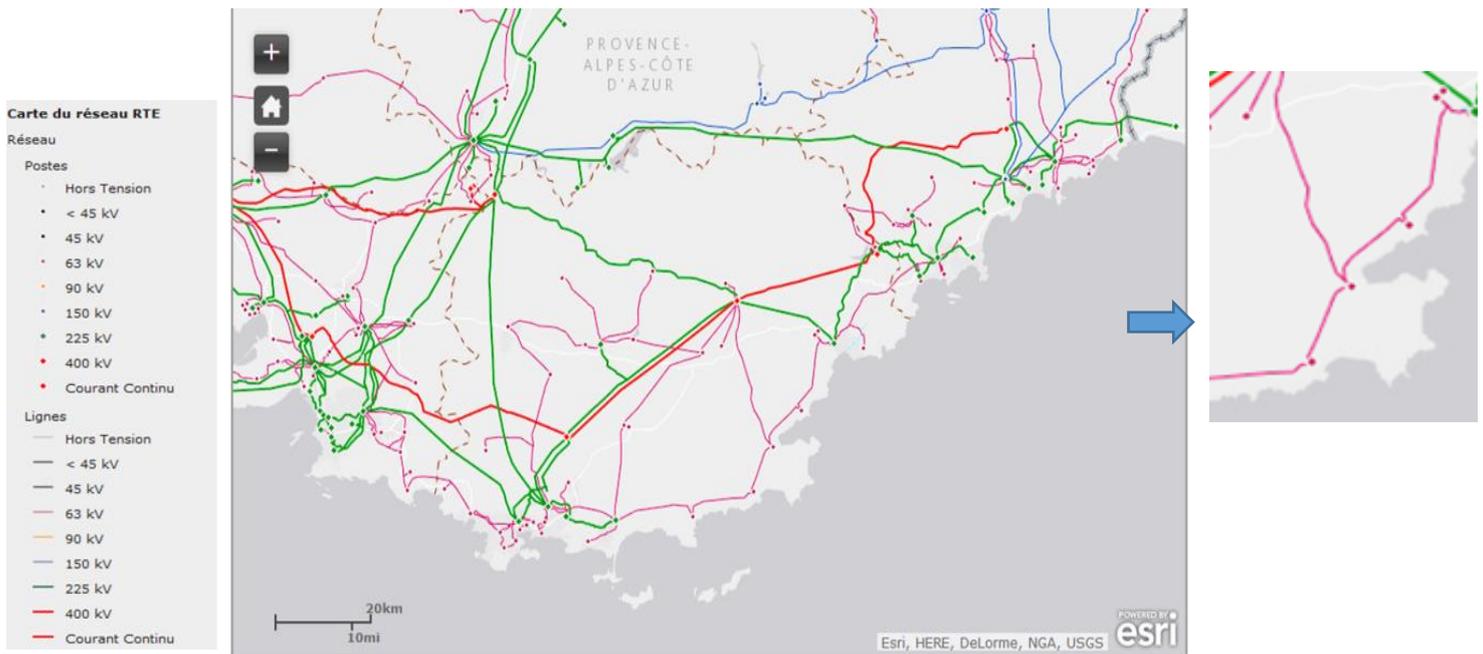


Figure 21 : Le réseau de transport, les postes sources ENEDIS sur le territoire de la C.C.G.S.T - R.T.E

⇒ Le Golfe de Saint-Tropez accueille un réseau électrique comprenant une seule ligne de 63 KV. (source : R.T.E).

### III.5.1.2 Les appels de puissance électrique

#### Définition préalable

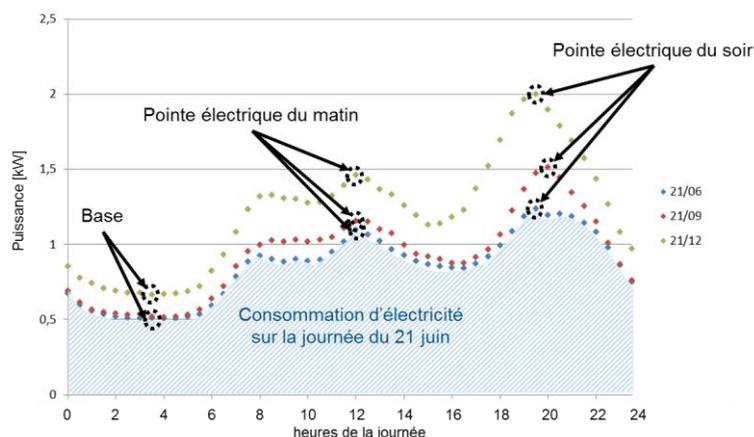


Figure 22 : Exemple de profils types pour un logement sur une journée de juin, septembre et décembre- RTE

- **La courbe (de charge)** montre la variation de la puissance appelée (en kW) sur une journée type (puissance de soutirage) pour un logement de juin, septembre et décembre. Les points définis par ces courbes renvoient à la notion de puissance instantanée ;
- **La consommation d'électricité sur la journée** est représentée par l'intégrale de la courbe de puissance (en fait la surface bleutée sous la courbe pour l'exemple de la journée du 21 juin dans la figure ci-dessus) ;
- Le **taux de charge** est la durée de sollicitation du réseau électrique à la puissance de soutirage maximale équivalente à la consommation annuelle. Elle est exprimée en % d'une année. Il est considéré un :
  - **Taux de charge élevé** : les pics de soutirages sont limités par rapport à la puissance de base (voir figure ci-dessous). En d'autres termes, les communes présentant des taux de charge élevés, sont les moins vulnérables en cas d'augmentation de la pointe électrique.
  - **Taux de charge faible** : les pics de soutirages sont très supérieurs à la puissance de base. En d'autres termes, les communes présentant des taux de charge faibles, **sont les plus vulnérables** en cas d'augmentation de la pointe électrique (> risque de coupure)

### Les résultats de l'analyse

Le schéma de synthèse ci-dessous synthétise les enjeux liés aux appels de puissance électrique liés aux secteurs résidentiels et tertiaires.

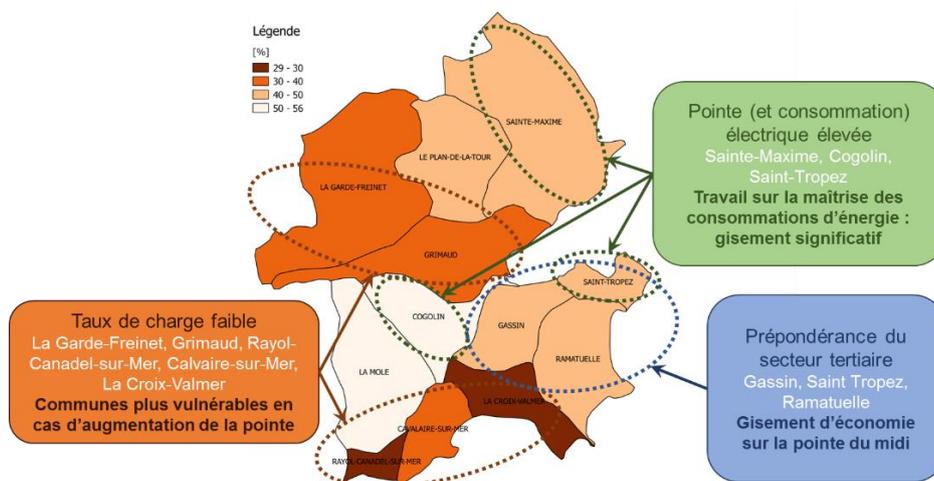


Figure 23 : Les trois enjeux sur les appels de puissance électriques sur le territoire de la C.C.G.S.T – ARTELIA

### III.5.1.3 Les consommateurs et les producteurs du réseau de distribution électrique sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez

NB : l'analyse suivante est réalisée hors consommation liée à l'éclairage public.

En 2017, les consommations électriques sur le territoire du Golfe, étaient d'environ **10,5 ktep**.

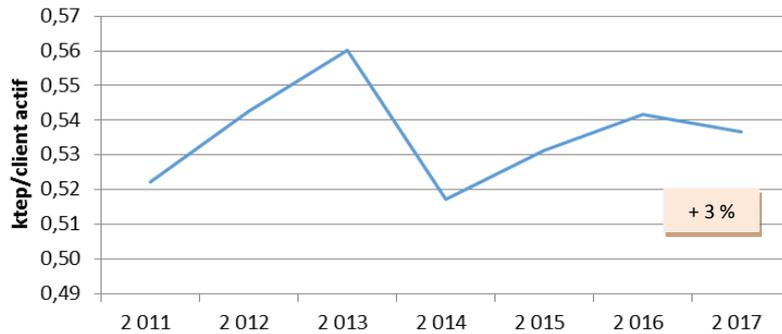


Figure 24 : Evolution des consommations électriques par client actif sur le territoire de la C.C.G.S.T entre 2011 et 2017 – ARTELIA d'après ENEDIS

➔ Entre 2011 et 2017, ces consommations électriques, **ramenées au nombre de client actifs** sur le territoire du Golfe, **ont augmenté de 3 %**.

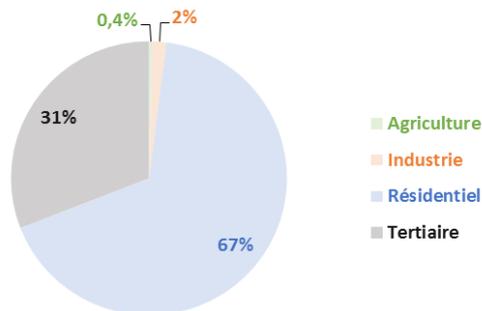


Figure 25 : Répartition des consommations électriques sur le territoire de la C.C.G.S.T par secteurs d'activité en 2017 – ARTELIA d'après ENEDIS

➔ **Deux tiers** des consommations sont liées au **résidentiel** (ce secteur comptabilisant **99 % des clients actifs**) et près **d'un tiers** au **tertiaire** (ce secteur comptabilisant seulement **1,3 % des clients**).

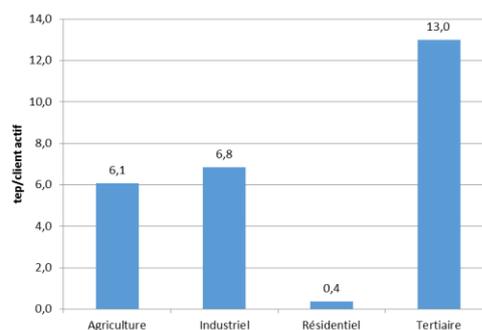


Figure 26 : Répartition des consommations électriques sur le territoire de la C.C.G.S.T par secteurs d'activité et par client actif en 2017 – ARTELIA d'après ENEDIS

- ➔ Avec près de 13 tep/client actif, le **tertiaire** apparaît être comme **le secteur au ratio de consommation électrique par actif le plus élevé.**
- ➔ Ce ratio de consommation **a diminué de 4 % entre 2011 et 2017**

#### III.5.1.4 Les enjeux et le développement des réseaux de distribution et de transport de l'électricité

### Impacts liés à différents projets

#### *Eclairage public*

- Consommations énergétiques liées à l'éclairage public

A l'heure de la rédaction du présent rapport P.C.A.É.T, ENEDIS n'a toujours pas transmis les données concernant les consommations électriques liées à l'éclairage public à la C.C.G.ST. (signature de la Convention d'échanges à avril 2019).

Sur la commune de Sainte-Maxime, les consommations sur le poste d'éclairage public étaient de 2 072 MWh en 2017 (soit – 13%) par rapport à 2015. Le nouveau marché de performance énergétique de la Ville prévoit les réductions de consommations électriques sur ce poste de -26% à l'échéance 2021.

- Maintenance éclairage public

Par délibération du 30 juin 2011, le SYMIELECVAR a ajouté à ses statuts la compétence optionnelle n°8 « maintenance éclairage public ». Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT<sup>4</sup>, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.

---

<sup>4</sup> Déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT)

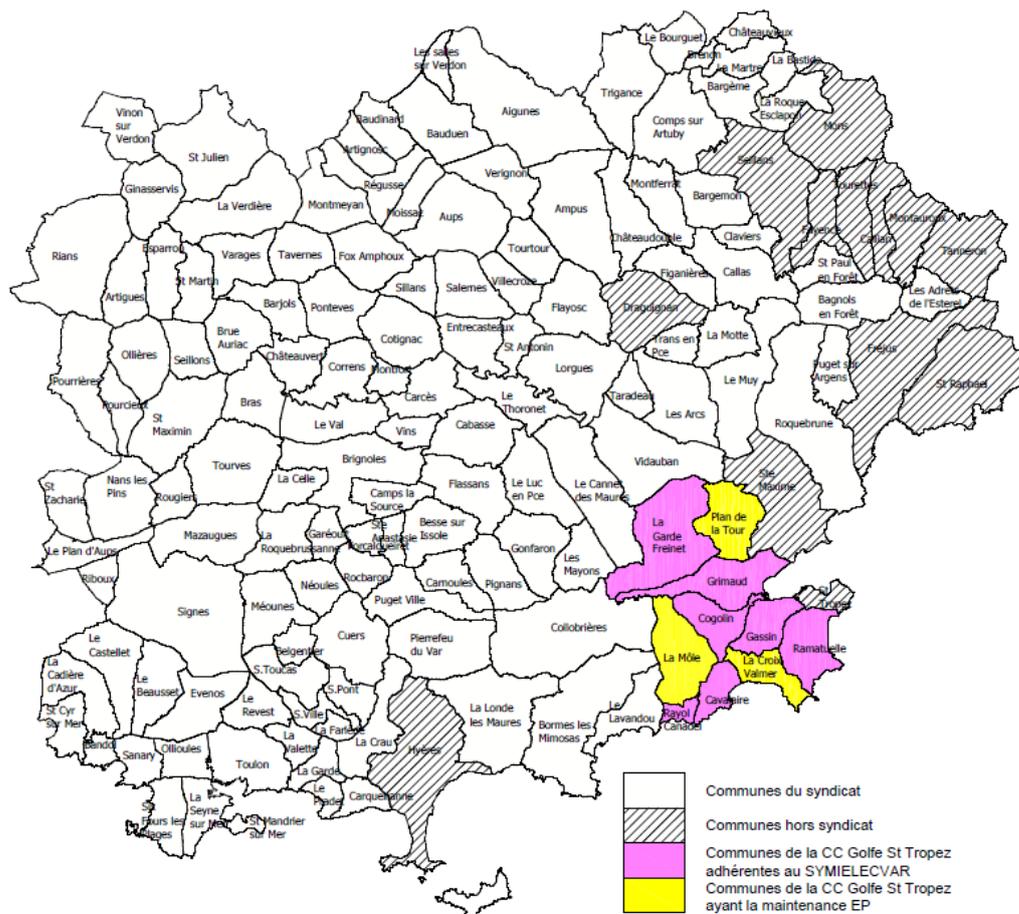


Figure 27 : Carte des communes varoises ayant délégué leur compétence éclairage public au SYMIELECVAR

- ➔ Sur le territoire, seules les communes de Sainte-Maxime et Saint-Tropez ne sont pas adhérentes au SYMIELECVAR
- ➔ Parmi les 10 communes adhérentes, 3 communes ont effectivement délégué au SYMIELECVAR, la compétence « maintenance de l'éclairage public » (La Môle, Plan de la Tour et La Croix-Valmer).
- Certificats d'Économie d'Énergie (C.É.É) liés aux chantiers de travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public

Ces certificats sont attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachetés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre primes. Le SYMIELECVAR propose un accès à la plateforme de C.É.É via son site.

Commune	Volume CEE (kWh <sub>cumac</sub> )
Cogolin	217 872
Croix Valmer (La)	722 560
Garde Freinet	1 729 164
Grimaud	64 092
La Mole	268 800
Ramatuelle	243 200
Gassin	217 600
Le Rayol	2 922 423
<b>Total</b>	<b>6 385 711</b>

➔ En 2017, les communes du Golfe ont déposé et valorisé près de **6,4 GWh**.

## Patrimoine bâti

La commune de Sainte-Maxime a décidé d'engager dans un audit patrimonial le diagnostic patrimonial. Ce dernier aura pour objectif de donner une visibilité complète de l'état des lieux des bâtiments et de leur environnement, d'identifier les points à améliorer et de préconiser les travaux (pour atteindre un niveau de performance souhaité). Il concerne près 19 500 m<sup>2</sup> de surface de bâtiment (tranche ferme) et 4900 m<sup>2</sup> pour la tranche optionnelle. Les résultats de cet audit sont attendus pour l'été 2019.

## Impact du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques

### Les bornes actives (SYMIELECVAR)

Mouv'Elec Var, le programme de déploiement des bornes de charge du SYMIELECVAR est une opération réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'Etat confiés à l'ADEME, à hauteur de 50% ainsi qu'un financement à hauteur de 10% du SYMIELECVAR. Ce Syndicat prend en charge la gestion complète du Réseau Mouv'Elec Var :

- Construction et mise en service ;
- Maintenance et dépannage assurés par une société spécialisée ;
- Supervision et accessibilité des bornes par tous les utilisateurs ;
- Paiement des charges par les usagers.

Chaque borne est équipée de deux points de charge permettant le branchement de deux véhicules en même temps. Le chargement s'effectuera au moyen d'un badge avec abonnement ou bien par un système de paiement sans contact carte bleue ou au moyen d'un smartphone. Le stationnement pour les véhicules en cours de recharge est gratuit.

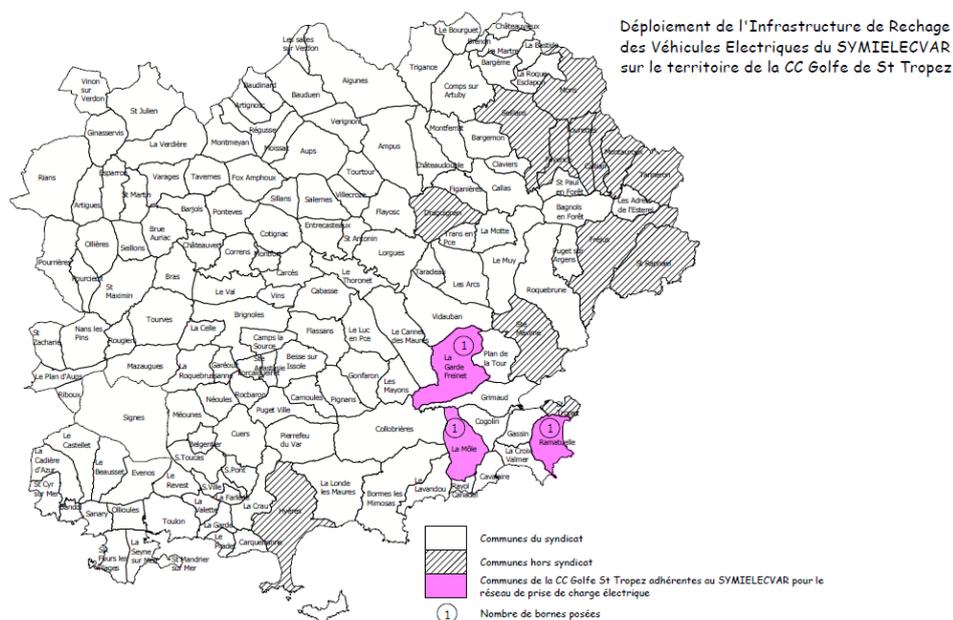


Figure 28 : Bornes de recharge du programme Mouv'Elec Var installées sur le territoire de la C.C.G.S.T – SYMIELECVAR

➔ Le Golfe compte **trois bornes de charge** opérées par le SYMIELECVAR sur les communes de La Môle, Ramatuelle et La Garde Freinet.

### Les autres bornes actives (non exhaustif)

Créée en 2013, ELECTRIC 55 CHARGING, anciennement PLUS DE BORNES, est implantée dans le Golfe de Saint-Tropez. Elle a installé sur le Golfe, les **12 bornes suivantes** :

	Nombre de bornes	Domaine
Saint -Tropez	4	public
Cavalaire-sur-Mer	2	public
La Croix-Valmer	1	public
Grimaud	2	public
Port Grimaud	1	public
Plan de la Tour	1	public
Ramatuelle (Club 55)	1	privé

Source : ELECTRIC 55 CHARGING – Août 2018

*Zoom sur une solution de recharge alimentée par des déchets végétaux*

Associée aux startups provençales Mini Green Power et Enogia, ELECTRIC 55 CHARGING a présenté la première borne de recharge au monde alimentée en énergies renouvelables issue de déchets végétaux. Implanté à Hyères, ce démonstrateur offre jusqu'à 22 kW de puissance en charge en courant alternatif et permet de recharger simultanément jusqu'à deux voitures électriques.

*Les perspectives de déploiement de nouvelles bornes (SYMIELECVAR)*

Le schéma de déploiement jusqu'au 30 juin 2018 prévoit l'installation de **deux bornes supplémentaires sur la commune de Gassin**.

*Les perspectives de déploiement de nouvelles bornes (autres - non exhaustif)*

La Ville de Sainte-Maxime a lancé un avis d'appel de mise en concurrence pour la mise en service de 4 bornes (Parking du complexe sportif des Bosquettes, Carré Léon Gaumont, Complexe sportif Pastorelli Rossi, Place Mermoz). ELECTRIC 55 CHARGING a été retenu pour installer ces bornes en août 2018.

Le développement de ce type de motorisation est à mettre en relation avec **les enjeux de qualité de l'air spécifique au territoire de la CCST notamment sur l'impact des déplacements touristiques**  
> [Chapitre VI.1](#)

**III.5.1.5 Les capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transports et de distribution des installations de production d'électricité**

Ces capacités sont disponibles sur le site Capareau (<http://capareseau.fr>). Ce site est réalisé en collaboration par R.T.E et les gestionnaires de réseaux de distribution. Il affiche les possibilités de raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité. Le tableau ci-dessous présente les capacités réservées aux EnR électriques au titre du S3EnR sur le Golfe de Saint-Tropez.

	Puissance déjà raccordée (MW)	Puissance de projets EnR en file d'attente (MW)	Capacité d'accueil réservée au titre du S3EnR qui reste à affecter (MW)	Capacité réservée aux EnR au titre du S3EnR (MW)	Quote-Part unitaire actualisée applicable au 1/02 (k€/MW)
Cavalaire-sur-Mer	0,1	0,0	4,0	4,0	18,3
Cogolin	1,7	1,2	12,9	12,9	18,3
Grimaud	0,0	0,0	6,5	6,5	18,3
Sainte-Maxime	1,4	0,0	7,0	7,0	18,3
<b>TOTAL</b>	<b>3,2</b>	<b>1,2</b>	<b>30,4</b>	<b>30,4</b>	<b>18,3</b>

Tableau 8 : Capacité réservée aux EnR au titre du S3EnR sur le territoire de la C.C.G.S.T - Source : <http://capareseau.fr/>

⇒ Le territoire de la C.C.G.S.T dispose de **4 postes de transformation** pouvant accueillir un potentiel de raccordement de **30,4 MW** pour les **projets EnR électriques**

⇒ Le poste de Grimaud faisait partie de la liste des évolutions du réseau public de distribution identifiées à l'horizon 2020, prévues par ERDF. Cette transformation du poste a permis d'augmenter la puissance d'intégration de **70,0 MW** supplémentaires.

⇒ Le Golfe dispose d'une capacité de raccordement totale de **100,4 MW**.

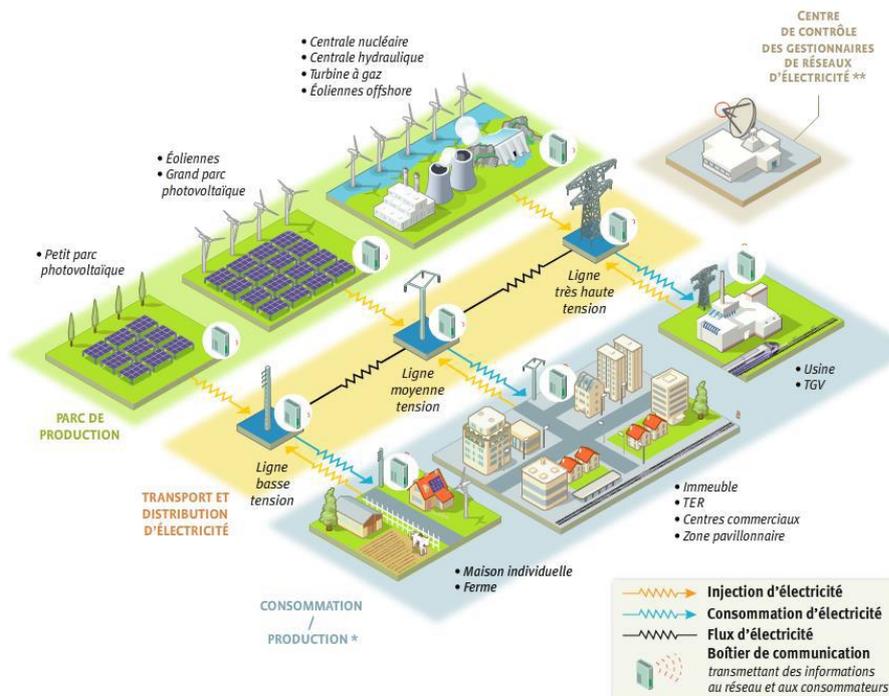
⇒ **Le potentiel de développement des EnR électriques** est de 8,1 ktep pour une puissance installée potentielle de **78,5 MW** (voir III.4.2). Cela représente **78 %** de la capacité totale d'intégration de ces EnR.

### III.5.1.6 Les SmartGrids

Pour faire face aux mutations du paysage énergétique, il est nécessaire de moderniser le système électrique. Le contexte français et européen, dans lequel se sont développés les réseaux électriques, conduit à privilégier le déploiement des technologies de Smart Grids plutôt que le remplacement et le renforcement massif des réseaux.

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication aux réseaux les rendra communicants et permettra de prendre en compte les actions des acteurs du système électrique, tout en assurant une livraison d'électricité plus efficace, économiquement viable et sûre.

Le système électrique sera ainsi piloté de manière plus flexible pour gérer les contraintes telles que l'intermittence des énergies renouvelables et le développement de nouveaux usages tels que le véhicule électrique. Ces contraintes auront également pour effet de faire évoluer le système actuel, où l'équilibre en temps réel est assuré en adaptant la production à la consommation, vers un système où l'ajustement se fera davantage par la demande, faisant ainsi du consommateur un véritable acteur.

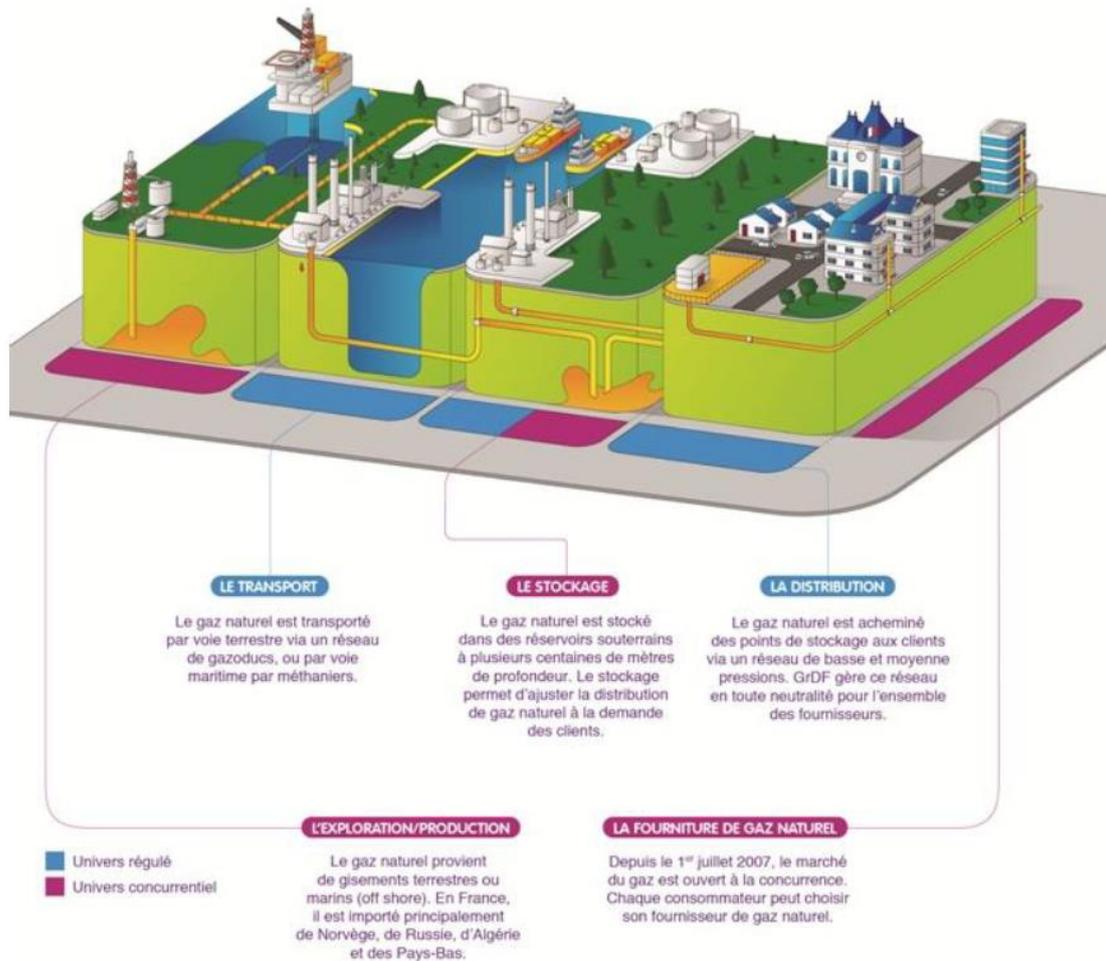


Source : Smart Grids-CRE

## III.5.2 Le réseau de gaz

### III.5.2.1 Quelques généralités

Le réseau gazier est composé du réseau de transport (pour lequel GrDF est compétent sur le territoire national<sup>5</sup>) et de distribution (gestion GrDF ou ELD), mais également d'ouvrages de stockage souterrain.



Ces réseaux gaziers de transport et de distribution sont très importants vis-à-vis de la Transition énergétique. Au-delà du **transport et desserte de gaz naturel pour les consommateurs finaux**, ils peuvent accueillir une **injection de biométhane ou d'hydrogène** (en quantité limitée) selon certains critères, notamment la capacité du réseau aval à absorber les productions injectées.

Ces productions de biométhane ou d'hydrogène peuvent provenir :

- D'installations de **méthanisation**, si les intrants utilisés sont tous autorisés et si les caractéristiques physico-chimiques sont adéquates (cf. <http://www.injectionbiomethane.fr>);
- De la **conversion de l'électricité en gaz** (méthane ou hydrogène), notamment à base d'électricité renouvelable produite en surplus : « Power to Gas ».

<sup>5</sup> Excepté pour 15 départements du sud-ouest pour lequel TéraGas est compétent

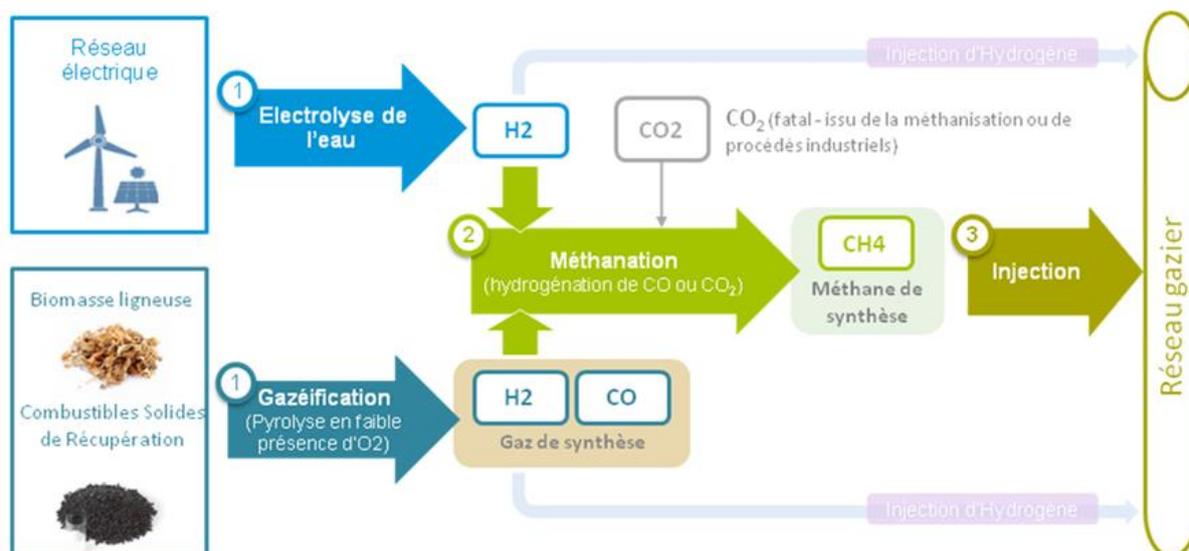


Figure 29 : les-perspectives-du-biométhane (nouvelles-filières-et-potentiels) – Source <http://www.injectionbiomethane.fr>

### III.5.2.2 Le réseau de transport et de distribution du gaz

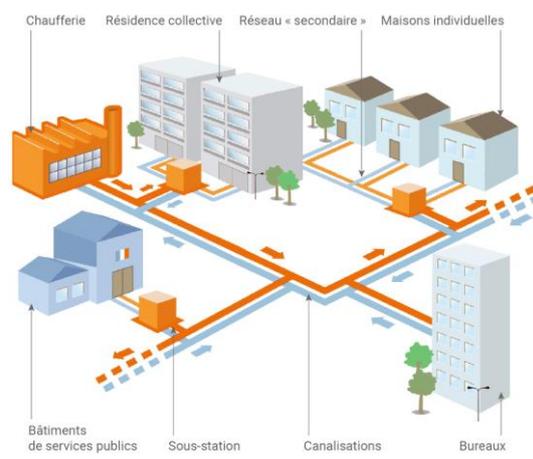
Le SYMIELECVAR est l'autorité organisatrice de distribution publique du gaz naturel pour 34 communes du Var. La distribution publique de gaz naturel est confiée au concessionnaire Gaz Réseau De France (GRDF) par un contrat de concession d'une durée de 30 ans (date d'entrée en vigueur du contrat : 01/01/2012). Le SYMIELECVAR veille à la bonne application du contrat de concession et assure la mission de contrôle du concessionnaire, reconnue à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) depuis l'entrée en vigueur du cahier des charges de concession le 1er janvier 2012. Aucune commune du Golfe n'adhère au SYMIELECVAR à ce titre, car aucune n'est desservie par le réseau gaz.

- ➔ Cette absence de réseau de gaz renforce les opportunités de recourir à des EnR (géothermie, thalassothermie, bois etc.) via des réseaux de chaleur au regard de la limitation du choix des possibles en matière d'énergie

## III.5.3 *Le réseau de chaleur / froid*

### III.5.3.1 Quelques généralités

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire. Sur les mêmes principes, il existe des réseaux distribuant du froid, transporté sous forme d'eau glacée et destiné à la climatisation de locaux.



Source : CEREMA

### III.5.3.2 Réseaux de chaleur/froid existants sur le Golfe de Saint-Tropez

#### Etat des lieux

Le Golfe de Saint-Tropez compte **deux réseaux de chaleur** utilisant la ressource bois-énergie : celui de la commune de Cogolin et de la Garde-Freinet.

Commune	Chaufferie collective	Type de Maitrise d'ouvrage	Maitrise d'ouvrage	Puissance Bois (kW)	Productible bois (GWh/an)	Conso Bois (t/an)
LA GARDE FREINET	Réseau logements collectifs Arcade	Publique	ARCADE PROMOTION	100	0,3	115
RAMATUELLE	Centre aéré	Communale	Commune de Ramatuelle	80	0,1	23
SAINT TROPEZ	SNI Résidence Tivolle	Entreprise	Société nationale immobilière	55	0,1	26
RAMATUELLE	Ecole et logement	Communale	Commune de Ramatuelle	100	0,2	42
COGOLIN	Réseau communal école + 2 gymnases	Communale	Commune de COGOLIN	110	0,2	70
<b>TOTAL</b>				<b>445</b>	<b>0,93</b>	<b>276</b>

#### Perspective de développement

L'observatoire des réseaux de chaleur met à disposition des collectivités (É.P.C.I de plus de 20 000 habitants) des études locales d'évaluation du potentiel de développement des réseaux de chaleur. La méthodologie employée est explicitée sur leur site (<http://www.observatoire-des-reseaux.fr/lepotentiel-de-developpement>). Des cartes en version .PDF et .SIG sont disponibles pour le territoire. Un exemple est présenté sur le Golfe ci-dessous :

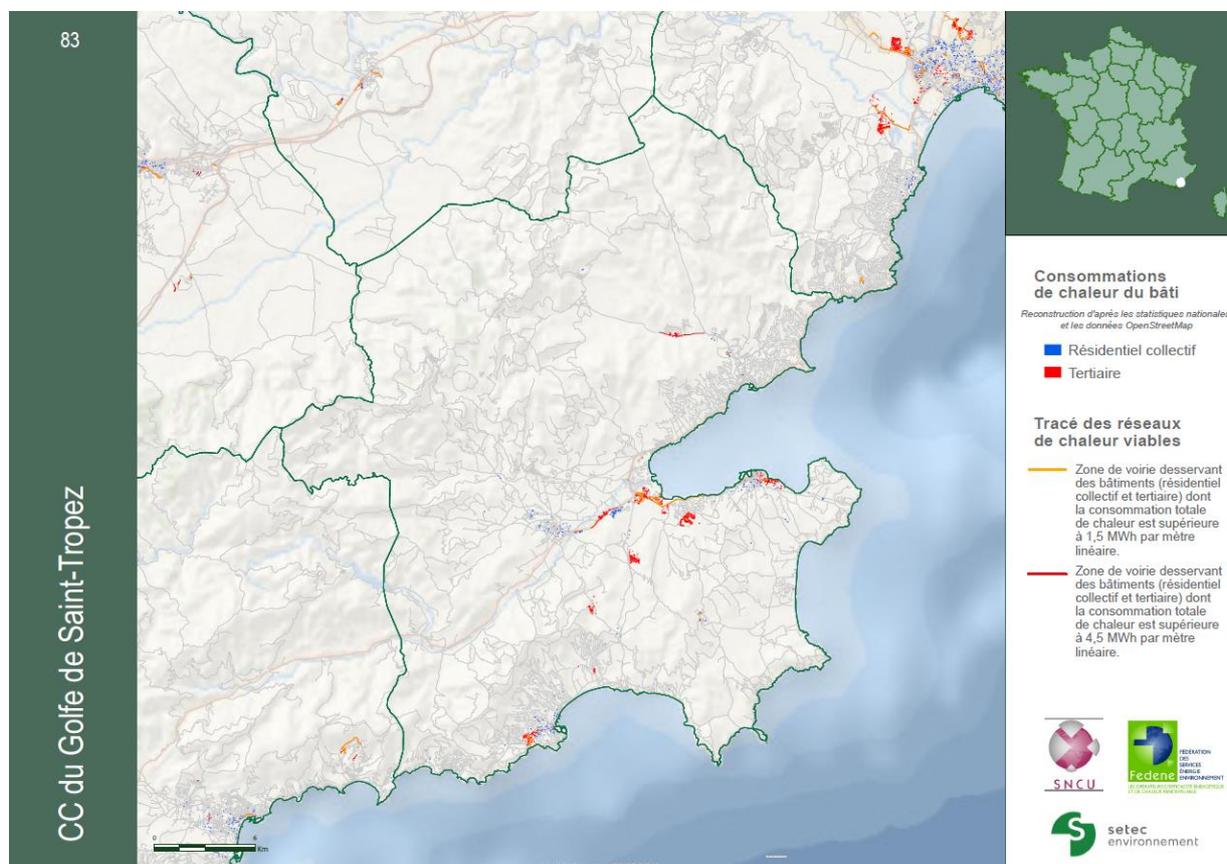


Figure 30 : Carte de développement des réseaux – Source – Observatoire des réseaux

### III.5.4 Des synergies entre les réseaux

Actuellement, les différents réseaux sont indépendants les uns des autres. Avec la transition énergétique, les réseaux seront appelés à se connecter entre eux. Ci-dessous figure une illustration de cette future synergie électricité / gaz / chaleur ou froid

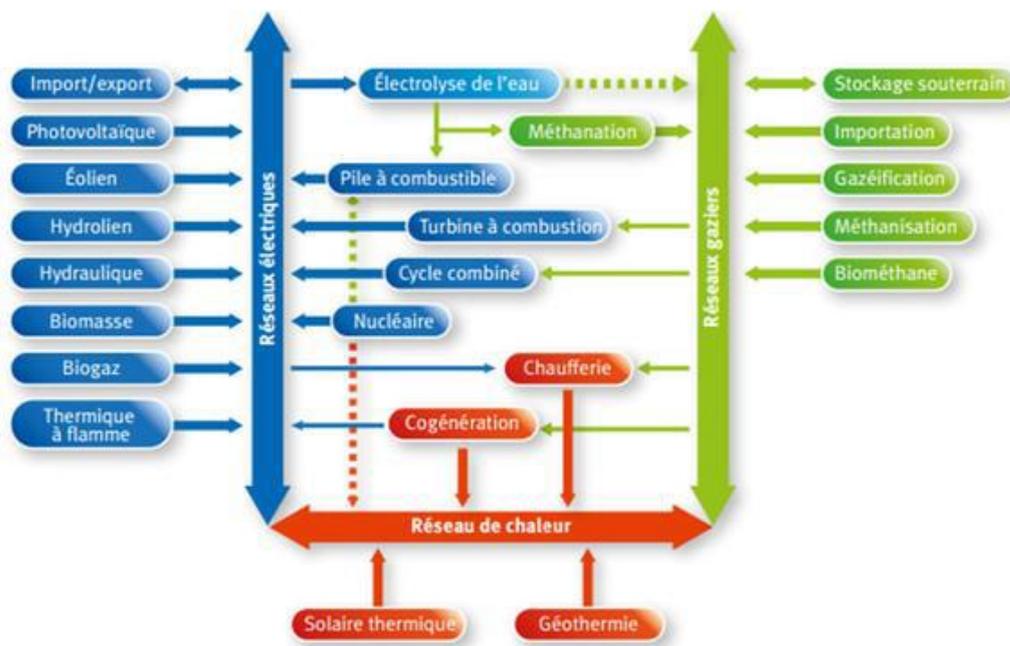


Figure 31 : Vers une synergie entre les réseaux d'énergie – Source : CRE

### III.6 ZOOM DE L'IMPACT SAISONNIER SUR LE GOLFE DE SAINT-TROPEZ

**Volet qualité de l'air** : estimation de l'impact du tourisme sur les émissions de NOx (oxyde d'azote) du secteur transport routier

**Rappel** : En 2013, les oxydes d'azote constituent le **troisième poste d'émissions** de polluants atmosphériques sur le territoire de la C.C.G.S.T (loin derrière les émissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques – C.O.V.N.M).

#### Méthodologie :

Le calcul de la part du tourisme dans les émissions du secteur des transports routiers est réalisé en deux temps :

- Estimation de la part des touristes dans les déplacements interurbains (routes, autoroutes) - via des stations de comptages permanentes ou temporaires
- Estimation de la part des touristes dans les déplacements urbains en partie estimés faute de comptages suffisants sur ce type d'axes.

#### Résultats :

La carte ci-dessous met bien en évidence l'impact du tourisme sur les émissions de NOx des transports routiers sur le Golfe de Saint-Tropez.

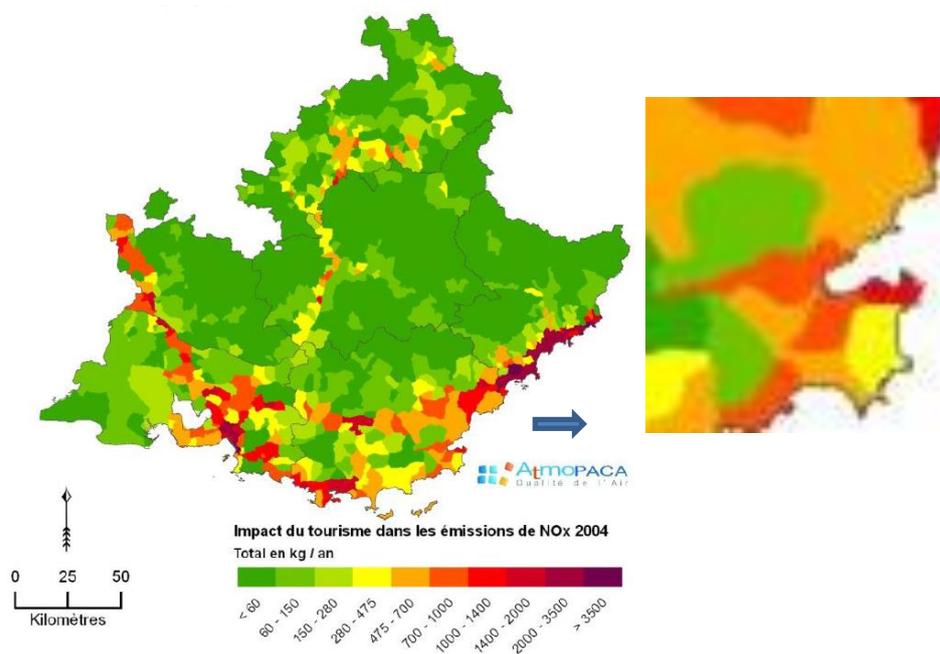


Figure 32 : Répartition communale des émissions annuelles d'oxydes d'azote issus des déplacements touristiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Source : AtmoSud, inventaire 2004)

- ⇒ La somme des émissions de NOx dues aux déplacements touristiques sur le territoire de la C.C.G.S.T était de **822 tonnes** en 2004
- ⇒ Cette somme a été comparée aux émissions annuelles liées au secteur des transports. Cela représente **24%** des émissions du secteur des transports routiers, en moyenne sur cette année 2014.  
*Ce même ratio calculé aux échelles régionale et Var est de l'ordre de 10% et 12%.*
- ⇒ La part du tourisme dans les **émissions NOx des transports routiers est en moyenne de 65% l'été** (juillet-août)  
*Ces mêmes ratios calculés à l'échelle régionale et du Var sont de l'ordre de 20% et 26%.*

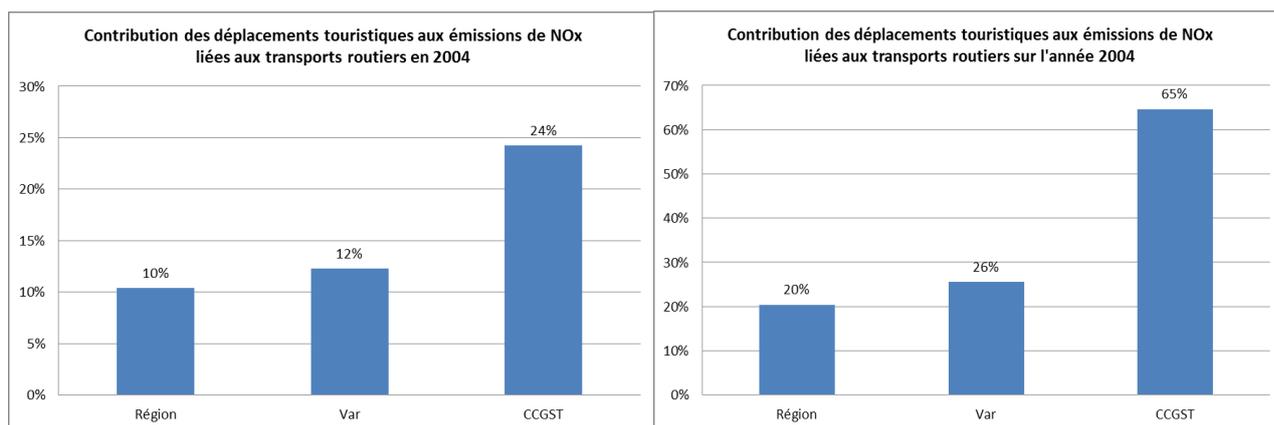


Figure 33 : Contribution des déplacements touristiques aux émissions de NOx liées aux transports routiers sur l'année (à gauche) et en été (à droite) sur le territoire de la C.C.G.S.T - ARTELIA d'après AtmoSud

### III.7 DIAGNOSTIC QUALITATIF

#### III.7.1 Gouvernance dans le domaine climat-air-énergie sur le Golfe de Saint-Tropez

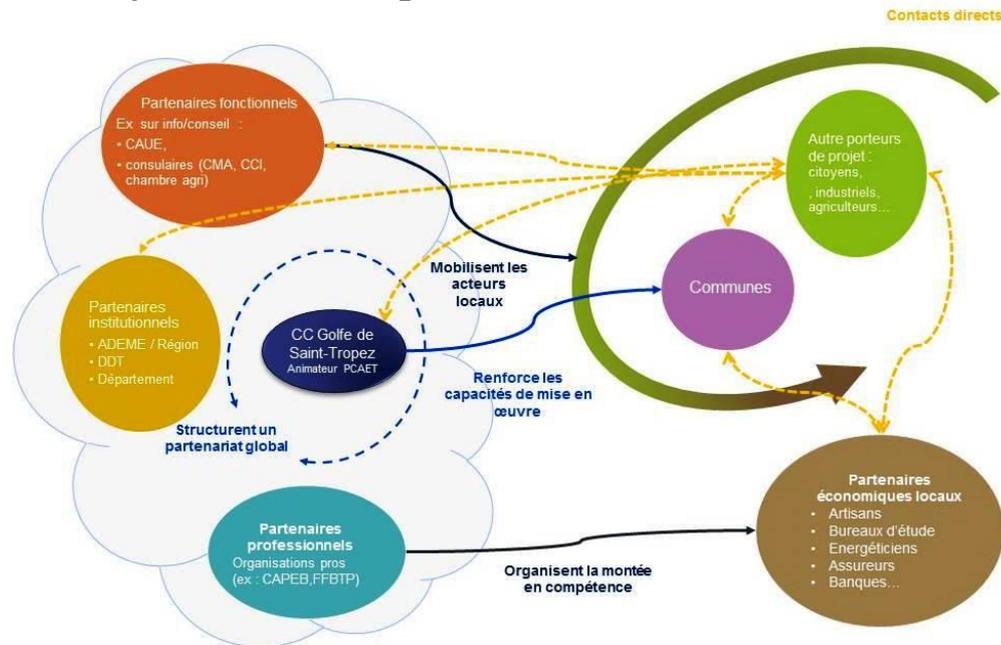


Figure 34 : La gouvernance dans le domaine climat-air-énergie sur le Golfe de Saint-Tropez – ARTELIA

En tant que structure animatrice du P.C.A.É.T sur son territoire, la C.C.G.S.T :

- Développe son propre programme et organise et anime la mise en réseau des acteurs P.C.A.É.T ;
- Structure un partenariat global notamment avec les structures qui appuient (financièrement, techniquement) les porteurs de projets.

#### III.7.2 Cartographie des acteurs et actions-phares

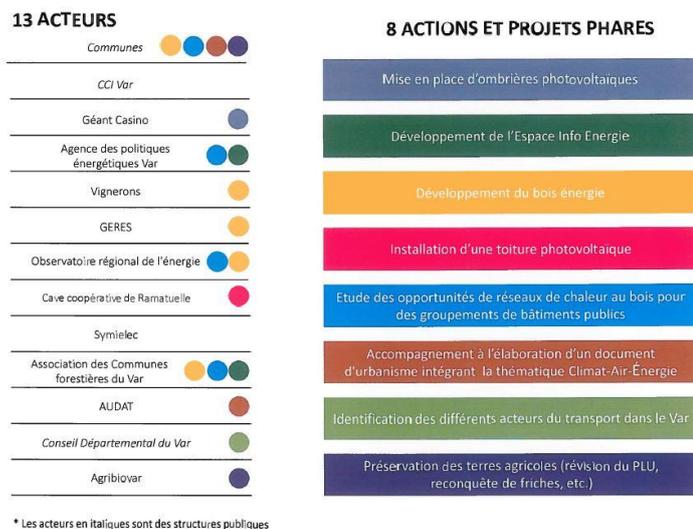


Figure 35 : Cartographie des acteurs et actions-phares sur le territoire de C.C.G.S.T – Auxilia - 2017

Ci-dessus, un tableau qui liste des bonnes pratiques, actions et projets réalisés et en cours sur le Golfe de Saint-Tropez en lien avec la transition énergétique et écologique (non exhaustif).

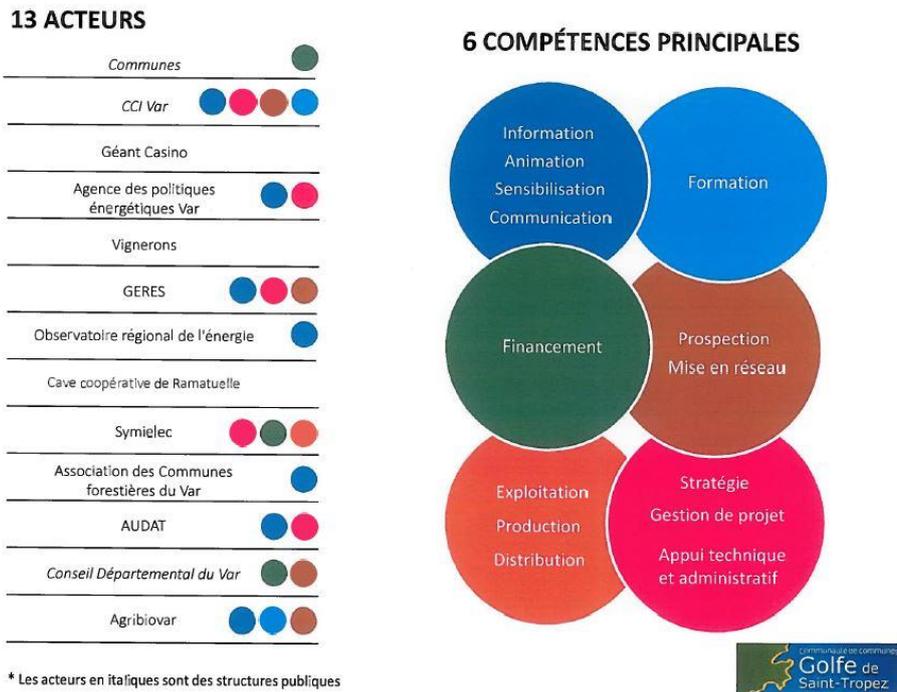


Figure 36 : Cartographie des acteurs et compétences principales en matière air-énergie-climat sur le Golfe de Saint-Tropez - Auxilia – Septembre 2017

## III.8 SYNTHÈSE DES ENJEUX

Suite aux différents temps de travail durant la phase de diagnostic sur la première proposition d'enjeux (► rapport de diagnostic), **les enjeux définitifs en matière de politiques air-énergie-climat ont été affinés, précisés, priorisés**, pour aboutir à la liste présentée ci-dessous par **grandes thématiques**. Ces dernières sont au nombre de **5 et déclinent 14 enjeux** (12 sectoriels et 2 transversaux).

### Enjeux sectoriels

#### 1. *Bâti économe (construction / réhabilitation)*

- **SECTORIEL 1** : La rénovation énergétique des bâtiments par cible, niveau de performance et substitution des EnR
- **SECTORIEL 2** : Le développement de constructions nouvelles respectant des performances énergétiques et environnementales et l'utilisation des matériaux biosourcés
- **SECTORIEL 3** : La prise en compte de la problématique de l'approvisionnement électrique du Golfe (analyse des consommations du secteur du bâti (résidentiel / tertiaire))

#### 2. *Transports / déplacements*

- **SECTORIEL 4** : La hiérarchisation de l'armature territoriale pour la réduction des distances parcourues (ville courte distance, localisation / accessibilité des activités etc.)
- **SECTORIEL 5** : Le développement d'offres alternatives crédibles à la voiture individuelle par des solutions d'intermodalités intégrant les transports collectifs notamment
- **SECTORIEL 6** : Le développement d'offres alternatives crédibles à la voiture individuelle par des itinéraires de modes actifs (pour des déplacements de proximité notamment)
- **SECTORIEL 7** : Les usages nouveaux / responsables de la voiture particulière (covoiturage, autostop participatif...) et les nouvelles technologies pour la mobilité et les transports (électrique, hybride, gaz mobilité)
- **SECTORIEL 8** : Le suivi / reporting des émissions de polluants atmosphériques (NOx notamment durant la période estival)

#### 3. *Production d'énergies renouvelables*

- **SECTORIEL 9** : La production d'énergies renouvelables électriques, en adéquation avec les possibilités offertes par le réseau électrique du Golfe (contexte de fragilité de l'approvisionnement)
- **SECTORIEL 10** : La mise en place de réseaux (chaleur ou froid) en adéquation avec les objectifs de densification / mixité urbaine
- **SECTORIEL 11** : La recherche d'alternatives à l'électricité pour la production de chaleur renouvelable
- **SECTORIEL 12** : Le développement de la filière bois en lien avec le Massif des Maures

### Enjeux transversaux

#### 4. *L'adaptation au changement climatique*

- **TRANSVERSAL 1** : **L'exacerbation des risques** liés au changement climatique
  - L'aggravation des risques : érosion et de submersion des zones basses littorales, inondation par ruissellement des eaux, incendie de forêt
  - La baisse du confort thermique estival affectant la santé des personnes âgées et les touristes se rendant sur le Golfe

- La baisse de la disponibilité des ressources en eau
5. *La place de la CC du Golfe de Saint Tropez (animation / coordination, éducation à l'environnement...)*
- **TRANSVERSAL 2** : L'émergence de **projets innovants et expérimentaux**, le **dimensionnement des moyens d'animation et de formation** nécessaires à l'atteinte des objectifs des objectifs P.C.A.É.T, la **coordination / capitalisation des actions / démarches qualifiables au titre du P.C.A.É.T...**

## IV. LA STRATEGIE

### IV.1 INTRODUCTION

La démarche P.C.A.É.T se compose de plusieurs grandes étapes :

- La première, le **diagnostic** (réalisé dans le cadre de l'état des lieux du SCoT), a permis d'identifier les enjeux majeurs du Golfe en matière de politiques air-énergie-climat. Cette première étape, partagée les acteurs locaux, permet de **savoir d'où l'on part en matière de politiques énergie-climat** ;
- **Les enjeux** ainsi mis en lumière ont ensuite constitué une base pour l'élaboration de la deuxième étape de travail, présentée dans le présent document : **la stratégie P.C.A.É.T du Golfe de Saint Tropez**. Il s'agit dans cette étape de définir **un cap, une vision, des ambitions** pour l'avenir du Golfe en matière de politiques énergétique et climatiques. Il s'agit de **définir où l'on souhaite aller** ;
- Chaque axe de la stratégie présentée ici, qui se décline en **orientations et en objectifs opérationnels**, permettra ensuite d'élaborer le **programme d'actions**, qui devra répondre aux objectifs définis par la stratégie. Il s'agit donc de définir **comment va-t-on concrètement, là où on souhaite aller**.

Le présent chapitre rappelle le cheminement ayant mené à la validation de la stratégie, en mettant en parallèle la liste d'enjeux initialement identifiés dans le cadre du diagnostic climat-air-énergie et les axes et objectifs définis dans le cadre de la stratégie.

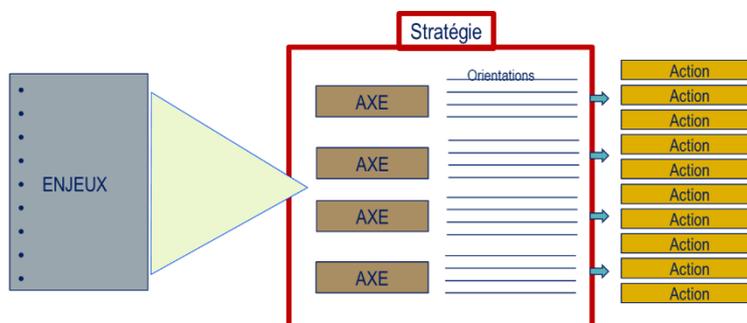


Figure 37 : Place et contenu de la stratégie dans la démarche P.C.A.É.T du Golfe de Saint Tropez - ARTELIA

### IV.2 LES LIGNES DIRECTRICES QUI ONT GUIDE LA DEFINITION DE LA STRATEGIE

L'élaboration du diagnostic air-énergie-climat et les temps de rencontre avec les différents acteurs, partenaires, Élus du territoire, ont permis de dessiner les **grandes caractéristiques du Golfe de Saint-Tropez** en tant que territoire mais aussi de la CC Golfe de Saint Tropez en tant que structure. Ces grandes lignes ont donc guidé les échanges pour la définition de l'ossature de la stratégie.

#### IV.2.1 Des spécificités locales fortes à prendre en compte

Plusieurs grandes caractéristiques forgent l'identité du Golfe et se devaient d'avoir une place forte dans la stratégie P.C.A.É.T. Il s'agit d'abord des **espaces forestiers et maritimes** qui dessinent les **paysages**, une partie **importante de l'économie** (source de son attrait résidentiel et touristique) et des **fonctions écologiques du Golfe de Saint-Tropez** (pouvoir de séquestration carbone pour du massif des Maures par exemple). Mais il s'agit également d'intégrer l'**identité culturelle et patrimoniale** du Golfe à laquelle tiennent nombre d'habitants : espaces naturels / biodiversité / trames vertes et bleues etc.

## *IV.2.2 Des enjeux majeurs du Golfe de Saint-Tropez*

A côté de ces spécificités locales, des enjeux majeurs se sont dégagés lors des premières étapes de travail, des enjeux qui sont apparus de manière récurrente et consensuelle. Parmi eux, **l'urbanisme durable**, respectueux de cette identité et des paysages et répondant à la problématique du **foncier** (notamment sur les espaces retro-littoraux). Ce dernier est également un enjeu fort pour le Golfe, qui doit préserver ses entités paysagères du mitage et de l'urbanisation.

Les **caractéristiques / dynamiques attachées aux différents ensembles géographiques « cohérents »**<sup>6</sup> sont d'un point de vue de la problématique énergétique, également un enjeu majeur du Golfe. La traduction de ces caractéristiques / dynamiques pour chacun de ces ensembles cohérents s'exprime particulièrement sur **deux des principaux secteurs de consommations énergétiques** identifiés sur l'échelle du Golfe et **touchant au quotidien des habitants**, à savoir :

- Le *secteur résidentiel* : où sont prégnants l'enjeu d'**exemplarité des constructions nouvelles** notamment dans les zones les plus attractives du Golfe et **surtout** l'enjeu de **réhabilitation de l'habitat ancien** dans les zones où le parc de logements peut être qualifié « à performance énergétique dégradée ». Peuvent être citées les résidences principales construites avant 1975 (c'est-à-dire avant la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique) et qui représentent à elles seules 41 % des consommations énergétiques résidentielles (représentativité forte des communes de Sainte Maxime, Ramatuelle et Saint-Tropez).
- Le *secteur des transports* : où ont été relevés les enjeux liés aux **alternatives au "tout voiture"**, de **partage des voies au profit des modes doux**, et de **qualité de l'air notamment en période estival**.

Enfin, conformément :

- Aux enjeux sectoriels 9, 10 et 11 (chapitre III.8 « Synthèse des enjeux »), le Golfe est confronté à une problématique d'**approvisionnement** énergétique (à **fortiori électrique**) dont il s'agit de **se prémunir par l'incorporation d'EnR électrique dans le réseau existant** (dans la limite des capacités réservées), par la **densification de zones propices à la mise en place de réseaux** (chaleur ou froid) et par la **recherche d'alternatives à l'électricité pour la production de chaleur renouvelable**.
- A l'enjeu 2, le Golfe dispose de potentialités en matière d'**utilisation des matériaux biosourcés**. Peuvent être citées les filières liège et chanvre qui présentent l'intérêt de faire de l'agriculture / la sylviculture des leviers d'un développement local durable.

---

<sup>6</sup> On peut distinguer les ensembles géographiques cohérents suivants :

- Les reliefs vigoureux du massif des Maures, aux lignes de crêtes très dessinées et aux versants boisés, qui cloisonnent l'espace, ceinturant le territoire ;
- Le littoral rocheux de la presqu'île, entaillé par l'érosion marine en falaises abruptes et très découpées ;
- Les plaines et cuvettes alluviales du fond de Golfe, drainées par un réseau hydrographique plutôt développé.

### *IV.2.3 La place de la C.C.G.S.T*

Au cœur de ces caractéristiques et de ces enjeux, la C.C.G.S.T doit affirmer **sa place et son rôle d'animatrice / coordinatrice du projet P.C.A.É.T**, de façon cohérente au vu des moyens d'actions dont elle dispose (moyens humains, techniques, financiers, administratifs etc.). La C.C.G.S.T doit notamment œuvrer pour diffuser plus largement ses actions sur le territoire communautaire, pour développer de nouveaux partenariats, pour favoriser les synergies entre acteurs, faciliter le passage à l'action, et augmenter sa visibilité auprès des citoyens et acteurs locaux.

## *IV.3 LA STRATEGIE P.C.A.É.T DU GOLFE DE SAINT TROPEZ*

A partir des enjeux rappelés précédemment, plusieurs réunions avec les différentes instances mises en place par la C.C.G.S.T (Groupes Élus Relais Énergie notamment) ont permis **d'aboutir à une stratégie pour une transition énergétique et écologique au sein du Golfe** (un tableau des correspondances des enjeux / orientations stratégiques est proposé en **Annexe VII.5** du présent rapport).

Cette stratégie se compose de **4 axes** ayant pour vocation de **dessiner des ambitions fortes** pour l'avenir du Golfe en matière de politique air-énergie-climat.

### *IV.3.1 La stratégie P.C.A.É.T du Golfe de Saint Tropez en un « coup d'œil »*

#### **Axe 1 : Accroître la gestion économe des ressources énergétiques**

- ⇒ **Orientation 1** : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de G.E.S liées au cadre bâti et utiliser des matériaux biosourcés
- ⇒ **Orientation 2** : Réduire les consommations énergétiques et les émissions de G.E.S liées aux déplacements

#### **Axe 2 : Produire de localement de l'énergie renouvelable (EnR) et notamment de l'électricité**

- ⇒ **Orientation 3** : Augmenter et incorporer les EnR électriques dans le réseau
- ⇒ **Orientation 4** : Renforcer le mix énergétique pour la production de chaleur et de froid

#### **Axe 3 : Savoir habiter sur un territoire fortement soumis aux risques naturels**

- ⇒ **Orientation 5** : S'adapter aux risques majeurs d'inondation
- ⇒ **Orientation 6** : Composer avec le risque incendie dans le massif des Maures
- ⇒ **Orientation 7** : Le risque érosion du littoral submersion marine

#### **Axe 4 : La Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, coordinatrice et animatrice du territoire en matière de politique air-énergie-climat**

- ⇒ **Orientation 8** : Communiquer, sensibiliser, et concerter
- ⇒ **Orientation 9** : Accompagner la montée en compétence des acteurs du Golfe
- ⇒ **Orientation 10** : Porter, faire porter et accompagner les projets qualifiables au titre du P.C.A.É.T du Golfe

### *IV.3.2 La stratégie P.C.A.É.T du Golfe de Saint Tropez, axe par axe*

## Axe 1

### Accroître la gestion économe des ressources énergétiques

La CC du Golfe de Saint Tropez dispose de **plusieurs leviers d'action pour agir sur l'économie des ressources, prioritairement sur le cadre bâti et les déplacements.**

**Pour le premier levier : l'essentiel du parc** de bâtiments résidentiels et d'activités économiques **est déjà constitué.** Les constructions neuves en nombre limitée par rapport au stock existant, associée à des réglementations thermiques plus performantes auront un impact moindre en matière de consommations énergétiques. Ainsi, il s'agit d'engager collectivement **l'ensemble des propriétaires, copropriétaires, bailleurs sociaux...** dans des **programmes de rénovation ambitieux** en s'appuyant sur les outils développés sur le Golfe ou à proximité (point info énergie, plateforme de rénovation énergétique...) et une **sensibilisation des propriétaires et professionnels** du secteur.

**Pour le second levier :** il s'agit d'investir dans les périmètres de centralité déterminés par les documents d'urbanisme et de 10 minutes à vélo autour des centralités, **le partage de la voirie au profit des modes actifs.** Constituant un bassin de vie de proximité concentrant l'essentiel des déplacements des habitants, le Golfe constitue une bonne échelle pour envisager un **développement massif des véhicules électriques.** Enfin il s'agit de construire une **offre de transports en commun attractive** pour les **déplacements internes** au Golfe et **adaptée à la saisonnalité**

C'est dans cette perspective qu'a été construit ce premier axe, duquel découlent *2 orientations* et *9 objectifs opérationnels* :

#### Orientation

### 1

#### Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES liées au cadre bâti

- ⇒ Accélérer la **réhabilitation énergétique** des bâtiments résidentiels, économiques et commerciaux, notamment dans les centres anciens des 12 villages du Golfe et de ses hameaux pour offrir de nouvelles perspectives de qualité de vie retrouvée et encourager le retour des habitants à l'année
- ⇒ Définir des **objectifs de performance énergétique renforcée** dans le cadre des opérations neuves et favoriser le **bioclimatisme** dans les choix architecturaux et d'aménagement
- ⇒ La production de **bâtiments publics exemplaires**
- ⇒ L'utilisation de **matériaux biosourcés**

#### Orientation

### 2

#### Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES liées aux déplacements

- ⇒ Diminuer les **obligations de déplacements longue distance et multiples** en repensant, à l'échelle des 12 villes et villages, l'accueil de l'habitat, de l'emploi, des activités et des commerces
- ⇒ Proposer une **offre alternative à la voiture** pour pénétrer dans le territoire et y circuler, en particulier pour les **touristes d'un jour**
- ⇒ Renforcer les **mobilités douces** à travers le **réinvestissement des espaces publics** (espaces dédiés, espaces partagés...)
- ⇒ Encourager l'utilisation d'un **système de transports collectifs renouvelé** à l'échelle du Golfe
- ⇒ Déployer l'**usage des véhicules électriques** par un maillage de bornes de recharges pour les solutions individuelles de mobilité
- ⇒ Mettre en œuvre les **grands projets** notamment un **TCSP sur le fond du Golfe**

## Axe 2

### Axe 2 : Produire de localement de l'énergie renouvelable et notamment de l'électricité

Le Golfe s'inscrit dans une **perspective ambitieuse** mais **réaliste** de réussir à couvrir au moins **25%** de ses consommations énergétiques finales par la production d'énergie renouvelable et de récupération à **horizon 2030** comme **première étape** pour s'inscrire dans une dynamique marquée visant au final l'atteinte d'un **objectif de 50 % à horizon 2050**. Assortie des objectifs précédents en matière de réduction des consommations énergétiques, l'atteinte de cette perspective s'accompagne d'objectifs relatifs à la **production et à la valorisation des énergies renouvelables et de récupération en :**

- **Renforçant** la **connaissance sur les potentialités de développement des EnR** sur le Golfe
- **Augmentant** la production d'énergie renouvelable **en toiture**
- **Encadrant** la production d'énergie **photovoltaïque au sol**
- **Développant une stratégie de substitution à l'électricité** pour répondre aux besoins de chauffage et de rafraîchissement
- **Poursuivant la valorisation énergétique des déchets** du Golfe

Ces thématiques sont déclinées à travers 2 orientations et 6 objectifs opérationnels :

## 3

L'augmentation et l'incorporation d'EnR électrique dans le réseau existant par valorisation des atouts climatiques du Golfe (ensoleillement) \*

La **priorité** sera accordée aux filières dont la contribution aux pointes peut être assurée (comme le solaire photovoltaïque)

- ⇒ Maitriser les coûts d'aménagement des réseaux et la gestion des priorités dans les investissements publics en localisant les unités de productions au plus proche des centres de consommation
- ⇒ Identifier et valoriser des gisements de production en privilégiant les espaces déjà artificialisés et notamment les espaces d'activités, les parkings, les bâtiments industriels et commerciaux

Sur les conditions de réalisation :

- ⇒ Travailler de manière approfondie sur l'intégration paysagère des unités de production
- ⇒ Adapter continuellement la production à l'évolution du territoire

Sur le sujet propre à l'approvisionnement électrique :

- ⇒ Le travail sur la maîtrise des consommations d'électricité : gisement significatif sur les communes contributrices de la pointe (et consommation) électrique élevée notamment Sainte-Maxime, Cogolin, Saint Tropez
- ⇒ Le gisement d'économie sur la pointe électrique du matin pour les communes présentant une prépondérance du secteur tertiaire notamment Gassin, Saint Tropez et Ramatuelle
- ⇒ La vulnérabilité des communes en cas d'augmentation de la pointe électrique (taux de charge faible) notamment sur les communes de La Garde-Freinet, Grimaud, Rayol-Canadel-sur-Mer, Calvaire-sur-Mer, La Croix-Valmer

Orientation

## 4

Renforcer le mix énergétique pour la production de chaleur et de froid

- ⇒ Guider le choix des habitants dans la réhabilitation de leur logement ou locaux d'activités vers des solutions alternatives (chaudières bois, panneaux solaires...)
- ⇒ Mutualiser des équipements de production de chaud et de froid entre des équipements publics, des nouveaux programmes de logements ou d'activités par la constitution de réseaux de chaleur urbain
- ⇒ Expérimenter en fonction des opportunités et des avancées technologiques sur de nouvelles solutions de chauffage et de froid
- ⇒ Renforcer la filière locale bois énergie à travers la gestion raisonnée et l'exploitation du massif des Maures dans le cadre d'une charte forestière portée par le Syndicat Mixte des Maures

Le Golfe doit, pour préserver et renforcer ces facteurs d'attractivité, protéger ses ressources et se prémunir des **risques et vulnérabilités** auxquels il pourrait être amené à faire face notamment dans un contexte de changement climatique. Cela concerne : l'adaptation aux risques majeurs d'inondation, le risque incendie et la vulnérabilité des activités littorales et maritimes actuellement présentes sur le territoire

Ces thématiques sont déclinées à travers 3 orientations et 12 objectifs opérationnels :

## Orientation

## 5

## S'adapter aux risques majeurs d'inondation

- ⇒ S'adapter de manière permanente en fonction de l'avancée de la connaissance vis-à-vis de l'évolution des risques naturels
- ⇒ Privilégier la gestion, la requalification l'entretien des cours d'eau et des vallons et maintenir des zones d'expansion de crue notamment sur les vallées de la Mole, de la Giscle, du Préconil
- ⇒ Envisager des situations de relocalisation d'activités et usages pour limiter les couts d'investissement sur les secteurs les plus vulnérables et connaissant les plus fortes récurrences (vallée du Préconil, plaine de la Giscle...)
- ⇒ Diminuer la dynamique d'artificialisation des sols et favoriser la rétention des eaux sur les parties amont des bassins versants pour pacifier les vitesses d'écoulement des eaux
- ⇒ Recourir à l'établissement d'ouvrage de protection pour diminuer les secteurs les plus à risques et pour lesquels des solutions alternatives ne sauraient être envisagées
- ⇒ Adapter les constructions aux risques et expérimenter de nouvelles opportunités d'occuper un espace inondable

## Orientation

## 6

## Composer avec le risque incendie dans le massif des Maures

- ⇒ Gérer les interfaces ville nature face au risque incendie sur l'ensemble du massif
- ⇒ Poursuivre le développement et l'entretien des ouvrages de défense contre les incendies et en faire des ouvrages multifonctionnels (exploitation forestière, réseau de chemin et piste de randonnées...)
- ⇒ Rouvrir le massif à l'exploitation agricole et sylvicole en s'appuyant sur les hameaux et les fermes en présence (Mirènes, Garde Freinet, Plan de la Tour, hameau de Saint Martins, Nickv de Saint Phalle, Sainte Maxime...)

## Orientation

## 7

## Lutter contre le risque érosion du littoral submersion marine

- ⇒ Le développement et la réorganisation des ouvrages de protection à l'échelle des cellules hydro-sédimentaires pour préserver à court terme l'activité économique sur certaines plages et espaces côtiers notamment sur le fond du Golfe, les corniches occidentale (plage du Rayol et baie de Cavalaire) et orientales des maures, Faire du Golfe de Saint Tropez un territoire d'expérimentation sur de nouvelles techniques de lutte contre l'érosion des plages
- ⇒ Adapter les constructions en bord de mer pour les rendre moins vulnérables à une élévation prévisible du niveau de la mer et des remontées de nappe côtière
- ⇒ Maintenir des capacités foncières sur les espaces rétro littoraux pour organiser à long terme le recul stratégique pour les activités et les occupations les plus vulnérables
- ⇒ Préserver les arrières plages sableuses naturelles pour maintenir des capacités d'évolution du trait de côte

De manière transversale à toutes les thématiques développées dans les trois premiers axes, le double enjeu de **sensibilisation** de tous les publics et toutes les générations, et de **montée en compétences** des acteurs sur les sujets de la transition énergétique et écologique, était incontournable dans cette stratégie. D'autant plus incontournable que l'échelle du Golfe, et derrière elle la CC du Golfe de Saint Tropez, porteuse de la démarche, trouve tout son sens dans le **rôle d'animatrice**, de **mise en réseau** du territoire.

Cette mise en mouvement du territoire s'articule dans la stratégie autour de 3 orientations, déclinées en 5 objectifs opérationnels :

Orientation

8

Communiquer, sensibiliser, et concerter

- ⇒ Sensibiliser / éduquer les différents publics autour des thématiques touchant à la transition énergétique et écologique
- ⇒ Développer les démarches participatives et tout dispositif propice à une prise d'initiative des acteurs / habitants dans les projets locaux / du Golfe

Orientation

9

Accompagner la montée en compétence des acteurs du Golfe

- ⇒ Identifier et répondre aux besoins en formation des acteurs du Golfe en matière de transition énergétique et écologique (prospective élus, éco-responsabilité agents, bâtiment, EnR etc.)

Orientation

10

Porter, faire porter et accompagner les projets de transition énergétique et écologique sur le golfe

- ⇒ Conseiller les partenaires dans le cadre de la conduite de leurs projets qualifiables au titre du P.C.A.É.T
- ⇒ Piloter/ suivre / valoriser le projet P.C.A.É.T de la C.C.G.S.T

## IV.4 LA CONTRIBUTION DE LA STRATEGIE A LA REALISATION DES OBJECTIFS DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

### IV.4.1 Les cadres de référence

#### IV.4.1.1 Le cadre européen

##### (a) Le paquet « Energie Climat » de l'Union Européenne (U.E)

Le paquet « Énergie Climat » de l'Union Européenne, adopté en décembre 2008 et révisé en octobre 2014, vise les objectifs pour 2020 et 2030 (année de référence 1990) :

	2020	2030
Réduction des émissions de G.E.S	-20%	40% (contraignant)
Efficacité énergétique (amélioration)	20%	27%
Part EnR / consommation finale d'énergie	20%	27%

#### IV.4.1.2 Le cadre français

##### (a) La loi de Transition Énergétique

Dans la continuité du paquet « Énergie-Climat », la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, vise des objectifs à échéances 2030 et 2050 :

- Réduire de **40% d'émissions de G.E.S en 2030 par rapport à 1990** ;
- Réduire la consommation énergétique finale de **50% en 2050 par rapport à 2012** ;
- Porter la part des énergies renouvelables à **32% de la consommation finale d'énergie en 2030**.

##### (b) La Stratégie Nationale Bas-Carbone

La Stratégie Nationale Bas Carbone (S.N.B.C) a été instaurée par la loi transition énergétique. Elle vise l'objectif de division par quatre **des émissions de G.E.S à l'horizon 2050**, ainsi que l'engagement de **réduire les émissions de 40 % d'ici 2030**.

Pour atteindre ces objectifs, la S.N.B.C a défini des « budgets-carbone » qui correspondent aux volumes totaux d'émissions de G.E.S et qui devront être dégressifs par paliers de 5 ans successifs et selon une répartition sectorielle.

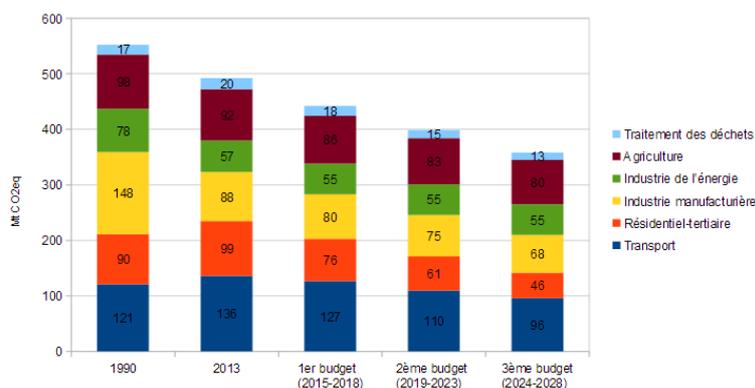


Figure 38 : Les « budgets Carbone » de la SNBC – Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire

#### IV.4.1.3 La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et de paysages

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 9 août 2016 a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel en instaurant de nouveaux dispositifs en faveur de la protection des espèces en danger, des espaces sensibles et de la qualité de notre environnement.

Le plan climat poursuit l'objectif de parvenir à la neutralité carbone dès 2050. Dans ce cadre, les énergies renouvelables ont un rôle déterminant à jouer dans le succès de la transition énergétique et doivent être davantage encouragées. C'est pourquoi, le gouvernement, qui entend supprimer les freins éventuels qui ralentissent leur développement, a lancé dans le cadre du plan global de « libération des énergies renouvelables » la mise en place de groupes de travail nationaux (éolien, méthanisation et photovoltaïque).

À l'échelle régionale, la réflexion s'insère dans un contexte évolutif en matière de planification : élaboration du Schéma Régional Biomasse (S.R.B), du Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable et de l'Égalité entre les Territoires (S.R.A.D.D.É.T) et des plans climat air, énergie, territoire (P.C.A.É.T).

➔ Il s'agit pour le territoire considéré **d'une importante contrainte à prendre en compte** (voir rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique - É.E.S)

#### IV.4.1.4 Le cadre local

##### (a) Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.É.T)

Dans le cadre de l'exercice de scénarisation énergétique du S.R.A.D.D.É.T, la Région a souhaité travailler sur une trajectoire dite de « *Neutralité carbone* ». Cet exercice est une déclinaison du Plan Climat régional intitulé « *une COP d'avance* ». Les principales comparaisons avec le S.R.C.A.É précédent sont les suivantes :

1. 100 % d'EnR dans la consommation à 2050 contre 67 % dans le S.R.C.A.É ;
2. Un mix énergétique essentiellement photovoltaïque contre un mix équilibré entre énergies ;
3. Une baisse de la consommation similaire S.R.A.D.D.É.T / S.R.C.A.É.

PAR RAPPORT À 2012	2021*	2023*	2026*	2030*	2050*
Industrie, déchets, énergie	-10%	-12%	-15%	-18%	-75%
Résidentiel et tertiaire	-31%	-38%	-45%	-55%	-75%
Transports	-19%	-23%	-28%	-35%	-75%
Agriculture	-8%	-10%	-11%	-13%	-75%
TOTAL	-15,5%	-19%	-22%	-27%	-75%

Tableau 9 : Scénario « Une Région neutre en carbone » - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### IV.4.1.5 Le Schéma départemental d'orientation relatif au développement des énergies renouvelables dans le Var

Piloté par le Conseil départemental du Var et adopté en juin 2014, ce schéma a pour objectif :

- De **définir les filières à soutenir et développer prioritairement, notamment les alternatives non électriques pour les usages thermiques** telles que le solaire thermique, le bois énergie ou encore la thalassothermie et celles pouvant contribuer significativement en période de pointe de consommation ;
- D'**attirer l'attention sur les conditions d'implantation acceptables** afin de préserver les espaces naturels et agricoles ainsi que les sites et paysages porteurs d'identité qui constituent un atout majeur du territoire mais aussi pour encourager l'implication des acteurs locaux et les investissements participatifs dans ce type de projet permettant ainsi de mieux maîtriser leur montage et leur retombées économiques ;
- D'**être un outil de référence et d'aide à la décision pour les porteurs de projet privés et les élus locaux** par l'apport d'informations générales et de recommandations spécifiques à chaque filière.

Les objectifs du SDEnR du Var sont résumés dans le tableau ci-contre :

Puissance installée	MW	SRCAE 2020	VAR 2020	SRCAE 2030
Production de chaleur	<b>Solaire thermique</b>	1200	<b>243</b>	2800
	Géothermie	200	29	400
	Chaleur sur réseaux d'assainissement	110	22	270
	Thalassothermie	17	6	115
	Aérothermie	1400	248	2200
Chaleur et électricité	<b>Bois-énergie</b>	2600	<b>465</b>	2800
	Biomasse agricole	110	22	330
	Biogaz produit par méthanisation des déchets	275	<i>Non défini</i>	550
	Valorisation énergétique des déchets	<i>Non défini</i>	<b>30 MW</b>	<i>Non défini</i>
Production électrique	<b>Photovoltaïque au sol</b>	1150	<b>305</b>	2200
	<b>Photovoltaïque sur bâtiment</b>	1150	<b>230</b>	2250
	Eolien terrestre	545	65	1245
	Grande hydraulique	3000		3100
	Petite hydraulique	250	37	270
	Eolien offshore flottant	100	<i>Non défini</i>	600
<b>TOTAL</b>		<b>12 107</b>	<b>1692</b>	<b>19 130</b>

## IV.4.2 Le scénario du Golfe de Saint-Tropez

### IV.4.2.1 La réduction des émissions de G.E.S

#### Les objectifs régionaux et de la Loi sur la Transition Energétique

Pour rappel, les objectifs en matière de réduction des émissions de G.E.S sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Réduction des émissions de GES	S.R.C.A.É			L.T.É.C.V		
	Année de référence	2020	2030	Année de référence	2030	2050
	2007	-20 %	-35 %	1990	-40 %	-75 %
	Stratégie Régionale Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T					
	Année de référence	2021	2023	2026	2030	2050
2012	-16 %	-19 %	-22 %	-27 %	-75 %	

#### Historique des émissions de G.E.S sur la période 2007-2015

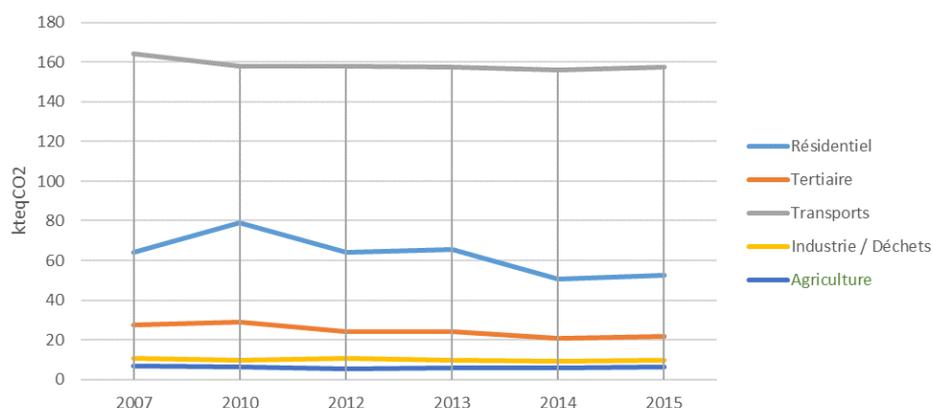


Figure 39 : Évolutions des émissions de G.E.S par secteurs d'activité sur la période 2007-2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

- ➔ Les émissions de G.E.S ont **diminué de 9 %** sur la **période 2007-2015** (tous secteurs confondus). Cette réduction est avant tout, due à la baisse des émissions dans les secteurs liés au **cadre bâti** (-18 % pour le résidentiel et -20 % pour le tertiaire). Les émissions dans le secteur des transports sont restées relativement stable (-4 %). **Le Golfe est à la moitié du chemin de l'objectif de réduction visé par le S.R.C.A.É pour l'échéance 2020** (-20 % depuis 2007).
- ➔ **Sur la période 2012-2015, les émissions de G.E.S ont diminué de 5 %** (tous secteurs confondus). Pour mémoire, l'objectif régional de la Stratégie Régionale Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T en la matière fixe une diminution des G.E.S régionaux de 16 % en 2021 (par rapport à l'année de référence 2012). Le Golfe n'a pas encore atteint cet objectif.

#### Les objectifs retenus pour le Golfe de Saint-Tropez

- ➔ Les objectifs du Golfe ont été fixés comme suit (**année de référence 2012**) :

Echéance	2021	2023	2026	2030	2050
Réduction visée	-16 %	- 19 %	- 24 %	- 29 %	-75 %

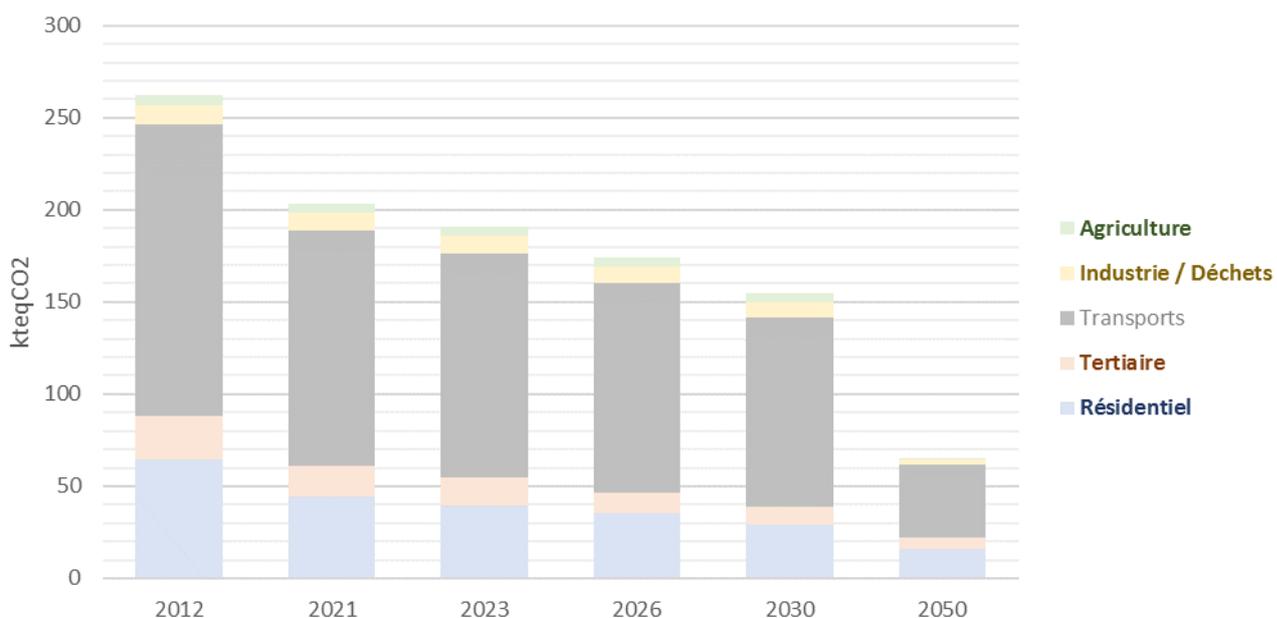


Figure 40 : Évolution des émissions de G.E.S sur le territoire de la C.C.G.S.T aux échéances 2021, 2023, 2026, 2030 et 2050 – ARTELIA

	2021	2023	2026	2030	2050
Résidentiel et tertiaire	-31 %	-38 %	-45 %	-55 %	-75 %
Transports	-19 %	-23 %	-28 %	-35 %	-75 %
Industrie / Déchets	-10 %	-12 %	-15 %	-18 %	-75 %
Agriculture	-8 %	-10 %	-11 %	-13 %	-75 %

Tableau 10 : Réduction des émissions G.E.S sectorielles sur le territoire de la C.C. G.S.T aux échéances 2021, 2023, 2026, 2030 et 2050 – ARTELIA

- ➔ Ces objectifs correspondent à la mobilisation de respectivement à 21 %, 25 %, 31 %, 39 % et 100 % du potentiel de réduction des émissions de G.E.S. aux échéances 2021, 2023, 2026, 2030 et 2050.

#### IV.4.2.2 La réduction des polluants atmosphériques

##### Les objectifs français et régionaux

La différence des objectifs climat-énergie, qui doivent s'inscrire dans une dynamique de long terme, celle du facteur 4 en 2050, les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont à faire sur un pas de temps plus court, dans le contexte où les engagements réglementaires auxquels la France est soumise sont d'ores et déjà non respectés pour certains polluants. A plus long terme, les efforts de réduction des consommations énergétiques devraient conduire à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air régionale. Par ailleurs, le Décret n°2017-949 du 10 mai 2017 fixe les **objectifs nationaux** de réduction des émissions anthropiques de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement. Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence **2005**.

	France – P.R.É.P.A (Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques)		
	Années 2020 à 2024	Années 2025 à 2029	À partir de 2030
SO <sub>2</sub>	-55 %	-66 %	-77 %
NO <sub>x</sub>	-50 %	-60 %	-69 %
C.O.V.N.M	-43 %	-47 %	-52 %
NH <sub>3</sub>	-4 %	-8 %	-13 %
PM <sub>2,5</sub>	-27 %	-42 %	-57 %

Les **objectifs régionaux** de réduction des émissions de polluants issus du **S.R.C.A.É** (définis par rapport à l'année de référence **2007**) sont les suivants :

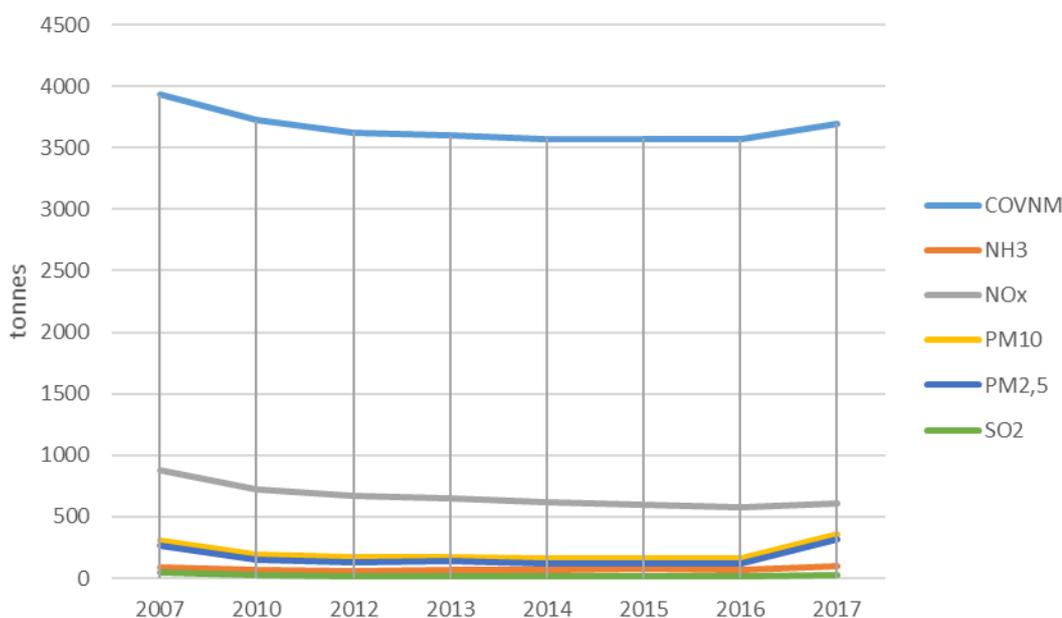
	S.R.C.A.É	
	2015	2020
PM <sub>2,5</sub>	-30 %	
NO <sub>x</sub>		-40 %
C.O.V.N.M		-30 %

Les objectifs régionaux de la Stratégie Régionale « *Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T* » (définis par rapport à l'année de référence **2012**) sont les suivants :

	Stratégie Régionale Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T			
	2021	2023	2026	2030
PM <sub>2,5</sub>	-33 %	-40 %	-46 %	-55 %
PM <sub>10</sub>	-29 %	-35 %	-40 %	-47 %
NO <sub>x</sub>	-44 %	-54 %	-56 %	-58 %
C.O.V.N.M	-21 %	-26 %	-31 %	-37 %
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites NO <sub>2</sub> et P.M	ND	5 %	4 %	3 %
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites O <sub>3</sub>	ND	70 %	65 %	60 %

##### Historique des émissions de polluants atmosphériques sur le Golfe de Saint-Tropez

L'historique des émissions des polluants atmosphériques sur la période 2007-2015 est représenté ci-dessous :



Par rapport à l'année de référence 2007	2010	2012	2013	2014	2015
<b>COVNM</b>	-5%	-8%	-8%	-9%	-9%
<b>NH<sub>3</sub></b>	-24%	-33%	-19%	-25%	-15%
<b>NOx</b>	-18%	-24%	-27%	-30%	-32%
<b>PM<sub>10</sub></b>	-36%	-44%	-43%	-49%	-48%
<b>PM<sub>2,5</sub></b>	-43%	-50%	-49%	-56%	-55%
<b>SO<sub>2</sub></b>	-52%	-65%	-66%	-72%	-71%

Figure 41 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2007 et 2015 sur le Golfe - : ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

En 2015 :

- Pour le polluant PM<sub>2,5</sub>: le Golfe remplissait déjà l'objectif régional de réduction (-55 % par rapport à l'année 2007 à comparer aux -30 % visés par le S.R.C.A.É).
- Pour le polluant NOx : le Golfe atteignait presque l'objectif régional de réduction (-32 % par rapport à l'année 2007 à comparer aux -40 % visés par le S.R.C.A.É pour l'échéance 2020)
- Pour le polluant COVNM : le Golfe n'avait pas encore atteint l'objectif régional de réduction (-9 % par rapport à l'année 2007 à comparer aux -30 % visés par le S.R.C.A.É pour l'échéance 2020)

Une analyse comparable a été conduite comparativement aux objectifs régionaux de la Stratégie Régionale « Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T » (année de référence 2012) :

	Evolutions des émissions de polluants atmosphériques sur le Golfe entre 2012 et 2015	Stratégie Régionale Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T Rappel des objectifs régionaux à l'échéance 2021 (année de référence 2012)
COVNM	-1,4 %	-21 %
NOx	-10 %	-44 %
PM10	-8 %	-29 %
PM2,5	-10 %	-33 %

En projetant les évolutions 2012-2015 des émissions sur la période 2015-2021, aucun objectif de réduction du polluant NOx ne serait atteint (même si très approchant pour les particules).

A noter que les analyses au regard des objectifs français de réduction rendus complexes du fait de l'absence sur le Golfe de données sur l'année de référence 2005.

## Objectifs de réduction des polluants atmosphériques sur le Golfe de Saint-Tropez

Les objectifs suivants sont proposés sur l'année de référence 2012 :

Tableau 11 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques réglementaires sur le Golfe aux échéances 2021, 2023, 2026 et 2030 - ARTELIA

	2021	2023	2026	2030
COVNM	-21 %	-26 %	-31 %	-37 %
NOx	-44 %	-54 %	-56 %	-58 %
PM <sub>10</sub>	-37 %	-43 %	-51 %	-60 %
PM <sub>2,5</sub>	-41 %	-48 %	-57 %	-66 %

Les hypothèses ayant conduits à la fixation de ces objectifs sont les suivantes :

- *Pour les polluants particulaires (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>)* : il a été défini des objectifs prolongeant l'évolution de réduction d sur la période « la plus favorable » d'un point de vue de la réduction des émissions (2012-2014). Cela a pour conséquence d'aboutir à des objectifs légèrement supérieurs à ceux définis par le S.R.A.D.D.É.T (respectivement -66 % et 60 % contre -47% et -55 %).
- *Pour les polluants (NOx et COVNM)* : il a été défini des objectifs traduisant des objectifs de réduction conformément aux objectifs du S.R.A.D.D.É.T. Ce parti-pris s'explique par le fait que (i) ces deux polluants sont à traiter en priorité au regard de leur niveau d'émissions sur l'année de référence du diagnostic (2015) et (ii) l'application d'un scénario tendanciel de réduction à ces 2 polluants ne permettait pas d'atteindre le niveau de réduction fixé par le P.R.É.P.A.

Le tableau ci-dessous présente les taux de mobilisation des potentiels de réductions identifiés par polluants pour la fixation de ces objectifs :

Tableau 12 : Proposition de mobilisations des potentiels de réduction de polluants atmosphériques pour la fixation des objectifs du Golfe - ARTELIA

	2021	2023	2026	2030
COVNM	57 %	70 %	84 %	100 %
NOx	76 %	93 %	97 %	100 %
PM <sub>10</sub>	61 %	71 %	85 %	100 %
PM <sub>2,5</sub>	63 %	73 %	86 %	100 %

### Les orientations du P.C.A.É.T sur la qualité de l'air :

Les orientations sur le Golfe de Saint-Tropez portent principalement sur le **suivi et l'observation de l'évolution des émissions de polluants atmosphériques** à l'échéance de mise en œuvre du P.C.A.É.T notamment **les deux polluants pour lesquels les réductions sur la période 2007-2015 se sont révélées ne pas être suffisantes au regard des objectifs français et régionaux**, à savoir

- **Les C.O.V.N.M d'origine naturelle** (notamment sur les communes de La Garde-Freinet, La Môle et Sainte-Maxime)

- Les émissions liées au secteur des **transports (CO et NOx)**.

*A titre d'exemple, les **émissions de NOx** liées aux **déplacements routiers touristiques** durant la **période estivale** représenteraient **65 % des émissions totales annuelles** (source AtmoSud).*

### IV.4.2.3 Le renforcement du stockage de carbone sur le Golfe de Saint-Tropez

Conformément aux obligations réglementaires concernant la stratégie, les points suivants concernent le renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans **la végétation, les sols et les bâtiments**.

#### **Renforcement du stockage de carbone dans la végétation**

Pour mémoire, le tableau ci-dessous reprend les résultats d'évaluation des potentiels réalisés dans le cadre du diagnostic P.C.A.É.T

Leviers	Potentiel d'émissions évitées
Confortement du puits « biomasse »	Non estimé
Nouvelles pratiques agricoles	12,8 kteqCO <sub>2</sub> /an (avec effet moyen pendant 20 ans)

Les objectifs proposés sur le renforcement du stockage de carbone dans la végétation sont les suivants :

	2023	2026	2030
kteqCO <sub>2</sub> évitées	14	45	206
Taux de mobilisation du potentiel	10 %	25 %	90 %

#### **Renforcement du stockage de carbone dans les sols**

Pour mémoire, le tableau ci-dessous reprend les résultats d'évaluation des potentiels réalisés dans le cadre du diagnostic P.C.A.É.T

Leviers	Potentiel d'émissions évitées
Baisse de l'artificialisation	94 teqCO <sub>2</sub> (par rapport à 2012)

	2023	2030	2040	2050
kteqCO <sub>2</sub> évitées	0,1	0,3	0,9	1,8
Taux de mobilisation du potentiel	25 %	50 %	75 %	100 %

#### **Renforcement du stockage de carbone dans les bâtiments**

Les éléments de stratégie associés au renforcement de carbone peuvent être ainsi énoncés :

##### *Approche consommation*

Comme évoqué plus haut, la consommation de bois d'œuvre et de bois d'industrie contribue au stockage de carbone dans tous les matériaux dérivés de cellulose, du papier au bois de charpente. Ouvrir pour davantage de constructions bois est donc un levier pour augmenter la séquestration carbone, les matériaux de construction représentant un stockage qu'on peut considérer comme pérenne (à condition qu'il provienne de ressources gérées durablement), à l'inverse des usages papiers ou panneaux, souvent destinés à une mise au rebut à court ou moyen terme.

##### *Approche production*

Certains agriculteurs locaux produisent déjà des matériaux en vrac (chanvre et lavande notamment) Cela reste marginal par rapport à la production locale estimée de bois d'œuvre.

#### IV.4.2.4 La réduction des consommations d'énergie finale

##### Les objectifs régionaux et de la Loi sur la Transition Énergétique

Pour rappel, le SRCAE et la Loi sur la transition énergétique ont défini les objectifs suivants :

Réduction des consommations finales d'énergie	S.R.C.A.É			L.T.É.C.V		
	Année de référence	2020	2030	Année de référence	2030	2050
	2007	-13 %	-25 %	2012	X	-50 %
Stratégie Régionale Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T						
Année de référence	2021	2023	2026	2030	2050	
2012	-14 %	-17 %	-21 %	-27%	-50 %	

##### Historique des consommations énergétiques sur la période 2007-2015

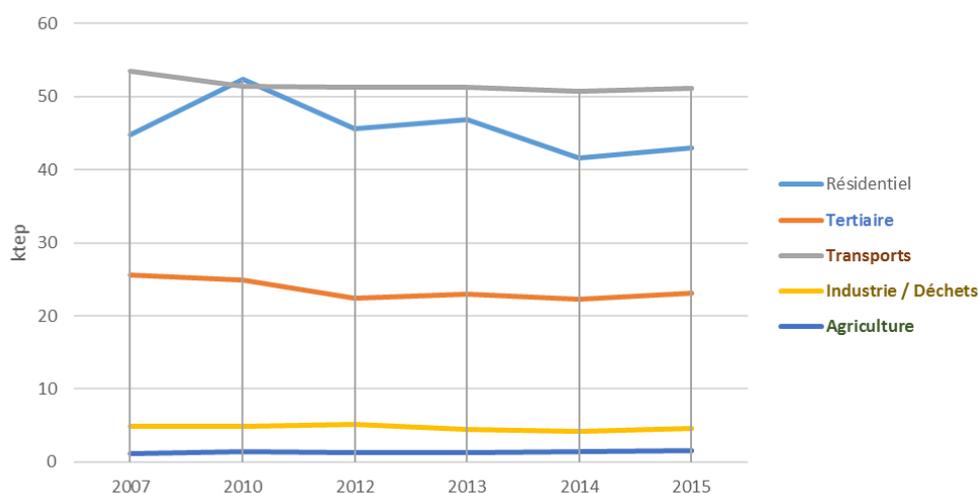


Figure 42 : Évolutions des consommations finale d'énergie par secteurs d'activité sur la période 2007-2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud

- ➔ Les consommations énergétiques ont **diminué de 5 %** sur la **période 2007-2015** (tous secteurs confondus). **Le Golfe n'a pas encore atteint l'objectif de réduction visé par le S.R.C.A.É pour l'échéance 2020** (-13 % depuis 2007).
- ➔ **Sur la période 2012-2015, les consommations ont diminué de 2 %** (tous secteurs confondus). Pour mémoire, l'objectif régional de la Stratégie Régionale Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T en la matière fixe une diminution des consommations de 14 % en 2021 (par rapport à l'année de référence 2012). Le Golfe n'a pas encore atteint cet objectif.

##### Les objectifs retenus pour le Golfe de Saint-Tropez

- ➔ Les objectifs du Golfe ont été fixés comme suit (année de référence 2012) :

Echéance	2021	2023	2026	2030	2050
Réduction visée (énergie finale)	-14 %	-16 %	-20 %	-24 %	-30%

Le graphique ci-dessous indique la répartition des efforts de réduction ce par rapport au niveau initial de consommations énergétiques de 2012.

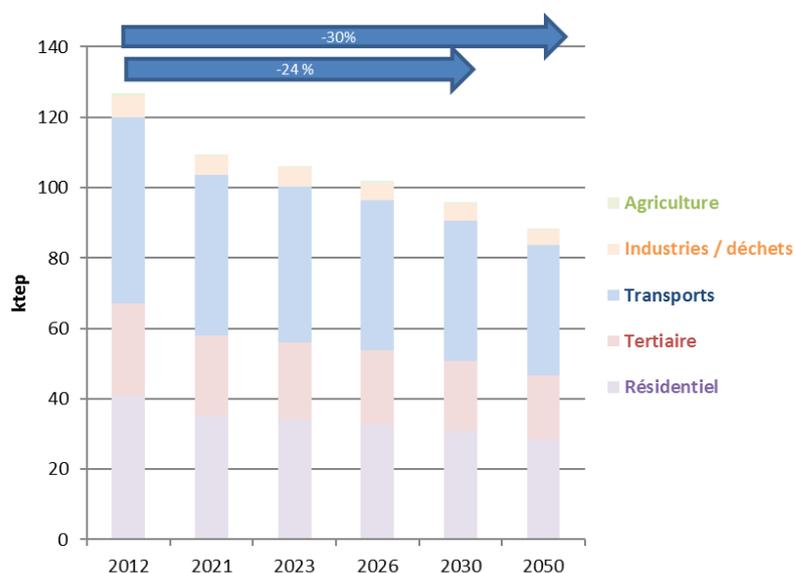


Figure 43 : Proposition d'objectifs de réduction des consommations énergétiques sur le territoire de la C.C.G.S.T – ARTELIA

Le tableau ci-dessous détaille les projets correspondant en termes d'évitement de consommations d'énergie à l'échéance 2030.

Secteur	Leviers	Objectif de réduction 2030	Indicateurs
Résidentiel	Rénovation lourdes des logements anciens	8,3	Environ 7 300 logements ayant fait l'objet d'une rénovation thermique (environ 500 par an)
	Remplacement appareils chauffage bois par appareil performant	0,4	Environ 2300 appareils chauffage bois par appareil performant remplacés
	Remplacement des appareils chauffage fioul par appareil performant	0,7	67 appareils chauffage fioul par appareil performant remplacés par an
	Modification de comportement - Electricité spécifique	2,9	X
Tertiaire	Isolation de surface tertiaire	10,5	Réhabilitation de 3% des surfaces / an (26 milliers m <sup>2</sup> / an rénovés)
Transport	Développer le recours aux modes actifs	0,5	Report modal visé : 25% (20% en 2015)
	Transfert d'actifs du véhicule particulier aux transports collectifs	0,1	Report modal depuis les véhicules particuliers : 5% (1% en 2015)
	Développer le covoiturage	0,4	20% des personnes utilisant la voiture en 2015 et travaillant dans une autre commune que celle de sa résidence + Taux de remplissage (1,5 voyageurs / VP)
	Développer le télétravail	0,3	10% des personnes utilisant la voiture en 2015 et travaillant dans la même commune que celle de sa résidence + 2/5 jours télétravaillés / semaine
	Prendre en compte Gain technologique	5,0	-17% Voyageurs -9% Marchandises
Industrie	Réduction des consommations d'énergies	1,2	Optimisation des consommations (effort d'investissement dans l'amélioration des équipements de production) = -30%
Agriculture	Mise en œuvre de pratiques moins énergivores dans les exploitations agricoles	0,7	99 exploitations à faible dépendance énergétique (objectif Etat) > division des consommations par 1,5 (437 exploitations sur le Golfe en 2010)

#### IV.4.2.5 La production d'énergie et le taux de couverture énergétique

##### Les objectifs régionaux et de la Loi sur la Transition Énergétique

Pour rappel, les objectifs du S.R.C.A.É et de la Loi sur la Transition Énergétique sont les suivants :

Part de la production d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	S.R.C.A.É			L.T.É.C.V	
	2020	2030	2050	2020	2030
	20 %	30 %	67 %	23 %	32 %
	Stratégie Régionale Neutralité Carbone – S.R.A.D.D.É.T				
	2012	2021	2026	2030	2050
	6 %	17 %	25 %	32 %	100 %

##### Historique des productions énergétiques sur la période 2007-2015

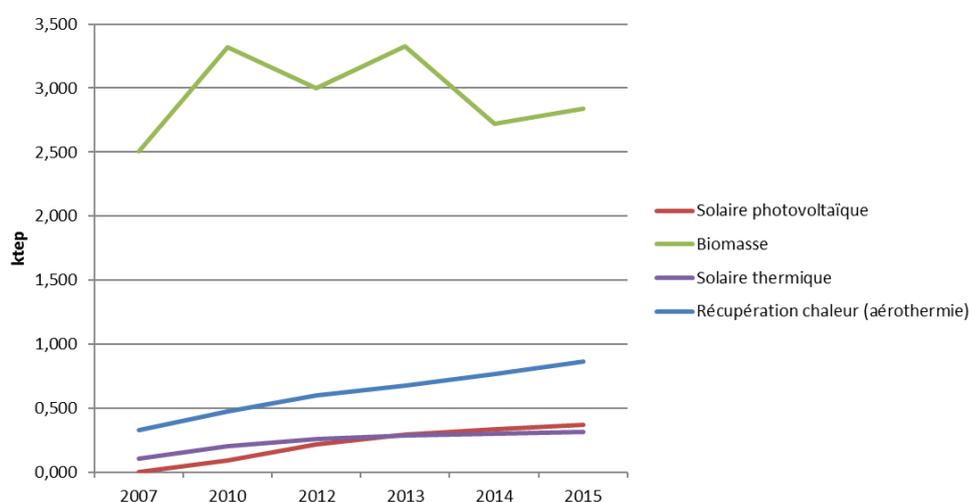


Figure 44 : Évolutions des productions énergétiques sur la période 2007- 2015 - C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur /inventaire AtmoSud

- ➔ La production énergétique a été **multipliée par 1,3** sur la **période 2007-2015** (tous secteurs confondus) : la biomasse (+13 %) ; le solaire photovoltaïque (multiplié par 400) ; le solaire thermique (multiplié par 3) et l'aérothermie (multipliée par 2,6)

##### Les objectifs retenus pour le Golfe de Saint-Tropez - Production énergétique

- ➔ Les objectifs du Golfe de Saint-Tropez ont été fixés comme suit (**année de référence 2012**) :

Echéance	2021	2023	2026	2030	2050
<b>Facteur multiplicatif</b>	2,0	2,5	3,4	5,1	10,8

Le graphique ci-dessous indique la répartition des objectifs par filière à l'horizon 2030, ce par rapport au niveau de production en 2015 (année de référence du diagnostic).

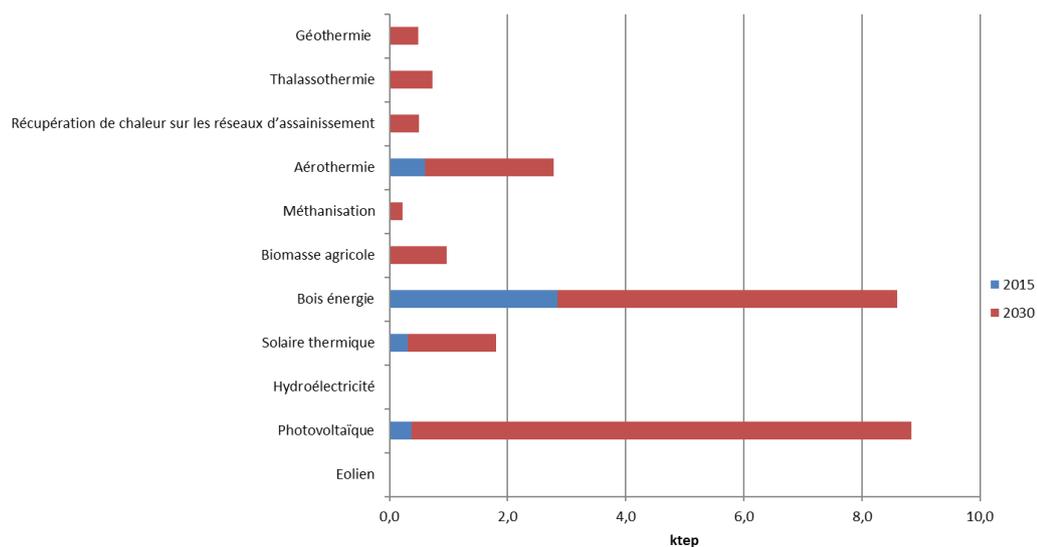


Figure 45 : Proposition d'objectifs de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la C.C.G.S.T - ARTELIA

Le tableau ci-dessous détaille les projets correspondant en termes d'installations de production d'énergies renouvelables à l'échéance 2030.

ktep	Niveau 2015	Productible additionnel à 2030	Identification en matière de projets / indicateurs tangibles
Éolien	0	0,003	3 micro-éoliennes sur bâti (5 kW; modèle collège de Vidauban)
Photovoltaïque (centrales au sol)	0,4	1,0	19 ha sur des espaces anthropisés (parkings, carrières etc.)
Photovoltaïque (intégrée au bâti)		7,1	390 milliers de m <sup>2</sup>
Solaire thermique	0,3	1,2	Équivalent 5 700 logements équipés en CESI
Biomasse (bois-énergie)	2,8	2,8	Domestique stable (davantage de foyers équipés mais meilleur rendement) Une vingtaine de chaufferies collectives (5 actuellement)
Biomasse (biomasse agricole)	0	1,0	18 installations de 300 kW
Biométhane (méthanisation)	0	0,2	2 installations de 1 MW
Récupération de chaleur(aérothermie)	2,6	1,6	210 milliers de m <sup>2</sup> installés
Récupération de chaleur (chaleur sur réseau)	0	0,5	Sortie de stations d'épuration = 0,1 ktep Sortie d'immeubles = 0,4 ktep
Energies marines (thalassothermie)	0	0,7	1 centrale type La Seyne sur Mer ? via l'aménagement du site de l'ancien hippodrome sur Cogolin (ex yotel) ?
Récupération de chaleur (géothermie)	0	0,5	470 logements équipés/an
Hydroélectricité (petite)	0	0	Potentiels mobilisables sans conditions particulières et sous conditions strictes et inférieurs à 10 MW > Pas de cas sur le Golfe

## Les objectifs retenus pour le Golfe du Golfe de Saint-Tropez – Taux de couverture énergétique

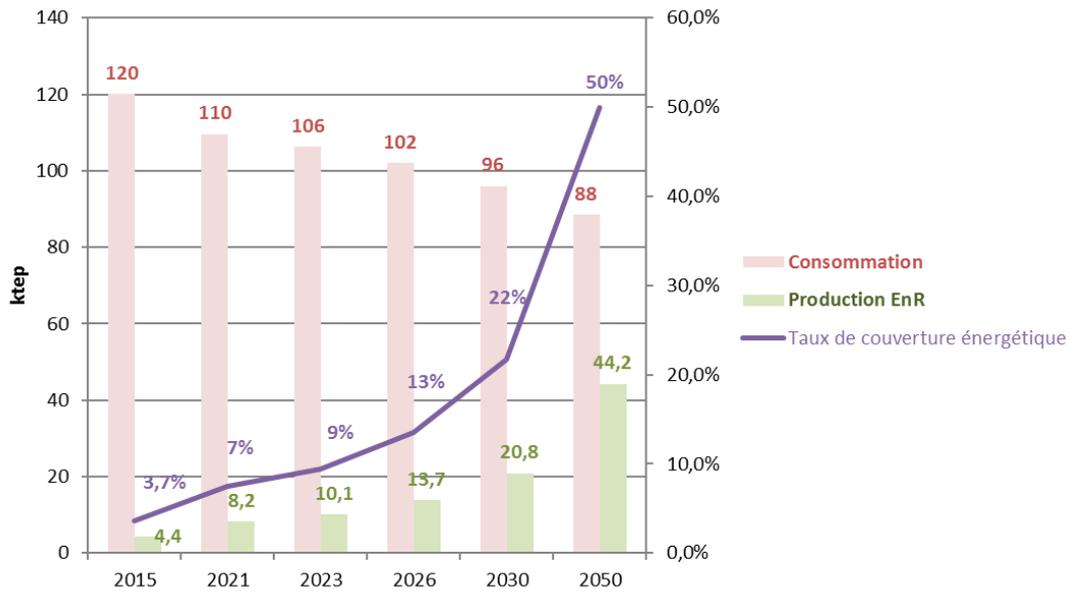


Figure 46 : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie sur le Golfe de Saint Tropez (couverture énergétique) – ARTELIA

➔ Les objectifs du Golfe ont été fixés comme suit :

Echéance	2015	2021	2023	2026	2030	2050
Part Prod./ cons.	3,7 %	7 %	9 %	13 %	22 %	50 %

### Cout de l'action / cout de l'inaction :

La mise en œuvre de ces objectifs devrait permettre de diminuer la facture énergétique du territoire de 28 % en 2030 et 47 % en 2050, pour atteindre respectivement **112 M€** et **83 M€** (pour mémoire, la facture énergétique de 2015 était de 155,3 M€).

Ces projections sont à mettre en regard du « coût de l'inaction ». Selon ce scénario (c'est-à-dire sans actions particulière des acteurs du golfe et prenant en compte uniquement la mise en œuvre des engagements nationaux), cette facture énergétique pourrait atteindre **282 M€** en 2030 et **485 M€** en 2050.

### IV.4.3 Discussion / conclusion sur le taux de couverture énergétique

L'ambition scénaristique pour le territoire de la CCGST a été défini au regard :

- Du **croisement des potentialités (MDE, EnR) identifiées dans le diagnostic P.C.A.É.T et des opportunités et contraintes relatives à leur concrétisation**

Un certain nombre de ces contraintes concernées les composantes paysagères et architecturale (facteur limitant le développement par exemple du photovoltaïque) notamment formalisées dans le cadre de l'Évaluation Environnementale Stratégique du P.C.A.É.T<sup>7</sup>, elle-même ayant été conduite concomitamment à l'élaboration du SCoT (AMO unique AUDAT).

- Du **travail partagé conduit par les élus sur la base de ces éléments.**

La C.C.G.S.T a cet égard, mis en place un groupe Élus (GERE) qui a été mobilisé à quatre reprises sur ce travail spécifique de définition de l'ambition (scénario cible).

- Du **non positionnement du territoire de la CCGST dans une démarche TEPOS.**

En effet, lors des groupes GERE précédents, il est apparu qu'il existait une disparité importante de "l'acceptable" par les élus sur les niveaux d'engagements volontaristes (ce malgré le fait que les implications aient été présentées de manière pédagogiques et didactiques). Dans ce cadre, et afin de réduire les risques de "fractures" politiques, il a été fait le choix d'engager la C.C.G.S.T dans une "logique d'amélioration continue" à travers la démarche de progrès comme c'est le cas pour la démarche *Cit'ergie*. Les modules de sensibilisation / formation complémentaires proposées par *Cit'ergie* doivent permettre à termes aux élus de continuer à aiguiser leur expertise d'usage sur les ambitions du P.C.A.É.T dont les objectifs pourront être questionnés à moyen termes (à minima à l'issue de la mise en œuvre de la 1ère programmation P.C.A.É.T)

➔ Au final, l'encadré ci-dessous détaille une méthodologie possible pour le questionnement des objectifs au-delà de 2030 (notamment dans le cadre de poursuite d'un objectif type TEPOS)

Les objectifs présentés **pourront être réévalués** (au besoin) au rythme imposé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (**tous les 6 ans** correspondant aux séquences successives de la programmation P.C.A.É.T).

En amont de chacune des séquences de programmation, une **instance de « Suivi / Évaluation »** de la démarche P.C.A.É.T pourra proposer des éléments de discussion sous la forme de :

- Un **document type « porté à connaissance »** faisant le bilan de la programmation sur la séquence « s-1 » et préconisant une réadaptation de cette programmation (voire des objectifs) pour la séquence « s+1 »
- Une **note résumant les évolutions** (voire les ruptures) pouvant aider le Golfe à remplir 100% du contrat P.C.A.É.T :
  - Réglementaires touchant aux domaines des compétences des porteurs de projets de la programmation P.C.A.É.T ou aux mécanismes de soutien aux filières (EnR par exemple) ;
  - « Innovantes » et technologiques

Il est à noter les scénarios élaborés visent à définir des objectifs réalistes à court et moyen terme pour le Golfe, **en l'état actuel des connaissances**. Ils n'intègrent **pas d'hypothèses de rupture technologiques ou économiques qui interviendraient préférentiellement après 2030** telles que :

- Généralisation de voitures consommant 2 litres aux 100 kilomètres, de véhicules électriques / hybrides ;
- Technologies de l'hydrogène ;
- Stockage et valorisation du CO<sub>2</sub> etc.

<sup>7</sup> Le lecteur (la lectrice) pourra prendre connaissance des éléments d'évaluation des objectifs dans le rapport d'Évaluation Environnementale Stratégique (É.E.S) du P.C.A.É.T disponible sur demande auprès des Services de la C.C.G.S.T ;

# V. LE PLAN D' ACTIONS P.C.A.É.T

## V.1 LE PLAN D' ACTIONS (SOMMAIRE)

### **Axe 1 : Agriculture / sylviculture**

Fiche-actions n°1 : **Promouvoir la production agricole locale, en particulier grâce à la restauration collective**

Fiche-actions n°2 : **Valoriser la séquestration carbone forestière, optimiser et augmenter les capacités d'exploitations forestières, prolonger la politique de défense des forêts contre l'incendie (dans un contexte de changement climatique)**

Fiche-actions n°3 : **Valoriser les sous-produits ligneux viticoles et forestiers : expérimentation appliquées (technico économiques)**

### **Axe 2 : Economie circulaire et territoriale**

Fiche-actions n°4 : **Prévenir la production des déchets ménagers et assimilés via l'élaboration d'un PLPDMA**

Fiche-actions n°5 : **Identifier une solution collective en matière de relocalisation des activités d'organisation, de gestion et de recyclage des déchets du BTP**

Fiche-actions n°6 : **Accompagner les entreprises, les artisans, les commerçants dans le management environnemental et énergétique de leurs activités**

Fiche-actions n°7 : **Engager une réflexion sur la filière éco-construction / éco-rénovation (intégrant les écomatériaux tels que le liège, le chanvre)**

### **Axe 3 : Energies renouvelables et de récupération**

Fiche-actions n°8 : **Développer l'énergie solaire (en priorité photovoltaïque)**

Fiche-actions n°9 : **Encourager la valorisation énergétique des sous-produits ligneux par des micro centrales gazéifieurs via les réseaux de chaleur et de froid ou cogénération électrique**

Fiche-actions n°10 : **Expérimenter le déploiement des énergies marines**

Fiche-actions n°11 : **Expérimenter la mise en service de micro-régies territoriales à partir de petits aérogénérateurs**

Fiche-actions n°12 : **Préciser et concrétiser le potentiel géothermique**

### **Axe 4 : Habitat / Logement**

Fiche-actions n°13 : **Accompagner les porteurs de projets dans la rénovation thermique de leur habitat**

### **Axe 5 : Patrimoine public**

Fiche-actions n°14 : **Accompagner les communes dans la rénovation / l'optimisation de leur patrimoine public**

### **Axe 6 : Transports / déplacements**

Fiche-actions n°15 : **Développer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire du Golfe**

Fiche-actions n°16 : **Identifier le Golfe, comme un territoire accessible et praticable en modes actifs**

Fiche-actions n°17 : **Expérimenter et promouvoir les nouvelles technologies de motorisation (électrique, hydrogène)**

### **Axe 7 : Adaptation aux changements climatiques**

Fiche-actions n°18 : **S'adapter aux changements climatiques dans le Golfe**

### **Axe 8 : Urbanisme et aménagement du territoire**

Fiche-actions n°19 : **Appuyer les communes du Golfe à la mise en œuvre d'un urbanisme / aménagement durables sur leur territoire**

### **Axe 9 : Qualité de l'air**

Fiche-actions n°20 : **Surveiller et agir pour diminuer les impacts des polluants atmosphériques sur le territoire du Golfe**

### **Axe 10: Gouvernance territoriale**

Fiche-actions n°21 : **Intégrer la transition énergétique et écologique dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financement**

## V.2 LE PLAN D' ACTIONS (EN UN COUP D' ŒIL)

Le présent plan comporte **21 Fiches-actions**, développant **65 étapes de réalisation**. Près d'un tiers des actions déjà **en cours de mise en œuvre donc les deux tiers restent à engager**.

**Ces actions** peuvent être présentées **selon le positionnement de la C.C.G.S.T** :

La C.C.G.S.T, **cheffe de file des politiques Climat-Air-Energie** sur son territoire :

- Mise en œuvre du P.C.A.É.T, de la démarche Cit'ergie

La C.C.G.S.T, **à l'initiative d'une production de connaissances** (avant le passage à l'action) :

- Par **capitalisation des retours d'expériences** : énergies marines (thalassothermie), nouvelles motorisations (station bimodale électrique, démonstrateurs hydrogène) etc. ;
- Par la **conduite d'étude de potentiels adaptées au caractéristiques du Golfe** : cadastre-solaire, géothermie, étude-amont plateforme tri pour les déchets BTP etc.

La C.C.G.S.T, **fédératrice / mobilisatrice d'expertises** et **force d'animation** sur son territoire :

- Par la mise en place de **groupes de travail partenariaux** : énergie solaire, filière B.T.P, mobilité touristique durable etc. ;
- Par la co-construction de schémas directeurs cadrant/préparant l'action et **intégrant les apports de tous les acteurs intéressés** : aménagements cyclables, mobilité électrique, Projet Alimentaire Territoire, plans de déplacements urbains ou global etc. ;
- Par des **réflexions interP.C.A.É.T** : déchets B.T.P (C.A Dracénoise), solution d'abattage etc.

La C.C.G.S.T, organe **« impulseur » de partenariats d'action** (et **« influenceur »** auprès de porteurs d'actions potentiels) :

- **CC Cœur du Var** : animation P.C.A.É.T ;
- **Communes membres** : management énergétique et environnementale (convention A.P.E.V, rapprochement avec SYMIELECVAR, nomination de référents), appui sur les documents / opérations d'urbanisme etc. ;
- **CMA 83 / APEV** : stratégie de mobilisation des professionnels du bâtiment dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique du logement etc. ;
- **Mini Green Power** : combustible issu des ceps/sarments de vigne (adapté au mini Centrales Vertes) en partenariat avec la Chambre d'agriculture et avec le soutien de l'ADEME, développement d'un réseau de chaleur / froid (gendarmerie Gassin) ;
- **Conservatoire du Littoral** : valorisation énergétique du mimosa ;
- **Collaborative Energy** : déploiement de micro-régie(s) territoriale(s) à partir d'aérogénérateurs.

Par ailleurs, cette première programmation P.C.A.É.T « 2018-2024 » permet de positionner la C.C.G.S.T, comme **Territoire-Tests pour chacun des axes** de sa stratégie, à travers les actions suivantes :

- Projet agricole La Patronne ;
- Gestion des déchets et valorisation énergétique à l'Ecopole ;
- Projet photovoltaïque d'autoconsommation collective à la Z.A Saint-Maur ;
- Projet mini Green Power gazéifieur à la gendarmerie à Gassin ;
- Gestion de l'éclairage public à Sainte-Maxime et Saint-Tropez ;
- Gestion du risque incendie sur le secteur des Pierrons et du revest ;
- Gestion du risque inondation sur le secteur de Valensole.

### V.3 *LE PLAN D' ACTIONS (EN DETAILS)*

## Clés de lecture des Fiches-actions

<b>Thème</b>	Thème de l'axe auquel est attaché l'action		<b>Axe et Orientation</b>	Axe(s) et Orientations(s) auquel est attaché l'objectif									
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	N° de l'objectif		Intitulé de l'objectif										
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique						
<b>Cadre de l'action</b>	Lien de l'action avec des cadres, des schémas existants												
<b>Contexte de l'action</b>	Ce qui a motivé l'action ( les points de départ d'un diagnostic ) Eléments divers pouvant être relatifs au contexte réglementaire national, à la situation locale, aux politiques mis en œuvre par la C.C.G.S.T ainsi qu'à des expériences déjà menées par cette dernière ou par des acteurs locaux												
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>		<b>Pilotes</b>		<b>Calendrier</b>					
	N° de l'action		Intitulé de l'action	Statut de l'action . Engagé . A engager	Type d'action / l'étape : . Etude . Animation . Dépenses matérielle / immatérielles		Désignation du pilote de l'action		2018	2019	2020	2021	2022
<b>Partenaires</b>	Désignation des partenaires de l'action												
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>		<b>Détails recettes</b>					
	Rappel du n° de l'action		Désignation de l'investissement	Rappel du pilote de l'action	Montant (en k€) <sup>8</sup>	Montant autofinancé par le pilote de l'action (en k€) - Part représentative de ce montant autofinancé par rapport au montant (en %)	Montant de la recette par le pilote de l'action (en k€) - Part représentative de cette recette par rapport au montant (en %)		Désignation des structures (fonds) pouvant être source de recettes (non exhaustif)				
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur(s)</b>		<b>Unité</b>	<b>Initial [année de référence / donnée]</b>		<b>Objectif [année d'objectif / donnée]</b>							
	Rappel du N° de l'action		Désignation de l'indicateur attaché à l'action	Désignation de l'unité de l'indicateur à laquelle est attachée à l'action	Année de référence	Donnée sur l'indicateur sur l'année de référence (avant la mise en œuvre de l'action)	Année d'objectif	Donnée sur l'indicateur sur l'année d'objectif (après la mise en œuvre de l'action)					
<b>Recettes mobilisables</b>	Eléments relatifs : . À des aides possibles pour la mise en œuvre de l'action (de la présente Fiche) principalement . à des possibilités de montages financiers de l'action (de la présente Fiche) avec des formes des financements participatifs (collectivités, entreprises, habitants)												
<b>Commentaires</b>	Points de vigilances, effets d'opportunités etc.												

<b>Thème</b>	Agriculture / sylviculture		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	1	<b>Promouvoir la production agricole locale, en particulier grâce à la restauration collective</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S	Production d'énergies renouvelables	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique							
<b>Cadre de l'action</b>	Marché « Promouvoir la production agricole locale grâce à la restauration collective et à la création d'un marché de producteurs » la loi impose un minimum de 50% de produits de qualité, labellisés, et issus de filières locales ou durables dans les repas servis en restauration collective publique au plus tard le 1er janvier 2022, dont minimum de 20% de produits issus de l'agriculture biologique										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Les circuits courts alimentaires de proximité répondent aujourd'hui à des attentes sur les plans économique et social que ce soit pour : le producteur (sécurisation de son modèle économique, reconnaissance du métier), le consommateur (« juste prix », qualité, quête de sens) et un territoire comme celui du Golfe (création d'emplois locaux, économie sociale et solidaire, lien social). Dès lors qu'ils sont optimisés et sous certaines conditions, les circuits courts de proximité présentent un potentiel intéressant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).</p> <p>Pour satisfaire à ces objectifs, l'agriculture du Golfe, dominée par la viticulture, doit s'ouvrir à d'autres productions (la viticulture couvre plus de 80% de la surface agricole). Ces autres productions sont relativement diversifiées, et représentent des surfaces confidentielles, en particulier au regard des besoins alimentaires du bassin de consommation. (Ordre de grandeur : 20 000 ha pour 56 000 habitants - à confirmer dans le cadre d'un projet alimentaire de territoire - Source : <i>convertisseur alimentaire de terre de lien</i>) La C.C.G.S.T a d'abord conduit dès 2017, des enquêtes auprès des producteurs et des restaurants collectifs du territoire du Golfe (► action <b>sans regret</b> : Diagnostic (potentiel, acteurs, besoins), AMO Agribiovar). Ont été mis en évidence les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le problème hydrique (absence d'eau agricole, zones inondables à potentiel agricole) et la difficulté de créer des exploitations nouvelles.</li> <li>• Un potentiel de création et d'installation, grâce à un potentiel agronomique dans la plaine de la Gisle et de la Mole, des projets d'installations, un soutien des collectivités autour des questions foncières, la reconquête de friches et leur affectation à de nouvelles productions (hors viticulture).</li> <li>• le besoin d'accompagnement des agriculteurs à l'installation et d'aides en commercialisation.</li> <li>• l'enjeu d'organisation de l'approvisionnement pour répondre à la demande locale (restauration collective, population locale), ce tout au long de l'année.</li> </ul>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>	<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>						
					<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
	1	<b>Acquisition foncières et mise en valeur – reconquête des friches / mise à disposition à des agriculteurs / action fédération des actions communales</b>	Engagé	Animation Dépenses matérielles	C.C.G.S.T - Communes						
	2	<b>Eau Agricole :</b> <input type="checkbox"/> <b>développement du réseau du canal de Provence pour permettre une agriculture irriguée</b> (en priorité sur la plaine de la Mole et la Gisle) <input type="checkbox"/> <b>réutilisation des eaux usées traitées [R.E.U.T]</b> : en complément sur les autres zones ?	Engagé	Dépenses matérielles	S.C.P – C.C.G.S.T			Déploiement à partir de 2020			
	3	<b>Démarche autour des restaurants scolaires</b> : formalisation d'une demande regroupée et adaptée aux productions locales <b>Approvisionnement en produits locaux des administrations</b> (employés de la C.C.G.S.T dans un premier temps)	Engagé	Etude / Animation Animation / Dépenses matérielles	C.C.G.S.T C.C.G.S.T						
	4	<b>Elaboration d'un P.A.Te (Projet Alimentaire de Territoire)</b> : réflexion globale pour une action coordonnée des différents acteurs, gouvernance et organisation	A engager	Etude Animation	C.C.G.S.T						
5	<b>Réflexion Inter-P.C.A.É.T</b> : mise en place d'une <b>solution d'abattage pour le Var</b>	A engager	Dépenses matérielles	A préciser par l'étude d'opportunité							
<b>Partenaires</b>	Agribiovar (A.M.O Diagnostic producteurs et restaurants collectifs) Associations locales AUDAT 1 Cave coopératives à Chambre d'agriculture 83 5 Communes du Golfe Conseil départemental 83 Conservatoire du littoral Fournisseur de R.H.D (Restauration Hors Domicile)										

	I.N.R.A Lycée du Golfe Organismes de formation (C.F.A) et Lycée agricoles Hyères Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Producteurs locaux Université d'Aix en Provence SAFER S.C.I.C bio de Provence Société du Canal de Provence (S.C.P)						
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilote</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	2	Développement du réseau du canal de Provence pour permettre une agriculture irriguée	S.C.P	8 000	4 000 – 50 %	4 000 – 50 %	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
	4	Elaboration d'un P.A.T (Projet Alimentaire de Territoire)	C.C.G.S.T	129	19 – 15 %	110 - 85 %	DRAF/ ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>	
	1	Surface de terres agricoles pour une agriculture durable et de proximité reconquise	ha				
	3	Part des produits issus des circuits-courts en restauration collective	%	0 %	2017	20 %	2023
	3	Part de S.A.U dédiées aux autres productions (que viticulture)	%	18%	2017	30 %	2023
<b>Commentaires</b>	Il s'agira de prendre connaissance/capitaliser des retours d'expériences existants : <ul style="list-style-type: none"> <li>● l'absence d'eau agricole ► la commune de Ramatuelle souhaite s'engager dans une démarche de Réutilisation de l'Eau Traitée (R.E.U.T) pour alimenter une agriculture de proximité</li> <li>● l'acquisition de foncier agricole par des institutionnels dans la plaine de la Giscle et de la Mole ► la C.C.G.S.T en est cours d'acquisition de la propriété de la Patronne (elle a déposé à ce titre un dossier pour des fonds européens FEADER*, la commune de Grimaud réalise un Aménagement Foncier Agricole et Forestier), Ramatuelle possède du stock de foncier agricole, Le Conservatoire du littoral possède du stock de foncier agricole et développe des projets de mise en culture.</li> <li>● le besoin d'aides en commercialisation ► marché de producteurs, regroupement de producteurs etc.</li> </ul>						

\*FEADER - Dispositif 16.7-1 du programme de développement rural de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

<b>Thème</b>	Agriculture / <u>sylviculture</u>		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 2 – Orientation 4 Axe 3 – Orientation 6 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>2</b>	<b>Valoriser la séquestration carbone forestière, optimiser et augmenter les capacités d'exploitations forestières, prolonger la politique de défense des forêts contre l'incendie</b> (dans un contexte de changement climatique)									
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S	✓ Production d'énergies renouvelables	✓ Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique							
<b>Cadre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision et animation de la Charte forestière de Territoire (CFT)</li> <li>- Animation des sites Natura 2000 Plaine et Massif des Maures</li> <li>- Animation du Plan Agri environnemental et climatique (PAEC) Territoire des Maures</li> <li>- Réflexions sur une démarche Maures GREEN « french impact » en 2018, non aboutie</li> <li>- Réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) en appui à la CFT</li> <li>- Exercice de la compétence DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies)</li> </ul> Dernièrement - La candidature conjointe du C.C Méditerranée Porte des Maures, de la C.C Cœur du Var et de la C.C.G.S.T à un Contrat de Transition Écologique pour le Massif des Maures										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Dans le Golfe, les prélèvements de bois (pin maritime, chêne liège, châtaigner pour l'essentiel) sont assez faibles mais pourraient fortement évoluer dans l'avenir. Sur les 100 000 ha du massif des Maures, seuls 28 000 ha font l'objet de plans simples de gestion, par des propriétaires publics (20 000 ha) ou privés (8 000 ha), parmi lesquels 20% seulement offrent les qualités requises pour l'exploitation (accessibilité, contraintes environnementales en particulier), soit moins de 6 000 ha.</p> <p>Un Plan d'approvisionnement territorial sur le Massif des Maures a été construit en 2012. Ce plan doit permettre une meilleure connaissance de la ressource disponible. Aujourd'hui, l'essentiel de la biomasse extraite du massif des Maures est vendu en papeterie ou en biomasse énergétique (fibre excellence 1 Mtonnes, SYLVIANA 180 000 ktonnes, UNIPER 8 000 ktonnes). Les ventes de bois publics ont doublé ces 2 dernières années et 50 % de ce bois est issu du massif des Maures.</p> <p>Par ailleurs, l'Eco-pôle, site de valorisation des déchets verts et des produits forestiers du territoire, permet un entretien minimal des forêts et une valorisation en circuit court (production de combustibles avec les résineux et de paillage pour jardins avec le chêne liège). Cette plate-forme a été initiée dans l'objectif de générer de l'activité forestière et de la sylviculture dans le but de diminuer la combustibilité des peuplements forestiers et d'améliorer leur valeur économique et patrimoniale.</p> <p>Un opérateur associatif gère l'installation bois de l'ECOPOLE : l'Association Maures Bois Energie. Elle traite actuellement environ 1000 t/an, son développement est envisagé dans le cadre d'un projet de valorisation forestière du territoire. Il est cependant lié à la création de nouveaux réseaux de chaleur et à l'obtention de quelques marchés.</p> <p>Enfin, il convient de prendre en compte les travaux de l'IRSTEA<sup>1</sup> dans le massif des Maures sur l'impact des incendies de forêt répétés sur la biodiversité et sur les sols :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Sur la biodiversité : concilier la politique de préservation de la biodiversité sur les sites Natura 2000</li> <li>. Sur les sols : après incendie un sol forestier ne stocke plus de carbone. Il reconstitue sa capacité à produire de la matière organique et à la stocker au bout de 50 ans en moyenne. <b>Il faut 150 à 200 ans pour reconstituer un sol fonctionnel</b> et son peuplement forestier, en moyenne. Les actions proposées seront fondées sur des principes simples du domaine forestier :</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> la lutte contre l'incendie est la priorité : préserver à la forêt ses capacités de stockage</li> <li><input type="checkbox"/> Une forêt en croissance est une forêt qui stocke plus de carbone (gérer plus et mieux)</li> </ul> <p>La suberaie (peuplement de chêne liège) est une formation forestière qui stocke plus de carbone que les autres peuplements (effet puits de CO<sub>2</sub>). C'est l'arbre emblématique du massif des Maures. Il s'agit donc au préalable de diffuser ces connaissances sur le rôle de la suberaie dans le stockage du carbone forestier.</p>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	6	<b>Valorisation de la séquestration carbone forestière</b> <input type="checkbox"/> En harmonie avec la compétence DFCI et avec le soutien à la sylviculture, <b>renouvellement des suberaies vieillissantes dans le massif</b> (avec évaluation de gains carbone associés) avec valorisation sur la filière liège (bouchon / isolation) et filière bois et liège déchiqueté (paillage / séparation)	A engager	Animation	ASL de la Suberaie Varoise - S.M.M.M		Finalisation du dossier		Engagement		
	7	<b>Création d'une unité de transformation du liège des Maures</b> pour conserver de la valeur ajoutée sur la filière bouchon et amorcer la filière isolation (► Fiche-actions n°7)	Engagé	Dépenses matérielles / immatérielles	S.M.M.M - C.C.C.V – A.S.L suberaie						
	8	<b>Optimisation et augmentation des capacités d'exploitations forestières</b> (cogénération biomasse et bois-construction) <input type="checkbox"/> <b>Utilisation des pistes D.F.C.I pour l'exploitation forestière</b> : étude de faisabilité, animation foncière, massification des volumes et harmonisation de l'utilisation des pistes DF.C.I	Engagé	Dépenses matérielles / immatérielles	S.M.M.M – C.C.G.S.T – C.C.C.V						
9	<b>Soutien à la sylviculture</b> (définir les cibles) : <input type="checkbox"/> desserte / animation foncière / animation S.M.M.M	Engagé	Dépenses matérielles	S.M.M.M. – C.C.G.S.T (D.F.C.I)							

	10	<b>Valorisation énergétique forestière</b> □ Mises en service de chaufferies / (mini) réseaux de chaleur bois	A engager	Animation	Divers M.O		A construire		A élargir		
	11	<b>Contrats Natura 2000 pour la régénération dirigée de la suberaie</b>	Engagé	Animation Dépenses matérielles	ASL de la Suberaie Varoise						
<b>Partenaires</b>	6 à 10	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur A.P.É.V (Agence des Politiques Énergétiques du Var) et divers M.O.A ► action n°10 C.C.G.ST C.C.C.V (Communauté de Communes Cœur du Var) ► actions n°7 et 8 C.N.P.F (Centre National de la Propriété Forestière) COFOR 83 (Communes Forestières du Var) Conseil Départemental 83 Ecopôle, site de valorisation des déchets verts et des produits forestiers Maures Bois Energie MOA D.F.C.I du massif ► action n°8 O.N.F Syndicat des producteurs de châtaignes du Var SYLVIANA Syndicat Mixte du Massif des Maures (S.M.M.M) U.N.I.P.E.R ► action n°10									
	11	Éventuellement les collectivités pour les travaux de DFCI dans les zones à tortue d'Hermann									
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	6	<b>Valorisation de la séquestration carbone forestière</b>	ASL de la Suberaie Varoise - S.M.M.M	En cours de chiffrage							
	7	<b>Création d'une unité de transformation du liège</b>	S.M.M.M - C.C.C.V – A.S.L suberaie	300	60 – 20 %	240 – 80 %	Europe – Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur				
	9	<b>Soutien à la sylviculture</b> : animation foncière et desserte	S.M.M.M – C.C.G.ST (D.F.C.I)	5 (B.P 2019)	1 – 20 %	4 – 80 %	Europe – Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur				
	10	<b>Valorisation énergétique forestière</b> : mises en service de chaufferies / (mini) réseaux de chaleur bois	Divers M.O	Selon cas	Selon cas	Selon cas	Europe – Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur				
	11	<b>Contrats Natura 2000 pour la régénération dirigée de la suberaie</b>									
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>					
	7	Liège valorisé	Tonnes	50	2017	200	2023				
	8	Vente par l'écopôle, site de valorisation des produits forestiers (plaquettes forestières et paillage)	Tonnes	600 tonnes énergie 500 tonnes paillage	2017	1500 tonnes énergie 2000 tonnes paillage	2023				
	10	Chaufferies / réseaux utilisant le bois-énergie mises en service	Nombre	5	2013	20 <sup>2</sup>	2030				
	11	Contrats Natura 2000									
<b>Recettes mobilisables</b>	Aides et appels à projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds chaleur – ADEME (biomasse sylvicole ou agricole) - étape 10</li> <li>• Projet C.R.E (Commission de Régulation de l'Energie) - étape 10</li> <li>• Dynamic Bois</li> <li>• F.E.A.D.E.R</li> </ul>										

<sup>1</sup> IRSTEA = Institut National de recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

<sup>2</sup> Comprenant à minima, l'opportunité de création d'un réseau de chaleur pour le projet de construction d'une gendarmerie voisine du Lycée, de l'Hôpital et du collège sur Gassin

<b>Thème</b>	Agriculture / <u>sylviculture</u>		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 2 – Orientation 4 Axe 3 – Orientation 6 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>3</b>	<b>Valoriser les sous-produits ligneux viticoles et forestiers : expérimentation appliquées (technico économiques)</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique				
<b>Cadre de l'action</b>	Schéma Régional Biomasse <sup>1</sup> Schéma Directeur EnR du département du Var Convention de collaboration pour la valorisation énergétique des ceps de vigne en partenariat avec UNIPER France Power										
<b>Contexte de l'action</b>	<p><u>Ceps et sarments de vigne :</u> En 2017, la C.C.G.S.T a passé une convention avec la Société UNIPER pour faire un essai de valorisation énergétique des ceps de vignes (action <b>sans regret</b> : étude de valorisation des ceps et sarments de vigne). Il s'agissait alors de récolter des sarments et ceps de vigne pour les valoriser énergétiquement dans la centrale de Gardanne. Les ceps et sarments de vigne sont les premiers leviers pour la valorisation énergétique de l'ensemble des sous-produits agricoles / viticoles du territoire du Golfe. C'est également un enjeu qualité de l'air, puisque les ceps de vignes arrachés sont en général brûlés à l'air libre. L'objectif de cette action était double :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir les itinéraires techniques et le prix de revient de la production de biomasse énergétique à partir de sous-produits ligneux issus de la viticulture</li> <li>- Définir les possibilités locales de reproduction d'opérations test en vue de structurer une filière de valorisation en lien avec les approvisionnements des centrales électriques fonctionnant à la biomasse</li> </ul> <p>Les premiers tests effectués conduisent à considérer les sarments comme des combustibles de qualité. De plus, la gestion efficiente du vignoble permettrait d'améliorer la qualité de l'air par évitement des brûlages à l'air libre de ceps (projet AGR' AIR). Cependant, des doutes mériteraient d'être levés quant au bilan global économique de la filière. Un nouveau projet expérimental devrait être engagé dans le cadre d'un Appel à Projet ADEME, en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la société Mini Green Power. Ce projet à l'ambition de définir un combustible adapté à l'unité de production de chaleur fabriquée par Mini Green Power (mini Centrales Vertes – procédé breveté pyro-gazéification avec combustion étagée) ► voir Fiche-action n°9</p> <p><u>Valorisation des sous-produits liés aux travaux sur le littoral (mimosas) :</u> Plus récemment, le Conservatoire du Littoral, gestionnaire et propriétaire de nombreux espaces naturels littoraux dans le Golfe de Saint Tropez, a choisi de mettre en œuvre des travaux en partenariat avec le groupe UNIPER pour valoriser les produits ligneux issus de ces travaux. Sur le site de Pardigon à Cavalaire, c'est du mimosa (espèce invasive) qui doit être exploité et valorisé.</p>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	11	<b>Ceps et sarments de vigne : mise en œuvre des solutions définies - Air A.A.P CORTEA</b> <input type="checkbox"/> Conseils / accompagnements aux viticulteurs pour valorisation de leurs déchets ligneux <input type="checkbox"/> tests en gazéificateurs, mise au point d'un combustible (► voir Fiche-action n°9)	A engager (mise en œuvre)	Animation Dépenses matérielles	Chambre d'agriculture / C.C.G.ST / Mini Green Power		A réaliser				
12	<b>Valorisation des sous-produits forestiers liés aux travaux : <input type="checkbox"/> débroussaillage, entretien et lutte contre les invasifs (mimosas)</b>	A engager	Etude Animation Dépenses matérielles/ immatérielles	Conservatoire du Littoral et divers M.OA		A construire					
<b>Partenaires</b>	11	Bureau d'étude : suivi et chiffrage précis des phases de travaux et de la faisabilité économique à terme. Chambre d'agriculture 83 Coopératives (Grimaud, Ramatuelle, Plan de la Tour) et domaines viticoles Entreprises de transport, entreprises de traitement de souche Société U.N.I.P.E.R France Power (en vue de l'exploitation future d'une centrale biomasse située en Provence sur la commune de Gardanne) Société du Canal de Provence									
	12	Agriculteurs Association du Domaine du Rayol Conservatoire du Littoral Entreprises de travaux forestiers et d'entretien débroussaillage Propriétaires fonciers d'espaces naturels									

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	11	<b>Ceps et sarments de vigne</b> : mise en œuvre des solutions définies	Chambre d'agriculture / C.C.G.ST / Mini Green Power	40 (5, inscrits au B.P 2019)	8 – 20 %	32 – 80 %	ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur
	12	Valorisation des sous-produits forestiers liés aux travaux : <b>débroussaillage, entretien et lutte contre les invasifs (mimosas)</b>	Conservatoire du Littoral et divers M.O.A	100	8 – 20 %	32 – 80 %	Vente matière – contributions publiques à mettre en place
Suivi / évaluation	Indicateurs		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectif [année de référence]	
	11	Ceps et sarments de vigne valorisés	Tonnes	50	2017	500	2023
	12	Mimosas valorisés	Tonnes	0	2017	2 000	2023
Recettes mobilisables	Aides et appels à projets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• U.N.I.P.E.R France Power (appel à initiatives 2016) ► Etape 11</li> <li>• Fonds chaleur – ADEME (biomasse sylvicole ou agricole) ► Etapes 11 et 12</li> <li>• Europe - FEADER 1.2 ou ADEME - Agr'air ► Etape 11</li> <li>• C.R.E (Commission de régulation de l'énergie)</li> </ul>						

<sup>1</sup> Le Schéma Régional Biomasse a été validé par les deux maîtrises d'ouvrage (Etat / Région). Il est soumis à consultation depuis la rentrée 2018 pour un objectif d'approbation pour la fin du 1er trimestre 2019.

<b>Thème</b>	Économie circulaire et territoriale		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>4</b>	<b>Prévenir la production des déchets ménagers et assimilés via l'élaboration d'un P.L.P.D.M.A<sup>1</sup></b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	Réduction des consommations / émissions de G.E.S	✓ Production d'énergies renouvelables	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique							
<b>Cadre de l'action</b>	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (P.L.P.D.M.A)										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Moins de déchets produits, cela signifie moins de véhicules sur les routes, moins de ressources naturelles consommées, moins de matières à enfouir ou incinérer etc. A titre d'exemple récent, l'article L 541-10 - 5 du code de l'environnement prévoit de lutter contre la production principalement plastique. Les emballages seront soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs.</p> <p>Aussi, la présente action s'inscrit dans le cadre de l'une des missions principales de la C.C.G.S.T, à savoir la gestion, la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Cette compétence globale implique non seulement les différents modes de collecte, le traitement et la valorisation mais aussi la prévention et la communication autour des déchets. Pour limiter la production de déchets sur le territoire du Golfe, un P.L.P.D.M.A doit être prochainement mis en œuvre en partenariat avec l'ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce plan est co-porté par le S.I.V.E.D, la C.C.C.V et la C.C.G.S.T donc. Il doit permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les quantités de déchets produites par les habitants et prises en charge par le service public : prévention quantitative ;</li> <li>• Réduire la toxicité des déchets produits pour l'homme et l'environnement : prévention qualitative ;</li> <li>• Mieux valoriser les déchets produits.</li> </ul> <p>Le Comité de pilotage du P.L.P.D.M.A du 18 novembre a permis de développer <b>7 axes de travail pour 6 ans</b>. Ces axes seront ensuite déclinés en actions, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• axe 1 : Promouvoir et développer le compostage</li> <li>• axe 2 : Promouvoir et développer une gestion intégrée des végétaux</li> <li>• axe 3 : Développer le tri et la valorisation des déchets</li> <li>• axe 4 : Eco-exemplarité</li> <li>• axe 5 : Promouvoir et développer le réemploi et la réutilisation</li> <li>• axe 6 : Prévenir la toxicité des déchets</li> <li>• axe 7 : Développer une communication adaptée</li> </ul> <p>Dès 2018, <b>des premières actions dans le champ de l'économie circulaire et de collaboration inter territoriale</b>, ont été définies pour une durée de mise en œuvre de <b>3 ans (2019-2021)</b>. Ces actions, retenues dans le cadre du PLPMDA, ont été présentées au titre de l'appel à projet « Territoire économie circulaire » lancé par l'ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles sont définies par les <b>actions 13 et 24 suivantes</b>.</p>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	13	<b>Actions communes aux 3 territoires (S.I.V.E.D, la C.C.C.V et la C.C.G.S.T) :</b> - Opération « Ecole zéro déchets » - expérimentation défi école - Opération « Marché Zéro Déchet » - Resto zéro gaspillage - Réparation, réemploi, réutilisation - Gestion intégrée des végétaux	A engager	Etude / Animation	C.C.G.S.T / C.C.C.V / S.I.V.E.D N.G						
	14	<b>Actions individuelles (C.C.G.S.T seule) :</b> - Collecte des biodéchets en tri porteur sur le port de Saint-Tropez - Collecte des biodéchets des gros producteurs - Restructuration de la plateforme de déchets verts, création d'un espace pédagogique - Opération « Camping Zéro Déchet » - Réduction de l'utilisation du papier : stop pub - Promotion du tri des emballages - Promotion du tri du verre	A engager	Animation / Dépenses matérielles	C.C.G.S.T						
15	<b>Réflexion Inter-P.C.A.É.T : gestion des déchets &amp; économie circulaire territoriale</b> (exemple sur les déchets du B.T.P ► voir Fiche-action n°5)	A engager	Animation	C.C.G.S.T / autres intercommunalités							
<b>Partenaires</b>	13	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur									
	14	C.C.C.V (Communauté de Communes Cœur du Var)									
		Prestataire communication ► Action n°14									
		S.I.V.E.D Nouvelle Génération (Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Alimentation des Déchets)									

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilote	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	13	Concrétisation des actions dans le champ de l'économie circulaire et de collaboration inter territoriale	C.C.G.S.T / C.C.C .V / S.I.V.E.D N.G	176	71 – 40 %	105 – 60 %	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (fonction de la qualité du projet)
	14		C.C.G.S.T (Service D.M.A)	374 (prévision)	En cours de chiffrage		Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (fonction de la qualité du projet)
	13 14		Dépenses de personnel et installation de postes	Chiffrage en cours par les Services de la C.C.G.S.T			
Suivi / évaluation	Indicateur		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectif [année de référence]	
	14	Déchets soustraits au service public de gestion des déchets	tonnes/an	166	2017	568	2020
Recettes mobilisables	<u>Aides et appels à projets :</u> • Fonds déchets (ADEME) : soutien aux projets en matière de prévention des déchets, collecte pour valorisation, recyclage valorisation organique, matière et énergétique						
Commentaires	Il s'agira de prendre connaissance/capitaliser des retours d'expériences existants notamment la signature d'une Convention « Pacte » entre la C.C.I Var et la C.A.V.E.M <sup>1</sup> (dans le cadre de son P.C.A.É.T).						

<sup>1</sup>C.A.V.E.M= Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée

<b>Thème</b>	Économie circulaire et territoriale		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>5</b>	<b>Identifier une solution collective en matière de relocalisation des activités d'organisation, de gestion et de recyclage des déchets du BTP</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables	✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique						
<b>Cadre de l'action</b>	Signature potentielle d'un Pacte pour l'« économie circulaire ».										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>La C.C.I du Var propose aux territoires varois, un Pacte pour l'« économie circulaire ». Ce dernier fait figure de référence au niveau national (70 en France, 20 E.I.T<sup>1</sup> projets en région. Confrontée à une problématique majeure de gestion et de recyclage des déchets du BTP sur son territoire, la C.C.G.S.T étudie la possibilité de se saisir de cet outil. En effet, le territoire du Golfe entend réduire la dépendance du territoire en matière d'approvisionnement de matériaux. La réduction de cette dépendance passe notamment par l'organisation, la gestion et le recyclage des déchets du BTP et des déblais de terrassement.</p> <p>Les activités actuellement présentes en matière d'organisation, de gestion et de recyclage des déchets du BTP nécessitent une relocalisation en lien avec leur forte vulnérabilité liée au risque inondation. Il s'agit donc maintenant d'identifier une solution collective en matière de relocalisation des activités. La recherche d'un ou plusieurs sites doit s'orienter prioritairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au sein d'un espace d'activités économiques dédié existant ou en extension dédié à l'accueil d'activités industrielles ou d'extraction de matériaux ;</li> <li>• Avoir une position centrale de manière à limiter les nuisances en matière de transport de matériaux.</li> </ul> <p>Le cas échéant un site alternatif peut être identifié sous réserve de justification spécifique. Le document d'urbanisme concerné intégrera les besoins fonciers nécessaires à l'accueil de ces activités.</p>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	16	<b>Animation d'un groupe de travail regroupant les différents acteurs de la filière B.T.P</b>	A engager	Animation	C.C.G.S.T						
	17	<b>Contractualisation et mise en œuvre d'un « Pacte » avec la C.C.I.V</b>	A engager	Animation	C.C.G.S.T – C.C.I.V						
	18	<b>Sensibilisation des acteurs du B.T.P au recyclage des déchets inertes :</b> <input type="checkbox"/> Réemploi des matériaux sur les chantiers via la plateforme Backacia <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> Collecte des déchets inertes à La Mole, Grimaud, Cogolin	A engager	Animation	C.C.G.S.T – C.M.A.R						
	19	<b>Etude amont et création d'une plateforme de tri</b> en collaboration avec les organisations professionnelles	A engager	Etude Dépenses matérielles / immatérielles	C.C.G.S.T - communes			Etude amont			Mise en service
20	<b>Réflexion Inter-P.C.A.É.T entre la C.C.G.S.T et la C.A.D</b> (territoire de destination des déchets BTP collectés) : réemploi des déchets inertes du BTP sur le territoire du Golfe	A engager	Animation	C.C.G.S.T – C.A.D							
<b>Partenaires</b>	<p>ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur  C.A.D (Communauté d'agglomération Dracénoise)  C.A.P.E.B 83  Carrière de la Môle  C.C.C.V (Communauté de communes Cœur du Var)  à Chambre de Commerces et d'Industrie 83 (Pacte pour l'économie circulaire)  20 Chambre de Métiers et de l'Artisanat Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur  Entreprises du Golfe de Saint-Tropez  F.F.B.T.P 83  Prestataires proposant une offre effective (stock et valorisation d'inertes en granulats : Cemex, Someca, Lafarge etc.)  S.T.M.I (Société de Traitement de Matériaux Inertes (basé à Cogolin)</p>										
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilote</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	19	Etude amont et investissements relatifs à la création d'une plateforme de tri des déchets du B.T.P	CCGST – communes	Chiffrage en cours par les services de la C.C.G.S.T (Déchets)							
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>					
	20	Part des déchets B.T.P recyclés sur le territoire du Golfe	%	2017	0	2023	A préciser par étude amont				
<b>Commentaires</b>	Il s'agira de prendre connaissance/capitaliser des retours d'expériences existants notamment la signature d'une Convention « Pacte » entre la CCIV et la CAVEM (dans le cadre de son P.C.A.É.T).										

<sup>1</sup> E.I.T = Ecologie Industrielle et Territoriale

<sup>2</sup> Il s'agit d'une plateforme de vente qui met en relation constructeurs et artisans pour éviter que les surplus et les déchets du B.T.P ne partent à la benne

Thème	Économie circulaire et territoriale		Axe et Orientation		Axe 3 – Orientation 1 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
N° / Intitulé de l'objectif	<b>6</b> <b>Accompagner les entreprises, les artisans, les commerçants dans le management environnemental et énergétique de leurs activités</b>										
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air			✓ Adaptation au changement climatique			
Cadre de l'action	Actions collectives et individuelles proposées par les chambres consulaires varoises : TPE/PME gagnants à tous les coûts, éco-artisan@, programme « Eco-défis » etc.										
Contexte de l'action	<p>Quelques éléments liés aux grandes caractéristiques / enjeux énergétiques des acteurs économiques sur le territoire du Golfe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Secteur tertiaire</i> : l'importance des branches Commerces (31 %), Bureaux (27 %) et Cafés-Hôtels-Restaurants (18 %) dans les consommations tertiaires identifiées (18 % du montant total, tous secteurs confondus). Ces établissements ont par ailleurs, une contribution importante sur la pointe électrique du midi ► Fiche-actions n°8 (cible de l'autoconsommation collective PV).</li> <li>● <i>Secteur industriel</i> : le Golfe présente des niveaux de consommations importants sur l'usage « chauffage industriel » (les deux tiers des consommations de ce secteur<sup>1</sup>). Sur cet usage, l'électricité reste la forme d'énergie la plus sollicitée (76 %, soit près des trois quarts pour cet usage).</li> </ul> <p>Plusieurs dispositifs animés par les Chambres consulaires sont à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Cible « T.P.E / P.M.E » (C.C.I / C.M.A.R) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le lancement d'une nouvelle opération début 2019 « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts » (énergie-matière, déchets), C.M.A.R / C.C.I</li> <li>- la mise en place de plans de mobilités (en continuité de l'enquête-mobilité à destination des entreprises de + 100 salariés réalisée), C.C.I.V.</li> <li>- un bilan de l'accompagnement sur le programme « 1.2.3 Environnement » peu satisfaisant ► 2 opérations accompagnées seulement sur le territoire du Golfe : "Blanchisserie du littoral" (Grimaud) et "Les Bateaux verts" (Sainte-Maxime)</li> </ul> </li> <li>● <b>Cible « artisans et commerçants » :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement et déploiement du réseau « Repar'acteurs » (C.M.A.R)</li> <li>- Programme opérationnel pour économie d'énergie (rénovation de devantures et des locaux, éclairage etc.) + conduite d'une opération F.I.S.A.C<sup>2</sup> Sainte-Maxime (2010-2014)</li> </ul> </li> <li>● <b>Cible « tourisme, hébergement / hôtelleries »</b></li> </ul> <p>A elle seule, la branche « Cafés Hôtels Restaurants » représentait un cinquième (18 %) des consommations tertiaires identifiées sur le Golfe. Ces consommations se réalisées majoritairement à partir de l'électricité sur laquelle le Golfe reste vulnérable en terme d'approvisionnement et de sécurisation énergétique. Un travail ciblé sur les gisement d'économie notamment sur la pointe du matin (notamment sur les communes de Gassin, Saint Tropez, Ramatuelle) reste à engager dans le cadre de la présente programmation P.C.A.É.T.</p>										
Modalité de mise en œuvre	Actions		Statut	Type	Pilotes	Calendrier					
						2018	2019	2020	2021	2022	2023
	21	<b>Contractualisation : objectifs de déploiement</b> des opérations sur le territoire du Golfe	A engager	Animation	Animateurs ► C.C.I / C.M.A 83 (pour le montage des dossiers)						
	22a	<b>Analyser les besoins des entreprises du Golfe</b> L'objectif est de comprendre nettement les spécificités des différentes catégories professionnelles tout autant que leurs besoins en terme d'économie circulaire et autres objectifs demandés dans le P.C.A.É.T.	A engager	Animation	C.C.G.S.T Animateurs ► CMAR						
	22b	<b>Diagnostic territorial</b> Un diagnostic spécifique qui recense et croise TOUS atouts, besoins et problématiques du territoire. L'analyse et le diagnostic révéleront de façon évidentes les leviers et perspectives du territoire.	A engager	Animation	C.C.G.S.T Animateurs ► C.M.A.R						
23a	<b>Déploiement sur le territoire du Golfe des actions :</b> - TPE/PME gagnants à tous les coûts - Eco-défis - Répar'acteur - Eco-artisan@ - Plans de mobilités Projets de construction et de réhabilitations innovants et exemplaires  Aides aux filières écomatériaux	A engager	Animation	C.C.G.S.T Animateurs ► C.C.I / C.M.A.R							
23b	<b>Mise en œuvre, suivi et évaluation</b> du déploiement sur le territoire du Golfe	A engager	Animation	C.C.G.ST Animateurs ► C.C.I / C.M.A.R							

<b>Partenaires</b>	21 à 23	<p>C.C.G.S.T ► structure co-contractante  <i>En appui avec ses services internes, la C.C.G.S.T définira avec les animateurs, des stratégies coordonnées de démarchage des cibles de l'action : échanges sur les leviers de sensibilisation / communication, check-list DD, veille réglementaire, mise en place d'un fichier de contacts partagés avec la CCIV, reporting des actions etc.</i>  C.C.I / C.M.A 83 (animateurs de l'action)</p> <p>ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  Associations des parcs d'activités sur le Golfe [AGP (Grimaud) et APA Saint Maur (Cogolin)]  C.P.M.E (confédération des PME)  Établissements de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat  U.2.P (Union des entreprises de proximité)</p>					
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>	<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>	
	23	Temps dédié au suivi / évaluation de l'animation des consulaires ► opérations « T.P.E et P.M.E gagnantes sur tous les coûts », éco-artisan@, plans de mobilités	Animateurs ► C.C.I / C.M.A 83	9 [Hypothèse : 30 jours d'animation sur le territoire du Golfe]	4,5 – 50 %	4,5 – 50 %	C.C.G.S.T ► structure co-contractante
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>	<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>		
	23	Entreprises, artisans, commerçants accompagnés, selon convention avec la C.M.A.R - T.P.E / P.M.E gagnants à tous les coûts - éco-artisan@ - programme « Eco-défis » - plans de mobilités - Répar'acteurs	Nombre	2	2018	7	2023
<b>Recettes mobilisables</b>	<p><u>Aides et appels à projets :</u>  ► Cadre d'intervention régional sur les bâtiments durables transition énergétiques :  • <i>Création de groupements de commande pour réduire les coûts des petits travaux rentables</i>  - Dépenses éligibles : actions d'animation et d'ingénierie, prestations de conseils, étude de faisabilité, travaux (dans la phase opérationnelle du groupement de commande)  - Intensité d'aide maximum : 70 % des dépenses éligibles pour les entreprises et les chambres consulaires</p> <p>• <i>Projets de construction et de réhabilitations innovants et exemplaires</i>  - Dépenses éligibles : travaux sur les postes d'isolation, éco-matériaux, équipements économes et/ou performants / innovants, études spécifiques et innovation, ingénierie financière, audits patrimoniaux  - Intensité d'aide maximum : 70% des dépenses éligibles pour les entreprises. Le financement sera conditionné par l'établissement d'une convention de cofinancement avec un E.P.C.I (la C.C.G.S.T ici)</p> <p>• <i>Aides aux filières écomatériaux</i>  - Dépenses éligibles : process industriels innovants destinés à production d'éco-matériaux  - Intensité d'aide maximum : 70 % des dépenses éligibles</p> <p>• <i>Aides aux actions structurantes à destinations des acteurs de la filière bâtiment</i>  - Dépenses éligibles : animation et coordination des actions, prestations de conseils, études de faisabilité, équipements dédiés aux actions de formation  - Intensité d'aide maximum : 70 % pour les entreprises  - Nature des dépenses éligibles notamment :  - développer des outils s'appuyant sur des approches basées sur la gouvernance, les utilisateurs et le comportement en vue d'une meilleure prise en compte des questions énergétiques  - accompagnement des acteurs à la révolution numérique et aux possibilités technologiques qu'elle offre (Building Information Modeling, smart-grids, blockchain)  - développer des modèles innovants de financement (ingénierie financière), de commercialisation, des contractualisations favorables à une meilleure prise en compte des questions énergétiques</p>						
<b>Commentaires</b>	Il s'agira de concentrer les accompagnements sur les zones agglomérées du territoire du Golfe (notamment en lien avec la compétence « Zones de développement économique » de la C.C.G.S.T) > Fiche-actions n°19						

<sup>1</sup>A considérer hors donnée complète sur la thermique industrielle notamment sur le site D.C.N.S

<sup>2</sup> F.I.S.A.C = Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

<b>Thème</b>	Économie circulaire et territoriale		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 3 – Orientation 1 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>7</b>	<b>Engager une réflexion sur la filière éco-construction / éco-rénovation</b> (intégrant les écomatériaux tels que le liège, le chanvre)									
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S	Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique						
<b>Cadre de l'action</b>	Néant										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>« Eco-construire » ou « éco-rénover », c'est atteindre une haute performance sur plusieurs cibles : l'environnement, le confort et la santé des occupants d'un bâtiment, la préservation des ressources énergétiques (matières premières, eau), la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets et de la pollution, la qualité de l'air intérieur, le confort des occupants (acoustique, visuel), la qualité environnementale et sanitaire des produits de construction.</p> <p>Les matériaux biosourcés sont, par définition, des matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale, renouvelable. Ils couvrent aujourd'hui une large gamme de produits et trouvent de multiples applications dans le domaine du bâtiment et de la construction, en tant qu'isolants (laines de fibres végétales ou animales, de textile recyclé, ouate de cellulose, chènevotte, anas, bottes de paille, etc.), mortiers et bétons (béton de chanvre, de bois, de lin, etc.), panneaux (particules ou fibres végétales, paille compressée, etc.), matériaux composites plastiques (matrices, renforts, charges) ou encore dans la chimie du bâtiment (colles, adjuvants, peintures, etc.).</p> <p>En mars 2010, la filière des matériaux biosourcés a été identifiée, par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), comme l'une des 18 filières vertes ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir, notamment en raison de son rôle pour diminuer notre consommation de matières premières d'origine fossile, limiter les émissions de gaz à effet de serre et créer de nouvelles filières économiques (cf. « Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte »). Plus récemment, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, confirme l'intérêt de l'usage de ces matériaux pour des applications dans le secteur du bâtiment en précisant dans son article 5 que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles » et qu' « elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments ».</p> <p>Le choix de s'appuyer sur le liège et le chanvre, pour faire de l'agriculture/la sylviculture des leviers d'un développement local durable, est guidé par des intérêts agronomiques et économiques et par des spécificités environnementales locales.</p> <p>Sur le plan agricole, le chanvre industriel est une culture qui a un double avantage. Elle est respectueuse de l'environnement puisqu'elle ne nécessite pas de traitements phytosanitaires. Elle est une excellente tête d'assolement ce qui est très important dans un principe de rotation des cultures. Sur le plan économique, des débouchés existent pour l'ensemble des constituants de la plante (fibre, paille et graine) dans les secteurs de l'éco construction, des bioplastiques ou encore des huiles alimentaires.</p> <p>Le chêne liège déchiqueté est déjà utilisé pour le paillage (écopôle de la Môle).</p> <p>Une filière peut se développer à partir du liège naturel récolté pour la bouchonnerie qui génère beaucoup de déchets et de sous-produits non utilisables. Ces produits doivent être utilisés pour l'isolation. Le liège en effet possède de très bonnes propriétés isolantes phoniques – thermiques). Il est de plus imputrescible et peut être utilisé en parement extérieur (en application des RT 2012 ou 2020).</p>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	24	<b>Création et animation d'un groupe de travail « éco-construction / éco-rénovation »</b> (intégrant les écomatériaux tels que le liège, chanvre) : <input type="checkbox"/> <b>identification du M.O.A pour la création d'un parc à liège</b> <input type="checkbox"/> <b>montage et mise en œuvre d'une unité de transformation du liège</b> ► Fiche-action n°2, étape 7)	Animation	Engagé	S.M.M.M – C.C.G.S.T – C.C.C.V						
25	<b>Mise en œuvre de la filière éco-construction / éco-rénovation »</b> (intégrant les écomatériaux). <input type="checkbox"/> pour le chanvre : connaissance distribution. <input type="checkbox"/> pour le liège installation et soutien de la filière. M.O privées ► Fiche-actions n°5 M.O publiques ► Fiche-action n°14	Animation	A engager	C.C.G.S.T							

<b>Partenaires</b>	24 à 25	<p><u>Sur le volet « éco-construction / éco-rénovation » :</u>  Association « Bâtiments Durables Méditerranéens » (Envirobot-BDM)  Chambre de Métiers et de l'Artisanat 83  Communes du Golfe  Collectivités démonstratives (ex : P.N.R des Vosges du Nord &gt; Charte ECO-RENOVER)  Professionnels et leur regroupement : CAPEB 83, FFBTP 83  Structures de conseil : Ordre des Architectes, C.A.U.E 83, A.P.E.V 83, AUDAT etc.  Sur le volet chanvre : BD Chanvre</p> <p><u>Sur le volet « matériaux biosourcés » :</u>  ASL de la Suberaie / S.M.M.M pour projet liège.  Appuyés par les intercommunalités pour le volet forestier et pour l'installation et la création de l'unité de transformation.</p>					
	<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>	<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	24	<b>Création et animation d'un groupe de travail :</b> <input type="checkbox"/> <b>identification du M.O.A pour la création d'un parc à liège</b>	C.C.G.ST	6 [hypothèse : 20 jours d'animation]	1,2 - 20 %	4,8 - 80 %	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - ADEME - Europe
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>	
	24	Rédaction de la Charte partenariale « éco-construction / éco-rénovation »	X	2017	non	2019	oui
	25	Bâtiments démonstratifs intégrant les préceptes de l'éco-construction / l'éco-rénovation	Nombre par MOA publics	X	X	Au moins 1 (La Patronne)	2023
<b>Recettes mobilisables</b>	<p><u>Aides et appels à projets :</u>  ► Cadre d'intervention régional sur les bâtiments durables transition énergétiques :  • <i>Aides aux filières écomatériaux</i>  - Dépenses éligibles : actions d'animation et de structuration des filières, prestations de conseils, étude de faisabilité, investissements productifs nécessaires à la fabrication des matériaux  - Intensité d'aide maximum : 80% des dépenses éligibles</p>						
<b>Commentaires</b>	Il s'agira de prendre connaissance/capitaliser des retours d'expériences existants (filiale bois-construction) : une opération en cours sur la commune du Plan de la Tour (centre aéré)						

<b>Thème</b>	Énergies renouvelables et de récupération		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 2 – Orientation 3 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>8</b>	<b>Développer l'énergie solaire</b> (en priorité photovoltaïque)										
<b>Domaine d'incidence</b>	Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique					
<b>Cadre de l'action</b>	Schéma Directeur EnR du département du Var Contrat d'Objectifs Ministériel pour la sécurisation électrique de l'Est- Provence-Alpes-Côte d'Azur											
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Cette Fiche-actions doit permettre d'encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En priorité</b>, l'installation des <b>panneaux photovoltaïques en toiture</b>. Sont concernés, les toitures des bâtiments et équipements publics (notamment sous maîtrise d'ouvrage intercommunale), les zones d'activités et commerciales en toiture de bâtiments, en couverture des parcs de stationnement (parkings de zones commerciales, parkings relais et/ou de covoiturage etc.) et les toitures des caves coopératives (un exemple sur Ramatuelle).</li> <li>● En <b>dehors des espaces urbanisés</b>, les <b>installations solaires photovoltaïques au sol</b> seront privilégiées sur les autres espaces artificialisés type carrière, golf, etc.</li> </ul> <p>► Le photovoltaïque est une filière de production d'électricité d'origine renouvelable identifiées comme présentant des opportunités de développement au regard du contexte départemental : cette production d'électricité renouvelable permet de pallier aux problèmes d'approvisionnement pouvant intervenir dans des périodes critiques (périodes de pointe, en hiver et en été, lors d'incidents climatiques, d'incendies ou d'avaries sur les infrastructures de transport de l'électricité)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'installation de <b>panneaux solaires thermiques</b> pour les opérations de construction de logements ou de bâtiments nécessitant la production d'eau chaude.</li> <li>► Le solaire thermique doit permettre de soutenir le développement des alternatives non-électriques pour les usages thermiques</li> </ul> <p>Par ailleurs, certains projets pourront s'inscrire dans l'appel à projets régional « SMART PV » qui a vocation à aider les projets solaires photovoltaïques destinant prioritairement leur production aux besoins locaux de consommation (<b>autoconsommation</b>) et s'accompagnant d'une gestion intelligente de l'énergie et du réseau. Ce modèle s'inscrit également dans une thématique majeure à l'étude dans le programme de réseau électrique intelligent FLEXGRID, porté par la Région et labellisé par l'État. C'est le cas d'un projet actuellement développé dans la ZA St Maur de Cogolin (maîtrise d'ouvrage intercommunale). D'autres projets pourraient également voir le jour notamment pour concrétiser des gisements d'économie sur la pointe du midi dans le secteur tertiaire (cafés, hôtels, restaurants, bureaux, commerces) ► Fiche-actions n°5</p> <p>Enfin, certains projets pourront explorer la possibilité <b>d'un financement participatif</b> avec un investissement des collectivités dans une société de projet (prise de participation 1) ou une société citoyenne (prise de participation 2).</p>											
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>						
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
	26	<b>Création d'un groupe de travail « énergie solaire »</b> chargé de définir sa feuille de route intégrant obligatoirement : <input type="checkbox"/> Les modalités de repérage et d'animation auprès des porteurs de projets potentiels <input type="checkbox"/> Les modalités d'accompagnement des porteurs de projets jusqu'à la mise en service de leurs centrales solaires	A engager	Animation	Groupe de travail « énergie solaire »		Mise en place du groupe de travail	Animation jusqu'à la mise en service de centrales solaires				
	27	<b>Analyse et animation territoriale autour du cadre régional pour le développement photovoltaïque en Provence-Alpes-Côte d'Azur</b> (notamment du cadastre en libre accès)	A engager	Etude	Groupe de travail « énergie solaire »		Analyse et animation territoriale					
28	<b>Territoire test : projet d'autoconsommation collectif PV</b> à Cogolin Z.A Saint Maur	Engagé	Etude Dépenses matérielles / immatérielles	C.C.G.S.T	Etude amont			Mise en service				

<b>Partenaires</b>	26	<u>Membres du groupe de travail « énergie solaire » (à minima) :</u> ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AUDAT C.A.U.E 83 A.P.E.V Chambre d'agriculture 83 C.C.G.ST / représentation communale Conseil départemental 83 D.D.T.M 83 (relai de l'appel à projets C.R.E, instruction de projets) Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Smart PV, flexgrids)  <u>Autres</u> Les propriétaires de bâti public ou privé ciblés par l'étude « cadastre photovoltaïque ») Réseau Energies Citoyennes en Provence-Alpes-Côte d'Azur (► Fiche-actions n°21 : financement participatif) SAFER					
	27	Prestataires (dont l'A.M.O de l'étude « cadastre photovoltaïque »)					
	28	<u>Partenaire d'action du projet d'autoconsommation collectif PV</u> ENEDIS Bureaux d'étude : Ica3E / EFFISUN / APEX ENERGIE					
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	27	<b>Étude « cadastre photovoltaïque »</b>	Groupe de travail « énergie solaire »	6,0	1,2 – 20 %	4,8 – 80 %	Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur
	28	<b>Territoire test : projet d'autoconsommation collectif PV</b>	C.C.G.ST	16 (BP 2019)	A déterminer	A déterminer	Etat / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>	
	27	Puissance photovoltaïque installée sur le territoire du Golfe	MWc	2,99	Au 31 décembre 2016	A définir suite à l'étude cadastre	2023
<b>Recettes mobilisables</b>	<u>Aides et subventions :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel d'offres national « Réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables en autoconsommation » - Etat</li> <li>• Appel à projets régional « SMART PV » (autoconsommation collectif PV)</li> <li>• Partenariat Régionaux d'Innovation ?</li> </ul> <u>Investissement participatif</u> (Fiche-actions n°21) : installations solaire photovoltaïque / thermique par achats groupés, par participation / concours à des sur toitures publiques etc.						
<b>Commentaires</b>	Le groupe de travail « énergie solaire » pourrait fonctionner par procédures d'appels à projets invitant les porteurs à faire la preuve de l'effort d'intégration paysagère des unités qui pourraient être potentiellement dans cette problématique. En effet, lors de la concertation, des points de vigilances ont été exprimés sur l'intégration paysagère des unités de production d'énergies renouvelables (à noter l'élaboration d'un Plan Paysage dans le cadre des travaux du SCoT).						

<b>Thème</b>	Énergies renouvelables et de récupération		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 2 – Orientation 4 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
N° / Intitulé de l'objectif	<b>9</b>	<b>Encourager la valorisation énergétique des sous-produits ligneux par des micro centrales gazéifieurs via les réseaux de chaleur et de froid ou cogénération électrique</b>									
Domaine d'incidence	Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique				
Cadre de l'action	Schéma Régional Biomasse <sup>1</sup> Schéma Directeur EnR du département du Var Contrat d'Objectifs Ministériel pour la sécurisation électrique de l'Est- Provence-Alpes-Côte d'Azur										
Contexte de l'action	<p>La valorisation énergétique de la fraction ligneuse des déchets verts, est séparée du reste du flux sur l'écopôle, grâce à une ligne d'affinage. Additionnée de palette SSD (Sortie de Statut de Déchet), elle est valorisée actuellement en centrale à Brignoles, grâce à un contrat avec SYLVIANA (1500 à 2000 tonnes / an). Cette action doit se développer en quantité et en qualité. A terme un combustible pourra être préparé à l'écopôle. Ce combustible pourra alimenter des mini-centrales Mini Green Power (essais de combustibilité en cours). Le déploiement de cette solution nécessitera l'engagement d'une prospective foncière et technique sur le Golfe.</p> <p>A noter que la valorisation énergétique de la fraction ligneuse des déchets verts répond également une logique d'évitement de la production de déchets (► objectif de la Fiche-action n°4) via l'optimisation des rendements de compost</p> <p>Les applications de la Mini Centrale Verte sont multiples : chauffage, séchage, climatisation, cogénération ou encore fabrication de granulés et réseaux de chaleur. Pour cette dernière application, l'objectif sera de créer un réseau de chaleur et de froid sur 4 grands bâtiments publics (Lycée, collège, hôpital, gendarmerie) de la commune de Gassin.</p>										
Modalité de mise en œuvre	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	29	<b>Collaboration avec Mini Green Power :</b> <input type="checkbox"/> mise au point d'un combustible fabriqué avec des déchets ligneux pour gazéifieur <input type="checkbox"/> tests en gazéifieurs, <input type="checkbox"/> Mises en service de projet en valorisation immédiate	Engagé	Etude Animation Dépenses matérielle et immatérielle	Chambre agriculture 83 – C.C.G.S.T - Mini Green Power	Mise au point d'un combustible		Test en gazéifieurs	Mise en service de projet en valorisation immédiate		
30	<b>Création d'un réseau chaleur utilisant la technologie Mini Green Power :</b> <input type="checkbox"/> dont <b>bâtiments publics de la commune de Gassin (projet gendarmerie)</b>	A engager	Investissement	Mini Green Power Commune de Gassin		Etude d'opportunité	Etude de faisabilité - travaux				
Partenaires	29	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur									
	30	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur C.C.G.S.T Etat (fonds Chaleur) Mini Green Power (opérateur) Prestataires (étude d'opportunité, études de faisabilité, travaux)									
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>		<b>Détails recettes</b>			
	30	<b>Création d'un réseau chaleur / froid utilisant la technologie Mini Green (Gassin)</b>	Mini Green Power / Commune de Gassin	1 200 (prévision)	480 – 40 %	720 – 60 %		ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Mini Green Power			
Suivi / évaluation	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>					
	29	Mini Centrales Vertes mises en service	Nombre	0	2017	2 (projet Gassin + une piscine chauffée du territoire à définir)		2023			
Recettes mobilisables	Aides et appels à projets : • Fonds Chaleur ADEME (biomasse agricole ou sylvicole) • Partenariat Régionaux d'Innovation ? Investissement participatif (Fiche-actions n°21) : Mini Centrales Vertes										

<sup>1</sup> Le Schéma Régional Biomasse a été validé par les deux maîtrises d'ouvrage (État / Région). Il est soumis à consultation depuis la rentrée 2018 pour un objectif d'approbation pour la fin du 1er trimestre 2019.

<b>Thème</b>	Énergies renouvelables et de récupération		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 2 – Orientation 4 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>10</b>	<b>Expérimenter le déploiement des énergies marines</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	<b>Réduction des consommations / émissions de G.E.S</b>		<b>✓ Production d'énergies renouvelables</b>	<b>✓ Amélioration de la qualité de l'air</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>						
<b>Cadre de l'action</b>	Schéma Directeur EnR du département du Var Contrat d'Objectifs Ministériel pour la sécurisation électrique de l'Est- Provence-Alpes-Côte d'Azur (développement des alternatives non-électriques pour les usages thermiques)										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Dans son objectif 86, le SCoT précise que « des solutions collectives à l'échelle des opérations, des îlots urbains et des quartiers sont recherchées à travers l'évaluation de potentialité de développement de réseau de chaleur urbain appuyés sur les ressources internes au territoire, notamment la thalassothermie ».</p> <p>Le principe de la thalassothermie est relativement simple : l'eau de mer est captée à une température comprise entre 12 et 25 °C dans la zone littorale, à une profondeur de 5 à 10 mètres. Selon la saison, l'eau sert à réchauffer ou à refroidir un circuit d'eau douce, via une série d'échangeurs thermiques. Cette technologie aujourd'hui mature, est adaptée aux zones littorales à forte densité, ce qui est le cas sur le fond du Golfe.</p> <p>Dès 2011, une étude du potentiel thalassothermique sur le territorial régional a été diligentée par le Conseil régional (A.M.O BG Ingénieurs Conseils). Cette étude mérite d'être précisée / approfondie sur le fond du Golfe en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Intégrant une étude des besoins de potentiels sites consommateurs de chaud / froid</li> <li>. Articulant cette étude avec les grands programmes immobiliers et les opérations d'intérêt régional (O.I.R)</li> <li>. Caractérisant les potentiels impacts de tels projets notamment sur le milieu naturels (marin ici).</li> </ul>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	31	<b>Retours d'expériences de projets existants valorisant les énergies marines</b>	A engager	Etude / benchmark	C.C.G.ST		Retours d'expérience				
32	<input type="checkbox"/> Etude de site(s) potentiel(s) sur la 1 <sup>ère</sup> période de mise en œuvre du P.C.A.É.T (2018-2026) <input type="checkbox"/> Etude de faisabilité sur le(s) site(s) retenu(s) et concrétisation d'un (des) projet(s) sur la 2 <sup>ème</sup> période de mise en œuvre du P.C.A.É.T (2026-2032)	A engager	Etude (de site(s) potentiel(s))	C.C.G.S.T / potentiels porteurs de projets (énergies marines)				Etude de site(s) potentiel(s)			
<b>Partenaires</b>	31	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur									
	32	Etat (Programme d'Investissement d'Avenir ?) Prestataires (étude de site, étude de faisabilité, travaux) Structures démonstratives (ex : La Seyne sur Mer)									
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	32	Etude de site(s) potentiel(s) sur la 1 <sup>ère</sup> période de mise en œuvre du P.C.A.É.T (2018-2026)	C.C.G.S.T / potentiels porteurs de projets (énergies marines)	10	2 – 20 %	8 – 80 %	Etat / ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur				
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>					
	32	Site(s) potentiel(s) valorisant les énergies marines	Nombre	0	2017	A définir suite à étude de sites (s) potentiel(s)		2023			
<b>Recettes mobilisables</b>	<p>Aides et appels à projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds chaleur – ADEME (géothermie valorisée directement ou par l'intermédiaire des pompes à chaleur ainsi que les installations de pompes à chaleur valorisant l'énergie contenues dans les eaux usées, l'eau de mer, de rivière ou de lac. La production de froid par thermofrigopompe et geocooling / SWAC)</li> <li>• Partenariat Régionaux d'Innovation ?</li> <li>• Programme d'Investissement d'Avenir ?</li> </ul>										
<b>Commentaires</b>	Etape 31 : il s'agira de prendre connaissance/capitaliser des retours d'expériences existants sur les sites de production d'énergie marine (ex : La Seyne sur Mer).										

<b>Thème</b>	Énergies renouvelables et de récupération		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 2 – Orientation 3 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10								
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>11</b>	<b>Expérimenter la mise en service de micro-régies territoriales à partir de petits aérogénérateurs</b>										
<b>Domaine d'incidence</b>	<b>Réduction des consommations / émissions de G.E.S</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Production d'énergies renouvelables</b>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Amélioration de la qualité de l'air</b>	<b>Adaptation au changement climatique</b>							
<b>Cadre de l'action</b>	Schéma régional Éolien (annulé par le tribunal administratif en 2015) Schéma Directeur EnR du département du Var Contrat d'Objectifs Ministériel pour la sécurisation électrique de l'Est- Provence-Alpes-Côte d'Azur											
<b>Contexte de l'action</b>	Les caractéristiques du Golfe, avec notamment des enjeux paysagers forts pour l'implantation de grandes centrales de production d'énergie renouvelable, apparaît comme l'endroit idéal pour prototyper et déployer de nouveaux moyens de production d'énergie en espaces contraints. Cette action vise à valoriser et à dynamiser l'écosystème des communes du Golfe et leurs filières de proximité à travers l'expérimentation de micro-régie(s) territoriale(s) à partir de petits aérogénérateurs (micro-régie éolienne). Ces micro-régies territoriales, outils d'innovation sur les territoires, permettent le déploiement des systèmes innovants de génération d'énergie électrique décentralisés et décarbonnés destinés à l'alimentation d'infrastructures publiques et privées, touristiques et agricoles.											
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>			<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilote</b>	<b>Calendrier</b>					
	<b>Micro-régies territoriales à partir de petits aérogénérateurs</b>						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	33	<b>Retour d'expériences de projets existants</b>		A engager	Etude / benchmark	C.C.G.S.T						
	34 a	<b>Etape initiale :</b> <input type="checkbox"/> Sélection de 2 à 3 sites représentatifs (foncier, besoins, autoconsommation ou revente, etc.) <input type="checkbox"/> Mesures du vent et autres paramètres météorologiques (évaluation du productible brut/ net) <input type="checkbox"/> Evaluation de l'écosystème territorial (artisans et entreprises) pour fabrication locale des moyens de production d'énergie		A engager	Etude	Définition rapide suite à étape 33						
	34 b	<b>Projet pilote :</b> <input type="checkbox"/> Sélection d'un site pilote parmi les sites évalués lors de l'étape initiale <input type="checkbox"/> Dérouler les démarches administratives et publiques <input type="checkbox"/> Fabrication en territoire d'un à cinq aérogénérateurs et installation <input type="checkbox"/> Exploitation et mesures des paramètres de production d'énergie		A engager	Etude Dépenses matérielles							
34 c	<b>Développement de la micro-régie sur le site pilote</b> (au nord de la commune du Plan de la Tour – Le Revest) : <input type="checkbox"/> Mettre à jour les démarches administratives, et en fonction du modèle d'affaire, constitution d'une société <input type="checkbox"/> Fabrication des aérogénérateurs en territoire (20 à 50 unités) <input type="checkbox"/> Installation et exploitation		A engager	Etude Dépenses matérielles								
<b>Partenaires</b>	33 ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur C.C.G.S.T Conseil départemental 83 à Communes 34 Opérateurs énergétiques (ENEDIS) Collaborative Energy SAS Prestataires (étude et travaux)											
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilote</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>					
	34	Micro-régie sur le(s) site(s) pilote(s)	A définir suite à l'étape initiale	X	X	X	X					
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>						
	34	Micro-régie(s) territoriale(s) mise(s) en service	Nombre	0	2017	1 (Plan de la Tour – Revest) 2023						
<b>Recettes mobilisables</b>	Aides et appels à projets : Partenariat Régionaux d'Innovation ? Investissement participatif (Fiche-actions n°21) : ► pour des micro-régies territoriales											
<b>Commentaires</b>	Il s'agira de prendre connaissance/capitaliser des retours d'expériences existants : micros-régies territoriales en fonctionnement (Pouverels, Cotignac en Provence Verte), micro-éoliennes sur bâti (collège de Vidauban) etc.											

<b>Thème</b>	Énergies renouvelables et de récupération		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 2 – Orientation 4 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>12</b>	<b>Préciser et concrétiser le potentiel géothermique</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables	Amélioration de la qualité de l'air			Adaptation au changement climatique				
<b>Cadre de l'action</b>	Schéma Directeur EnR du département du Var Document de référence : étude de potentiel régional - Géothermie (2013) réalisée par le BRGM ainsi que son atlas associé										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Le terme « géothermie » réfère à une série de techniques visant à extraire la chaleur du sous-sol à des fins de chauffage ou de production d'électricité. Par extension, il englobe également les systèmes ayant pour but de dissiper la chaleur dans le sous-sol pour le refroidissement.</p> <p>Le potentiel du Var est essentiellement <u>basse température</u> : Il s'agit de la production de chaleur et/ou de froid contenue dans les terrains ou les aquifères peu profonds (en général &lt; 100 m). La température exploitée est inférieure à 30°C (généralement comprise entre 9 et 15 °C). Pour exploiter cette gamme de températures, il est nécessaire de recourir à l'utilisation de pompes à chaleur (P.A.C). Les PAC peuvent fonctionner sur des dispositifs d'échange et d'extraction d'énergie avec le sous-sol (capteurs verticaux, profondeur généralement inférieure à 100 m) ou l'eau souterraine des aquifères peu profonds (puits de pompage). Les capteurs verticaux présentent un rendement bien inférieur (rapport de l'ordre de 1 à 5) par rapport à l'exploitation géothermique d'un aquifère.</p> <p>Il existe deux grandes techniques de captage, en fonction des milieux géologiques :</p> <p>- <i>Nappe</i> : il s'agit de prélever de l'eau dans une nappe. Dans le Var, le peu de potentiel en nappes, se trouve à l'est de Toulon, autour de St Raphaël et de Fréjus, ainsi qu'entre Saint-Tropez et Cogolin. Dans ces zones, relativement peuplées, les débits pourraient être suffisants pour une exploitation énergétique.</p> <p>- <i>Hors nappe</i> : il s'agit de capter l'énergie à travers un échangeur. Dans le Var, le potentiel se trouve sur les plateaux calcaires du Centre Var (le Plan de Canjuers), les massifs carbonatés de la région de Brignoles, la dépression permienne de Cuers – Vidauban, les massifs des Maures et de l'Estérel.</p>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Action</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	35	<b>Étude</b> pour approfondir /préciser les potentiels nets de la géothermie basse température sur nappe	A engager	Etude	C.C.G.ST en lien avec la mission régionale d'animation (ADEME / B.R.G.M)		Etude				
36	<b>Animation</b> pour inciter le déploiement de PCA sur les zones identifiées (notamment en habitat pavillonnaire) et favoriser l'émergence de projets en géothermie peu profonde (le cas échéant)	A engager	Animation	C.C.G.S.T en lien avec la mission régionale d'animation (ADEME / B.R.G.M)		Animation					
<b>Partenaires</b>	35 à 36	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur B.R.G.M Provence-Alpes-Côte d'Azur Communes notamment celles qui sont engagées dans un processus de rénovation urbaine et qui pourrait accueillir un réseau de chaleur urbain Professionnels de la géothermie / Association Française des Professionnels de la Géothermie (A.F.P.G)									
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>		<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>			
	35 a	Moyens relatifs à la conduite d'une étude d'approfondissement (géothermie)	C.C.G.ST en lien avec la mission régionale d'animation (ADEME / B.R.G.M)		8,0	1,6 – 20 %	6,4 – 80 %	Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur			
	35 b	Moyens relatifs au déploiement d'une animation dédiée	C.C.G.S.T en lien avec la mission régionale d'animation (ADEME / B.R.G.M)		6,0 [hypothèse : 20 jours d'animation]	1,2 - 20 %	4,8 - 80 %	Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur			
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>		<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>				
	35	Puissance géothermale installée sur le territoire du Golfe	MWc		0	2016	A définir suite à l'étude de potentiels			2023	
<b>Recettes mobilisables</b>	Aides et appels à projets : • Appels à projets nationaux (projets méthanisation et valorisation du biogaz) • Fonds chaleur – ADEME (géothermie valorisée directement ou par l'intermédiaire des pompes à chaleur ainsi que les installations de pompes à chaleur valorisant l'énergie contenues dans les eaux usées, l'eau de mer, de rivière ou de lac. La production de froid par thermofrigo pompe et geocooling / SWAC)										
<b>Commentaires</b>											

<b>Thème</b>	Habitat / Logement		<b>Axe et Orientation</b>			Axe 1 – Orientation 1 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10											
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>13</b>	<b>Accompagner les porteurs de projets dans la rénovation thermique de leur habitat</b>															
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S			✓ Production d'énergies renouvelables			✓ Amélioration de la qualité de l'air			✓ Adaptation au changement climatique							
<b>Cadre de l'action</b>	Convention de partenariat FAIRE 2017-2019 entre la C.C.G.S.T et Communes Forestières du Var (COFOR 83) / Agence des politiques énergétiques du Var (A.P.E.V) » Observatoires départementaux (habitat et précarité énergétique) du Var Convention de partenariat Rénover + entre la C.C.G.S.T et la C.M.A.R (Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat)																
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Avec près du tiers des consommations (second poste tous secteurs confondus), le secteur résidentiel est un enjeu majeur du territoire du Golfe. La majorité des consommations est réalisée à partir d'énergies fossiles (notamment l'électricité qui représente à elles seules, près de 80% des consommations). Encore 13% des consommations sont induites par le fioul, révélant ainsi un fort enjeu de substitution énergétique (bois-énergie, géothermie, solaire etc.) ► Fiches-action n°2, 9 et 11.</p> <p>Le secteur résidentiel est également très émetteur de particules fines PM<sub>2.5</sub> principalement liées aux chauffages au bois non performants (► Air).</p> <p>Enfin, le profil de vulnérabilité aux changements climatiques du Golfe a mis en exergue un enjeu autour de la baisse du confort thermique estival affectant la santé des personnes âgées et le confort des touristes.</p> <p>Le secteur résidentiel est donc bien à la croisée des enjeux climat-air-énergie du territoire du Golfe.</p> <p>Pour commencer à travailler sur la rénovation thermique dans l'habitat privé, la C.C.G.S.T a signé en 2017, une Convention avec l'A.P.E.V. Cette dernière institue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des permanence téléphonique disponible du lundi au vendredi, pour conseiller et re.nseigner.</li> <li>• La mise en service de permanences mensuelles dans les locaux de la C.C.G.S.T (Cogolin) pour que les habitants du Golfe puissent obtenir des renseignements sur les économies d'énergies, la maîtrise de l'énergie et l'intégration d'énergies renouvelables dans leur logement</li> <li>• La mise à disposition par l'A.P.E.V, d'outils pédagogiques (dont des expositions, qu'il est possible d'emprunter avec une convention de prêt), ainsi que des outils de communication, affiches et flyers de présentation de la mission de conseil</li> <li>• Des interventions de l'A.P.E.V dans le cadre de campagne d'information / prises de contact (cibles prioritaires pour 2018 : grand public, C.C.A.S et syndicats de copropriétés)</li> </ul> <p>Une des particularités du territoire du Golfe tient au fait qu'il n'est actuellement pas couvert par une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (type O.P.A.H, P.I.G).</p> <p>A noter que cette Convention ne contient pas d'objectif formalisé sur la mobilisation des professionnels, au-delà de certaines animations (ex : animation A.P.E.V en partenariat avec le C.A.U.E 83 réalisée début novembre 2018). Cet objectif sera réalisé au travers de la convention avec la C.M.A.R ci-dessous :</p> <p>La C.M.A.R Provence-Alpes-Côte d'Azur au travers de la convention 2019/2023 propose de déployer l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénover + : un programme s'articulant sur quatre axes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un état des lieux des offres locales avec création de partenariats formalisés</li> <li>2. Des entretiens conseils Rénover + pour les artisans</li> <li>3. Des animations locales en lien avec l'animation des particuliers pour booster le marché.</li> <li>4. Une enquête de satisfaction afin de mesurer l'impact des trois actions sur votre territoire</li> </ol> </li> </ul> <p>Globalement cette action permet aux chefs d'entreprises de la filière professionnelle en lien avec le bâtiment (assurances, banques, énergéticiens, grossistes, négociants, syndicats...) d'optimiser à leurs avantages l'éco système dans lequel ils évoluent notamment grâce à une mise en avant de partenariats en collaboration avec la collectivité. Pour l'entreprise artisanale l'entretien conseil permet de faire un point sur son activité du bâtiment, de l'orienter vers les acteurs du territoire en capacité de répondre à ses besoins et de proposer les dispositifs d'accompagnement de la chambre des métiers adaptés (ressources humaines, finances, innovation, transition numérique...).</p> <p>La C.M.A.R procèdera par contact lors d'une campagne d' emailing ciblée sur les artisans du territoire. La C.C.G.S.T renforcera cette sensibilisation par un relais de communication au travers de la presse locale.</p>																
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>					<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>								
									<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>			
	<b>Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (habitat privé) – P.T.R.E</b>																
	37	<b>Etude de préfiguration de la plateforme</b> définition du schéma d'accompagnement des particuliers et désignation d'un ou plusieurs opérateur(s) Travail engagé : diagnostic de territoire sur la caractérisation du parc bâti privé de la C.C.G.S.T.				A engager	Etude	C.C.G.S.T									
38	<b>Mise en œuvre, suivi et évaluation de la Convention de partenariat FAIRE 2017-2019</b> (information / conseil aux particuliers)				Engagé	Animation	C.C.G.S.T A.P.E.V (► animateur)	Convention de partenariat EIE 2017-2019									
39	<b>Stratégie de mobilisation des professionnels</b>				A engager	Animation	C.C.G.S.T A.P.E.V et C.M.A 83 (► animateurs)	Convention de partenariat CMAR 2019-2023									

		La C.M.A.R déploiera l'action Rénover + sur le territoire de la C.C.G.S.T avec de la filière bâtiment les Organisations professionnelles et l'ensemble des professionnels en lien avec le bâtiment.					
Partenaires	37	Tous les partenaires des étapes 38 et 39 Mais également : Intercommunalités voisines Maison de l'Entreprise (basée à Sainte Maxime) Prestataires (études éventuellement)					
	38	C.C.G.S.T / communes (et leur C.C.A.S) (► structure co-contractante) A.P.E.V (► structure animatrice) Mais également : ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Conseil départemental 83 (détection des ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre de l'observatoire départemental)					
	39	C.M.A.R La filière des professionnels acteurs de la filière bâtiment ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur					
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€/an]</b>	<b>Autofinancement [k€/an - %]</b>	<b>Recettes [k€/an - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	37	<b>Etude de préfiguration de la plateforme</b>	C.C.G.S.T	6 (B.P 2019) [hypothèse : 20 jours d'animation]	1,2 - 20 %	4,8 - 80 %	Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur
	38	<b>Mise en œuvre et évaluation de la Convention de partenariat FAIRE 2017-2019</b> (information / conseil aux particuliers)	C.C.G.S.T A.P.E.V (► animateur)	6,1 (BP 2019)	6,1 – 100 %	X	X
	39	<b>Stratégie de mobilisation des professionnels</b>	C.C.G.S.T A.P.E.V et C.M.A 83 (► animateurs)	1.5	A déterminer	A déterminer	Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur
Suivi / évaluation	<b>Indicateurs</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>	
	38	Contactés pris / projets concrétisés via la permanence EIE	Nombre	99	2017	150	2019
	38	Travaux de rénovation générés	Millions d'€	3,5 (550 foyers)	2017	Multiplier par 3 le chiffre de 2017	2023
<b>Recettes mobilisables</b>	<p><u>Aides et appels à projets :</u> ► Cadre d'intervention régional sur les bâtiments durables transition énergétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Aides aux actions structurantes à destinations des acteurs de la filière bâtiment</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses éligibles : animation et coordination des actions, prestations de conseils, études de faisabilité, équipements dédiés aux actions de formation</li> <li>- Intensité d'aide maximum : 80 % des dépenses éligibles pour les collectivités, 70 % pour les entreprises</li> <li>- Nature des dépenses éligibles notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Actions d'animation territoriale des acteurs via des relais professionnels (colloque, conférence, groupe de travail, accompagnement, ingénierie technique, sensibilisation etc.)</li> <li>. Formation et développement de compétences sur la rénovation énergétique et les nouveaux procédés constructifs</li> <li>. Développement d'outils et moyens de connaissance (observation, veille), des données du bâtiment (consommations, marchés de la rénovation énergétique, pratiques des différents acteurs, retours d'expériences) et réalisation d'études spécifiques (études de potentiels, études comparatives, de marchés, faisabilité)</li> <li>. Développement des outils s'appuyant sur des approches basées sur la gouvernance, les utilisateurs et le comportement en vue d'une meilleure prise en compte des questions énergétiques</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Les financements de l'ADEME / Région sur les postes d'animation des plateformes ne sont pas garantis.</li> </ul>						
<b>Commentaires</b>	<p>Grâce aux retours d'expériences de l'A.R.E.V.E et Bien chez vous, il serait pertinent d'implanter sur le territoire une animation portée sur le volet « mobilisation professionnelle » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A.R.E.V.E (Agence de Rénovation Énergétique Var Est - 1ère plateforme dans le Var) portage par la C.A.V.E.M, la CA Dracénoise, le Pays de Fayence</li> <li>• Bien Chez Soi de la Métropole Toulon Provence Méditerranée</li> </ul>						

<sup>1</sup>PM<sub>2,5</sub> : particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 µm.

<b>Thème</b>	Patrimoine Public		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 1 – Orientation 1 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>14</b>	<b>Accompagner les communes dans la rénovation / l'optimisation de leur patrimoine public</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S		Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique				
<b>Cadre d'action</b>	Convention de partenariat « patrimoine bâti public » 2017-2019 entre la C.C.G.S.T et Communes Forestières du Var (COFOR 83) / Agence des politiques énergétiques du Var (A.P.E.V) » Convention C.M.A.R Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019/2023 pour les professionnels du bâtiment qui pourront être pré-identifiés										
<b>Contexte de l'action</b>	<p><u>Eclairage public :</u> L'éclairage public est un point majeur du poste énergie des communes, quelle que soit leur taille. Les dernières enquêtes nationales confirment en effet que les consommations pour ce poste représentent près de la moitié des consommations totales d'électricité des communes, et 40 % des dépenses. En outre, ces équipements sont souvent anciens. Ils sont par ailleurs appelés à jouer un rôle de plus en plus important pour la sécurité routière et la lutte contre le vandalisme. Sur le Golfe, seules les communes de Sainte-Maxime et Saint-Tropez ne sont pas adhérentes au SYMILECVAR. Parmi les 10 communes adhérentes, 3 communes ont effectivement délégué au SYMILECVAR, la compétence « maintenance de l'éclairage public » (La Môle, Plan de la Tour et La Croix-Valmer). Par ailleurs, le SYMILECVAR propose un accès à une plateforme de valorisation des Certificats d'économie d'énergie (C.E.E) liés aux chantiers de travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public. En 2017, les 10 communes du Golfe adhérentes au SYMILECVAR ont déposé et valorisé près de 6,4 GWh.</p> <p><u>Patrimoine bâti :</u> Sur le territoire du Golfe, il existe également un besoin de sensibiliser les communes sur leur possibilité de rénover leur patrimoine bâti (administration, écoles etc.). Pour commencer à travailler sur la rénovation thermique dans le patrimoine bâti public, la C.C.G.S.T a signé en 2017, une Convention avec l'A.P.E.V. Cette dernière comprend les étapes d'accompagnement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics au potentiel de rénovation thermique de leur patrimoine bâti</li> <li>• Initier une culture du management de l'énergie au sein du fonctionnement des collectivités de la C.C.G.S.T. L'A.P.E.V propose un programme d'action qui prévoit la formation de référents énergie au sein des communes pour permettre la pérennisation des relevés de consommation, la mise en place de mesure corrective et la définition d'un plan pluri-annuel de rénovation qui sera alimenté par des pré-diagnostics (note d'opportunité / bâtiment) [démarche ISO 50 0001]</li> <li>• Leur prodiguer des conseils techniques et financiers</li> <li>• Faire réaliser des pré-diagnostics, diagnostic et étude de faisabilités etc.</li> <li>• Imaginer des facteurs d'innovation dans le portage : groupements de commandes, expertise dédiée etc.</li> <li>• Réaliser des animations : faire connaître les réalisations exemplaires, les méthodes, les techniques, etc.</li> <li>• Organiser des visites, participer à des événements pour communiquer et faire savoir, balades thermiques en partenariat avec l'ALEC (dans le cadre d'une rando-SCoT) etc.</li> <li>• Mettre en place d'une veille réglementaire et technique (appel à projets, rénovation/construction durable, énergies renouvelables)</li> <li>• Stimuler la filière éco-construction / éco-rénovation (liège, chanvre) à travers les marchés publics notamment ► Fiche-actions n°7</li> </ul>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	<b>Eclairage public</b>										
40	<b>Capitalisation, suivi et évaluation (éclairage public) :</b> <input type="checkbox"/> des accompagnements du SYMILECVAR <input type="checkbox"/> des actions opérées par les Villes de Ste-Maxime et St-Tropez		Engagé	Animation	C.C.G.S.T SYMELECVAR / Villes de Ste-Maxime et St-Tropez (► animateurs)						
41	<b>Patrimoine bâti</b>										
	<input type="checkbox"/> <b>Mise en œuvre, suivi et évaluation de la Convention de partenariat « Patrimoine bâti public » 2018-2020</b> <input type="checkbox"/> <b>Convention CMAR- Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019-2023</b> <input type="checkbox"/> <b>Formation des référents-énergie par Communes</b>		Engagé / A engager	Animation	C.C.G.S.T / A.P.E.V (► animateur)	Convention de partenariat EIE 2017-2019					
<b>Partenaires</b>	40	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Communes									
	41	Prestataires (étude et travaux)									
	40	C.C.G.S.T SYMELECVAR / Villes de Ste-Maxime et St-Tropez (► animateurs)									
41	C.C.G.S.T / communes (► structure co-contractante) A.P.E.V (► structure animatrice)										

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	40	Capitalisation, suivi et évaluation (éclairage public)		C.C.G.S.T SYEMELECVAR / Villes de Ste-Maxime et St-Tropez (► animateurs)	3,0 [hypothèse : 10 jours d'animation]	0,6- 20 %	2,4 - 80 %
41	Mise en œuvre et évaluation de la Convention de partenariat « Patrimoine bâti public » 2018-2020		C.C.G.S.T A.P.E.V (► animateur)	6,1	6,1 – 100 %	X	X
Suivi / évaluation	Indicateurs		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectif [année de référence]	
	40	C.E.E déposés / valorisés par les communes membres du SYMIELECVAR	GWh	6,4	2017	A définir avec le SYMIELECVAR	2026
	41	Communes accompagnées par l'A.P.E.V et « Référents-énergie » formés et opérationnels	Nombre	0	2018	12	2023
	41	Projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti concrétisés	Nombre (études commandées)	2	2018	20	2023
Recettes mobilisables	<p><u>Aides et appels à projets :</u></p> <p>► Cadre d'intervention régional sur les bâtiments durables transition énergétiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● <i>Maîtriser les consommations de bâtiments tertiaires publics</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses éligibles : prestations de conseils, étude de faisabilité, investissements matériels</li> <li>- Intensité d'aide maximum : 80% des dépenses éligibles</li> <li>- Nature des dépenses éligibles : démarche de management des fluides comprenant un programme de travaux associés, investissements matériels et « petits » travaux (compteurs, détecteurs, isolants, équipements de chaufferie etc.) issu d'une démarche de management des fluides et comprenant une identification des gains énergétiques escomptés, démarche ISO 50 0001 ou de labellisation <i>Cit'ergie</i></li> </ul> </li> <li>● <i>Création de groupements de commande pour réduire les coûts des petits travaux rentables</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses éligibles : actions d'animation et d'ingénierie, prestations de conseils, étude de faisabilité, travaux (dans la phase opérationnelle du groupement de commande)</li> <li>- Intensité d'aide maximum : 80% des dépenses éligibles pour les collectivités</li> </ul> </li> <li>● <i>Projets de construction et de réhabilitations innovants et exemplaires</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses éligibles : travaux sur les postes d'isolation, éco-matériaux, équipements économes et/ou performants / innovants, études spécifiques et innovation, ingénierie financière, audits patrimoniaux</li> <li>- Intensité d'aide maximum : 80% des dépenses éligibles pour les collectivités</li> </ul> </li> <li>● <i>Aides aux actions structurantes à destinations des acteurs de la filière bâtiment</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses éligibles : animation et coordination des actions, prestations de conseils, études de faisabilité, équipements dédiés aux actions de formation</li> <li>- Intensité d'aide maximum : 80 % pour les entreprises</li> <li>- Nature des dépenses éligibles notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>. Développer des outils s'appuyant sur des approches basées sur la gouvernance, les utilisateurs et le comportement en vue d'une meilleure prise en compte des questions énergétiques</li> <li>. Accompagner les acteurs à la révolution numérique et aux possibilités technologiques qu'elle offre (Building Information Modeling, smart-grids, blockchain)</li> <li>. Développer des modèles innovants de financement (ingénierie financière), de commercialisation, des contractualisations favorables à une meilleure prise en compte des questions énergétiques</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>► Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dispositif 2018-2022 de la Banque des territoires / État / ADEME dispositif 2018-2022 de la Banque des territoires / État / ADEME</li> <li>. Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (C.E.E.) etc.</li> </ul>						
Commentaires	<p>Il s'agira de prendre connaissance/capitaliser des retours d'expériences existants :</p> <p><i>Exemple sur la commune de Sainte-Maxime</i> : les consommations sur le poste d'éclairage public étaient de 2 072 MWh en 2017 (soit une diminution de 13%) par rapport à 2015. Le nouveau marché de performance énergétique de la Ville prévoit les réductions de consommations électriques sur ce poste de 26% à l'échéance 2021. La Ville prévoit également le lancer un marché de diagnostic énergétique sur le patrimoine bâti communal.</p> <p><i>A l'échelle intercommunale</i> : pour sa part la C.C.G.S..T va prochainement réaliser une isolation de façade extérieure et du toit (à l'occasion de l'agrandissement).</p>						

<b>Thème</b>	Transports / déplacements / mobilité urbaine		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 2 – Orientation 2 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>15</b>	<b>Développer une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S	Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air	Adaptation au changement climatique						
<b>Cadre de l'action</b>	Schéma Départemental de Covoiturage du Var (S.D.C.V) – en cours de réactualisation										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Le diagnostic du SCoT a mis en exergue que la grande majorité des déplacements du quotidien se réalisent en interne au Golfe (92% des actifs résident et travaillent dans le Golfe) et les flux des touristes résidant dans le Golfe également. Le profil air-énergie insiste sur les impacts des déplacements dans le Golfe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ce secteur est le premier poste de consommations énergétique (plus de 40 % du montant total, tous secteurs confondus). Ces consommations sont quasi exclusivement induites pour les besoins de déplacement en véhicules légers (95%).</li> <li>• le trafic routier est le premier secteur responsable des émissions d'oxydes d'azote – NOx (85 % du montant total pour ce polluant) posant ainsi une problématique de santé publique notamment durant la période estivale où les concentrations sont plus importantes. <b>Air</b></li> </ul> <p>Les transports sont donc bien au cœur des enjeux de réduction de la facture énergétique et de qualité de l'air/santé publique du territoire du Golfe.</p> <p>Plusieurs documents-cadre traite de ces enjeux à commencer par le SCoT qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en premier lieu, à travers son parti pris d'aménagement et l'armature urbaine qu'il décline, permet d'éviter / limiter les déplacements sur le Golfe ► Fiche-actions n°18</li> <li>• réaffirme un objectif de construction d'une alternative forte à la voiture individuelle notamment à travers deux orientations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement d'une offre de transports collectifs attractive et adaptée aux déplacements des résidents et à la saisonnalité du territoire du Golfe</li> <li>- L'identification du Golfe, comme un territoire accessible et praticable en modes actifs</li> </ul> </li> </ul> <p>La présente Fiche-actions traite de la mise en œuvre de la première orientation.</p>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>	<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>						
					<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
	<b>Inscrire la C.C.G.S.T comme cheffe de file de la mobilité et des transports sur son territoire</b>										
	42 a	<input type="checkbox"/> Etude sur la prise de compétence transports et mobilité par la C.C.G.S.T pour faciliter la mise en œuvre d'un réseau urbain de transports connecté aux réseaux interurbains de la Région et aux navettes maritimes privées.	A engager	Etude	C.C.G.S.T						
	42 b	<b>Etude d'opportunité d'un Plan de Déplacements Urbains volontaire ou d'un Plan Global de Déplacements</b>	A engager	Etude	C.C.G.S.T						
	<b>Construire une offre de transports en commun attractive pour les déplacements internes au Golfe et adaptée à la saisonnalité</b>										
	43 a	<u>Pour les 2 liaisons structurantes « à terre »<sup>1</sup> :</u> <input type="checkbox"/> augmentation de fréquence en haute-saison <input type="checkbox"/> aménagement en site propre (T.C.S..P) entre Ste-Maxime Nord et St-Tropez sur le pourtour du Golfe <sup>2</sup> <input type="checkbox"/> réflexion pour le déploiement de navettes maritimes électriques (► Fiche-actions n°17 – étape 50b)	Engagé	Etude	C.C.G.S.T						
43 b	<u>Pour les liaisons structurantes « en mer »<sup>3</sup> :</u> <input type="checkbox"/> Adaptation / amélioration des liaisons maritimes à destination des plages de Sainte-Maxime et Ramatuelle, ainsi que Port-Cogolin	Engagé	Dépenses matérielles	Opérateurs privés							
<b>Faciliter le passage d'un réseau à l'autre par l'aménagement de pôles d'échanges</b>											
44	<input type="checkbox"/> Aménagement des pôles d'échanges multimodaux comme véritables « lieux de vie » <input type="checkbox"/> Aménagement des aires de covoiturage (intégrant une étude systématique de requalification en aire multimodal)	Engagé	Dépenses matérielles	Porteurs de projet : P.E.M, aires covoiturage							
<b>Offrir aux usagers une information unifiée et complète sur l'offre de transport alternative à « l'autosolisme » / à l'utilisation rationnelle de la voiture particulière</b>											

	45	<p><b>L'offre de transport alternative à la voiture particulière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Promotion des transports collectifs sur le territoire du Golfe</li> <li><input type="checkbox"/> Information complète sur la pratique du vélo au quotidien, touristique via l'application GeoVélo</li> </ul> <p><b>L'utilisation rationnelle de la voiture particulière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Animation pour promouvoir le <i>covoiturage</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans un premier temps, accent sur le covoiturage dynamique adapté à la configuration du territoire du Golfe (notion de « courtes-distances »): autostop organisé, covoit' etc.</li> <li>- Dans un second, suite viabilisation des aires pour permettre une globalisation de la pratique <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ étape 44</li> </ul> </li> </ul> </li> <li><input type="checkbox"/> Sensibilisation / formation à l'<i>éco-conduite</i> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- animation autour de l'application numérique Geco Air</li> <li>- formation des employés de la C.C.G.S.T / communes à l'<i>éco-conduite</i></li> </ul> </li> </ul>	Engagé	Animation	C.C.G.S.T						
<b>Partenaires</b>	42 à 45	Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M) : Région AUDAT (dont étape 33 : identification des perspectives d'aménagement d'aires de covoiturage)									
	43 b	Opérateurs privés (liaisons maritimes)									
	44	Conseil départemental / Chambre de Commerce et d'Industrie 83 Etat : financement d'aires aux abords d'échangeurs autoroutiers									
	45	Relai d'information sur le territoire du Golfe : communes, associations des usagers etc. Eco-conduite : D.D.T.M 83 et/ou prestataires et/ou organismes d'assurances									
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	42 a	Étude pour la prise de compétence A.O.M par la C.C.G.S.T	C.C.G.S.T	11,4	100 %	X	X				
	43 a	Aménagement en site propre (T.C.S.P)	Porteurs de projet (offre de transports en commun)	Projet encore non suffisamment défini > prévoir une reprise de contact avec Conseil Départemental 83							
	44	Aménagement des aires de covoiturage (hors coût d'acquisition foncière)	Porteurs de projet (aires de covoiturage)	794							
	45	Mise en service de l'application GeoVélo	C.C.G.S.T / acteurs et opérateurs touristiques	Indication :9,5 /an (prévision)							
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>					
	44	Places de covoiturage aménagées (3 aires visés)	Nombre	X	2017	90 (création) 9 (mutualisation)	2023				
<b>Recettes mobilisables</b>	A définir										
<b>Commentaires</b>	<p><b>« Inscrire la C.C.G.S.T comme chef de file de la mobilité et des transports sur le territoire » :</b> Le SCoT acte la refonte des compétences en matière de transport entre la Région et le Département notamment, La C.C.G.S.T doit devenir le chef de file de la mobilité sur son territoire afin de maîtriser au mieux les décisions et les choix sur les questions de transports en compatibilité avec les schémas régionaux et départementaux d'organisation des transports. Le rôle de « cheffe de file » ne sous-entend pas le portage des investissements ni des services liés. Il s'agit plutôt de créer un cadre stratégique pour faciliter l'interopérabilité des différentes solutions de transports qu'elles soient portées par des A.O.M publics (Région et Département du Var notamment) ou par des partenaires privés.</p> <p><b>« Offrir aux usagers une information unifiée et complète sur l'offre de transport alternative à l'« autosolisme » :</b> Dans le cadre de l'élaboration de sa programmation P.C.A.É.T « sans regret », la C.C.G.S.T a inscrit une action <b>sans regret</b> à vocation de communication permettant de montrer qu'il existe des alternatives aux transports motorisés dans le Golfe : organisation d'une journée « sans voiture », lancement d'une campagne de communication « J'y vais à vélo » pour une saison touristique (à définir) etc.</p> <p><b>Offrir aux usagers une information unifiée et complète sur l'offre de transport alternative à « l'autosolisme individuel » et formation à l'utilisation rationnelle de la voiture particulière</b> Pas de coûts inhérents à l'action de sensibilisation / formation à l'<i>éco-conduite</i>.</p>										

<sup>1</sup> Liaison Nord-Sud Cavalaire-sur-Mer/La Foux/Port-Grimaud/Sainte-Maxime Entrée Nord  
Liaison Est-Ouest Saint-Tropez/La Foux/Cogolin/Grimaud/Port-Grimaud/Sainte-Maxime Entrée Nord.

<sup>2</sup> Le Département du Var a travaillé (avec l'appui du bureau d'étude Explain) à la création d'un modèle multimodal sur l'intercommunalité. Ce modèle intègre les projections démographiques actées dans le cadre du SCoT et prend en compte la problématique de la saisonnalité inhérente au Golfe. Le Département a réalisé 4 scénarii :

- Scénario 1 : projet COSMA seul
- Scénario 2 : projet T.C.S.P (B.H.N.S) + optimisation de l'offre de TC interurbains (Var lib)
- Scénario 3 : projet T.C.S.P + projet C.O.S.M.A (Contournement ouest de Sainte-Maxime)
- Scénario 4 : projet T.C.S.P + projet C.O.S.M.A + création d'un boulevard à 2X2 voies (Port Grimaud)

A noter que les projets de T.C.S.P / C.O.S.M.A ne sembleraient pas « se faire concurrence » et que pour les trois premiers scénarii, des problèmes de congestion / saturation demeurerait (notamment devant Port Grimaud). Les discussions sur la maîtrise d'ouvrage du TCSP sont toujours en cours à l'heure où est rédigée la présente Fiche-actions.

<sup>3</sup> Ces liaisons assurent toute l'année une desserte attractive entre Sainte-Maxime et Saint-Tropez, et entre Grimaud et Saint-Tropez. Elles représentent un atout majeur pour capter les flux en provenance des communes de Sainte-Maxime, Saint-Tropez, Grimaud, Le Plan de la Tour, La Garde-Freinet, mais également pour les flux en provenance de l'extérieur (Fréjus/Saint-Raphaël et Le Muy).

<sup>4</sup> Le Département du Var a été conduit il y a 3 ans, une étude sur la préfiguration d'une offre de transport maritime public entre Sainte Maxime et Saint Tropez. Cette dernière n'avait pas permis de démontrer qu'une telle offre était pertinente / viable sur le Golfe. Deux arguments étaient avancés : l'un réglementaire attaché aux droits sur le transport « de côte à côte », l'autre juridique attaché à la démonstration de déficience de l'offre de service privée (« qui fonctionne très bien par ailleurs », selon le Département).

Les opérateurs privés ont depuis, fait évoluer substantiellement leur offre que ce soit sur la réduction des tarifs pour les habitants (mise en place d'abonnement), la fréquence et l'amplitude du service. Les publics captifs d'une offre publique « se limiterait » par ailleurs à une « quarantaine de voyageurs » (selon le Département). Lors de l'atelier de concertation P.C.A.É.T, des interventions ont indiqué que les tarifs pour les habitants restent dissuasifs et que le potentiel service public doit être réfléchi à l'aulne des problématiques pénalisant aujourd'hui le Golfe (santé et qualité de l'air, congestion / trafic etc.).

<sup>5</sup> Le Département du Var a réalisé un Schéma Départemental de Covoiturage du Var (S.D.C.V). Ce projet a été partagé avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (C.C.I.V) en partenariat avec certaines Autorités Organisatrices de Mobilité (A.O.M), dont la CAVEM et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le S.D.C.V comporte trois volets indissociables : la réalisation d'un réseau d'aires de covoiturage, la création d'une plateforme internet de covoiturage (Covoit 83) et la mise en place d'une animation pour promouvoir le covoiturage.

Dans le cadre du SDCV, 17 aires de covoiturage ont été aménagés directement par le Département ou en co-financement, dans le Var mais aucun sur le territoire du Golfe. Toutefois, le réseau d'aires de covoiturage projeté semble être en « voie de réactualisation » pour intégrer notamment de nouvelles opportunités d'aménagements (selon le Département). Lors de l'atelier de concertation P.C.A.É.T, plusieurs perspectives d'aménagement ont été cités et une négociation est en cours avec l'Etat sur le financement d'aires aux abords d'échangeurs autoroutiers (avec une participation de l'Etat pouvant aller jusqu'à 70% du montant des investissements).

Thème	Transports / déplacements / mobilité urbaine		Axe et Orientation			Axe 2 – Orientation 2 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10								
N° / Intitulé de l'objectif	16	Identifier le Golfe, comme un territoire accessible et praticable en modes actifs - Air												
Domaine d'incidence	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S		Production d'énergies renouvelables			✓ Amélioration de la qualité de l'air			Adaptation au changement climatique					
Cadre de l'action	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R) du Var Parcours cyclable du littoral (V65 du Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes)													
Contexte de l'action	La présente Fiche-actions traite de la mise en œuvre de la seconde orientation du SCoT permettant de construire une alternative forte à la voiture individuelle (► Fiche-actions n°15 pour la première orientation). Le réseau cyclable du Golfe de Saint-Tropez s'appuie sur la piste cyclable du littoral et s'organise en étoile à partir du fond du Golfe. Le SCoT vise à renforcer ce réseau par l'aménagement d'infrastructures cyclables sur les grands axes départementaux ou en déconnexion sur des itinéraires garantissant confort d'usage et d'ambiance avec pour ambition de relier l'ensemble des centralités entre elles et de les connecter aux pôles d'échanges multimodaux. Les itinéraires doivent être continus, directs et sans détours, sécurisés et confortables. Outre la réalisation des derniers tronçons manquants de la piste cyclable du littoral, trois axes majeurs sont à promouvoir dans le cœur du Golfe : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'axe Cogolin/La Foux ;</li> <li>• l'axe Cogolin/Grimaud/Port-Grimaud</li> <li>• l'axe Sainte-Maxime / Le Plan de la Tour</li> </ul>													
Modalité de mise en œuvre	<b>Actions</b>					<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
									<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	<b>Poursuivre l'aménagement de "l'étoile cyclable" du Golfe comme cadre structurant d'intervention</b>													
	46	<b>Réalisation d'un schéma d'aménagements cyclables du Golfe comprenant à minima :</b> <input type="checkbox"/> une définition des tracés <sup>1</sup> , faisabilités, programmations et coûts <input type="checkbox"/> une définition des emplacements de stationnement pour les vélos (arceaux, abris, box etc.) <input type="checkbox"/> une analyse foncière des itinéraires / emplacements retenus, identification des propriétaires (collectivités, RFF, privés etc.) <input type="checkbox"/> une étude des opportunités en distinguant la location simple des vélos, avec ou sans assistance électrique (► Fiche-actions n°17), et la mise en service d'une offre de partage					A engager	Etude	C.C.G.S.T					
47	<b>Mobilité douce touristique : mise en place et animation d'un groupe de travail avec les acteurs des grands sites d'hébergements touristiques, les vélocistes et les acteurs de l'économie touristique</b> (restaurateurs, domaines viticoles etc.) dans le but de mettre en place une offre vélo (location, partage etc.)					A engager	Animation	C.C.G.S.T						
48	<b>Réalisation des investissements consécutifs au schéma (voir étape 46):</b> <input type="checkbox"/> aménagement de type pistes cyclables sur les axes majeurs afin de sécuriser au maximum les pratiques des usagers <input type="checkbox"/> aménagement d'autres liaisons cyclables, avec un aménagement de type bande cyclable, sont à encourager afin de relier les pôles de proximité au Cœur du Golfe (Le Plan de La Tour/Sainte-Maxime, La Môle/Cogolin et Ramatuelle/La Foux).					Engagé	Dépenses matérielles	Porteurs de projet : aménagements cyclables						
Partenaires	46 à 48	Acteurs privés notamment les loueurs / réparateurs de vélos Acteurs / opérateurs touristiques du territoire du Golfe Associations promouvant la pratique des modes doux (► Fiche-actions n°15, étape 45) AUDAT Autorités Organisatrices de Mobilité (A.O.M) Propriétaires fonciers (collectivités, R.F.F, privés etc.)												
Budget prévisionnel (sur 6 ans)	<b>Investissement / fonctionnement</b>			<b>Rappel Pilote</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>						
	46	Schéma d'aménagements cyclables du Golfe		C.C.G.S.T	10 (BP 2019)	3 – 30 %	7 – 70 %	ADEME (A.A.P « Vélos et Territoires »)						
Suivi / évaluation	<b>Indicateur</b>			<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>							
	48	Linéaires cyclables sur le territoire du Golfe		km de piste cyclable dédiée et revêtue	20	2017	A définir par le schéma directeur			2023				
Recettes mobilisables	Aides et appels à projets : Etape 46 ► Appel à projets national « Vélos et Territoires » (ADEME)													

<sup>1</sup> Ces derniers distingueront les pistes, les bandes, les voies vertes, les zones 30, les zones de rencontre, les double sens cyclables, les chemins ouverts aux cyclistes etc.

<b>Thème</b>	Transports / déplacements / mobilité urbaine		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 2 – Orientation 2 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10							
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>17</b>	<b>Expérimenter et promouvoir les nouvelles technologies de motorisation (électrique, hydrogène) - Air</b>										
<b>Domaine d'incidence</b>	Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique					
<b>Cadre de l'action</b>	La planification des infrastructures de recharge des véhicules électriques en lien avec le schéma départemental porté par le SYMELECVAR Les travaux engagés par la CCI 83 sur l'hydrogène (projet HYNNOVAR)											
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Comme indiqué dans la Fiche-actions n°15, le trafic routier est le premier secteur responsable des émissions d'oxydes d'azote – NOx (85 % du montant total pour ce polluant) posant ainsi une problématique de santé publique notamment durant la période estivale où les concentrations sont plus importantes. Cette problématique NOx justifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'expérimentation et la promotion de nouvelles technologies de motorisation sur le territoire de destination que constitue le Golfe</li> <li>• un maillage ambitieux en matière de mobilité électrique sur le Golfe</li> </ul> <p><u>Mobilités électriques :</u> Constituant un bassin de vie de proximité concentrant l'essentiel des déplacements des habitants, le Golfe est une bonne échelle pour envisager un développement massif des véhicules électriques. Pour y parvenir, il s'agit de faire coexister différentes offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mouv'Elec Var, le programme de déploiement des bornes de charge du SYMIELECVAR, est une opération réalisée avec le concours des Investissements d'Avenir de l'Etat confiés à l'ADEME, à hauteur de 50% ainsi qu'un financement à hauteur de 10% du SYMIELECVAR. Ce Syndicat prend en charge la gestion complète du Réseau Mouv'Elec Var, qui comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction et mise en service des bornes de recharge</li> <li>- Maintenance et dépannage (assurés par une société spécialisée)</li> <li>- Supervision et accessibilité des bornes de recharge par tous les utilisateurs</li> <li>- Paiement des charges par les usagers.</li> </ul> </li> </ul> <p>Chaque borne est équipée de deux points de charge permettant le branchement de deux véhicules en même temps. Le chargement s'effectue au moyen d'un badge avec abonnement ou bien par un système de paiement sans contact carte bleue ou au moyen d'un smartphone. Le territoire du Golfe compte 3 bornes de recharge opérées par le SYMIELECVAR sur les communes de La Môle, Ramatuelle et La Garde Freinet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une offre privée, notamment développée par la société « ELECTRIC 55 CHARGING » qui a installé 12 bornes sur le territoire du Golfe (11 bornes publiques et 1 borne privée).</li> </ul> <p><u>Hydrogène :</u> Le projet HYNNOVAR a pour ambition le développement de différentes briques technologiques de la filière hydrogène associant les moyens d'une production locale d'hydrogène en valorisant la production d'énergies renouvelables et plusieurs applications innovantes multisecteurs, sur les territoires industriel, agricole et portuaire du secteur Ouest Var. Le projet se concrétisera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place d'une unité de production H<sub>2</sub> renouvelable sur le site du Circuit Paul Ricard pouvant alimenter des véhicules de tourisme ou utilitaires situés sur la zone d'activités du Plateau de Signes</li> <li>- Le développement d'un service d'avitaillement H<sub>2</sub> dans la zone portuaire de Toulon pour une navette maritime passager.</li> </ul>											
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>						
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	
	<b>Mobilité électrique</b>											
	49 a	<p><b>Sans regret : Elaboration d'un schéma communautaire de la mobilité électrique</b> visant à concrétiser les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> le déploiement des bornes de recharge sur les espaces de stationnement publics sur l'ensemble des pôles du territoire (► Fiche-actions n°19), des pôles d'échange (► Fiche-actions n°15 – étape 44) et des sites touristiques majeurs (► Fiche-actions n°16 – étape 47)</li> <li><input type="checkbox"/> le renforcement de l'offre de bornes de recharges rapides sur les secteurs les plus attractifs, notamment les pôles majeurs, le pôle d'équilibre de Cavalaire et plus communément sur les espaces du Cœur du Golfe</li> <li><input type="checkbox"/> une incitation des grands hébergeurs touristiques (campings, hôtels, centres de vacances) à développer une offre au sein de leurs emprises</li> <li><input type="checkbox"/> la définition d'un système de déploiement coordonné des bornes publics/ privés, l'étude de l'interopérabilité des bornes publics/ privés</li> <li><input type="checkbox"/> une communication ciblée vers les potentiels utilisateurs afin d'éviter les sous-utilisations des bornes</li> </ul>		A engagé	Etude Animation	C.C.G.S.T						
	49 b	<p><b>Réalisation des investissements consécutifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mise en service des bornes de recharge</li> </ul>		Engagé	Dépenses matérielles	Les porteurs de projets (mobilité électrique)						

	<b>Nouvelles technologies de motorisation</b>						
	<input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> période P.C.A.É.T 2018-2023 ► Conduite et capitalisation d'expérimentations-tests / soutien à la recherche <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> période P.C.A.É.T 2023-2029 ► Mise en œuvre d'application(s) sur le territoire du Golfe						
	<b>Mobilité électrique</b>						
	50a	<input type="checkbox"/> Station bimodale associant mise à disposition de vélos électriques (V.A.E) en libre-service et recharge pour les voitures	Engagé	Etude	Porteurs de projet (station bimodale)		
50b	<input type="checkbox"/> Navettes maritimes électriques	A engager	Etude	Porteurs de projet (navettes électriques marines)			
<b>Hydrogène (H<sub>2</sub>)</b>							
50c	<input type="checkbox"/> Capitalisation des démonstrateurs Hynovar	A engager	Etude	Porteurs de projet (hydrogène mobilité)			
<b>Partenaires</b>	49 50 a 50 b	<i>Opérateurs :</i> Opérateurs publics : SYMIELEC Var Opérateurs privés (ex : société « Electric 55 charging ») <i>Autres :</i> ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Associations des usagers Communes Conseil départemental 83 ENEDIS Opérateurs touristiques					
	50c	C.C.I 83 (corespondant du projet HYNNOVAR) Consortium du projet HYNNOVAR (démonstrateurs) Conseil départemental 83 Structures démonstratives (voir contexte)					
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilote</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>
	49 b	Implantation, mises en service de 4 bornes de recharges sur le territoire de la Ville de Sainte-Maxime	Ville de Sainte Maxime	A préciser suite à la signature de la Convention d'occupation temporaire du domaine public.			
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>	
	49 b	Bornes de recharges mises en service sur le territoire du Golfe	Nombre	18	2018	22 soit 18 existantes + au moins 4 sur Sainte-Maxime (marché attribué à Electric 55+)	2023
<b>Recettes mobilisables</b>	<u>Aides et appels à projets :</u> • Appel à projets « I.R.V.E intelligentes » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Etape 49 b ► Volet « Planification » : participation maximale à hauteur de 50% du montant total, cibles : aménageurs publics uniquement publics ayant la compétence en matière d'I.R.V.E - Etapes 50a et 50 b ► Volet « Expérimentation » : participation maximale à hauteur de 70% du montant total avec un plafond de 150 000 €, cibles : idem volet « Planification » ou les opérateurs de recharge agissant pour eux (délégation de service public etc.)						

<b>Thème</b>	Adaptation aux changements climatiques		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 3 – Orientations 5, 6 et 7 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10								
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>18</b>	<b>S'adapter aux changements climatiques dans le Golfe</b>										
<b>Domaine d'incidence</b>	Réduction des consommations / émissions de GES		Production d'énergies renouvelables	Amélioration de la qualité de l'air	✓ Adaptation au changement climatique							
<b>Cadre de l'action</b>	Programme d'action de prévention contre les inondations de la C.C.G.S.T Plan d'approvisionnement territorial sur le Massif des Maures (le SCoT préconise son évolution vers un Plan de gestion et de valorisation du Massif des Maures) SCoT du Golfe de Saint-Tropez et son Volet Littoral et Martime (notamment sur les enjeux d'urbanisation sur les zones potentiellement à risques)											
<b>Contexte de l'action</b>	Le Golfe bénéficie d'un terrain d'action privilégié sur les risques liés aux changements climatiques, ce à travers l'exercice de trois compétences-clés de la C.C.G.S.T : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Défense de la Forêt contre les incendies (D.F.C.I.)</i> dont la mise en œuvre permet de composer avec le risque incendie dans le massif des Maures</li> <li>• <i>Aménagement et entretien des cours d'eau</i> qui concourt aux objectifs d'adaptation aux risques majeurs d'inondation, à travers l'animation de programmes partenariaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion d'un contrat de rivière sur le secteur Giscle / Bourrian / Bélieu / Préconil</li> <li>- la mise en œuvre des plans d'action pour Pampelonne et la Bouillabaisse</li> <li>- le lancement d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) pour le Préconil</li> </ul> </li> <li>• <i>Espaces maritimes « Observatoire marin »</i> qui fournit les bases de connaissances nécessaires à l'engagement d'actions de lutte contre le risque érosion du littoral / submersion marine des zones basses littorales.</li> </ul> Il s'agit également de prévenir l'instabilité des versants rocheux (micaschistes) sur la façade maritime et méridionale de la C.C.G.S.T. Ce versant est particulièrement raide et exposée aux vents dominants et aux embruns.											
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>			<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
							<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	51	<b>Mise en œuvre, coordination, promotion des actions portées par la C.C.G.S.T sur ses trois compétences environnementales, requestionnement des compétences au regard des effets des changements climatiques attendus sur le territoire du Golfe et des risques induits</b>		Engagé	Animation	C.C.G.S.T						
52	<b>Définition et mise en œuvre d'une communication commune / globale « changement climatique » sur le territoire du Golfe en s'appuyant sur le diaporama interactif mise en place en 2018</b>		A engager	Animation	C.C.G.S.T - communes		Définition	Mise en œuvre				
<b>Partenaires</b>	51 à 52	Communes Services de l'Etat (D.D.T.M 83) Etat (F.P.R.N.M 3) > 51c CD 83 – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur > 51d										
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>			<b>Rappel Pilotes</b>	<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>				
	Mise en œuvre, coordination, promotion des actions portées par la C.C.G.S.T sur ses trois compétences environnementales, requestionnement des compétences au regard des effets des changements climatiques attendus sur le territoire du Golfe et des risques induits											
	51a	Mise en œuvre du G.E.M.A.P.I <sup>1</sup> maritime (sur 6 ans)		C.C.G.S.T	13 313 (dont 48% au BP 2019)							
	51b	Mise en œuvre du P.I.D.A.F <sup>2</sup> et interfaces		C.C.G.S.T	520 (BP 2019)							
	51c	Mise en œuvre du P.A.P.I Giscle et Préconil		C.C.G.S.T	1923 (dont 29% au BP 2019)							
		□ Dont étude d'anticipation stratégique de l'évolution de la vulnérabilité littorale		C.C.G.S.T	50 (BPO 2019)							
	51d	Etude et Mise en œuvre des mesures de prévention de la chute de blocs sur la façade sud de la C.C.G.S.T		C.C.G.S.T	200 (BP 2019)							
52	Moyens nécessaire à une communication commune / globale « changement climatique » sur le territoire du Golfe		C.C.G.S.T	10 (BP 2019)	100 %	X	Selon demandeur Mutualisation pour commune Gratuit pour scolaires Prestation pour privé					
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateurs</b>			<b>Unité</b>	<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>					

	52	Animations réalisées auprès des différents publics	Nombre	X	2018	6 (soit par 1)	2023
<b>Recettes mobilisables</b>	Recherche d subvention pour le financement des travaux de lutte contre l'érosion						
<b>Commentaires</b>	Nécessité de communiquer sur l'existence des diaporamas et leur programmation						

<sup>1</sup> G.E.M.A.P.I = Gestions des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

<sup>2</sup> P.I.D.A.F = Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers

<sup>3</sup> F.P.R.N.M = Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

<b>Thème</b>	Urbanisme et aménagement du territoire		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 3 – Orientations 5, 6, et 7 Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>19</b>	<b>Appuyer les communes du Golfe à la mise en œuvre d'un urbanisme / aménagement durables sur leur territoire</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique				
<b>Cadre d'action</b>	SCoT du Golfe de Saint-Tropez PLU communaux Convention de partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme et de planification »										
<b>Contexte de l'action</b>	La C.C.G.S.T porte la maîtrise d'ouvrage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez, de par la compétence <i>Aménagement de l'espace</i> qu'elle détient par destination. De ce fait elle assure l'animation et le suivi du SCoT en vigueur, mis en révision par décision du 10 décembre 2014. Les moyens internes sont strictement limités à l'organisation et la coordination de la démarche. Aussi la C.C.G.S.T s'est-elle dotée, dans un premier temps, d'une ingénierie externe en adhérant à l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'aire toulonnaise et du Var (l'AU[dat]-Var), qui lui permet de disposer d'une expertise étoffée pour l'assister dans la Maîtrise d'Ouvrage. Parallèlement, la C.C.G.S.T a conclu un partenariat avec la Région dans le cadre de la réponse à l'AMI « <i>Transition énergétique dans les documents d'urbanisme et de planification</i> ». Ce dernier a pour objet de favoriser l'inscription des enjeux de la transition énergétique et des objectifs du Schéma Régional Climat Air Energie (S.R.C.A.É) dans les politiques d'aménagement du territoire au travers de l'élaboration de documents d'urbanisme favorables à la transition énergétique. La C.C.G.S.T a bénéficié à ce titre, d'un accompagnement technique et méthodologique de la part d'un bureau d'études (ARTELIA) missionné par la Région. Cet accompagnement a permis d'apporter les éléments de connaissances, d'évaluation et les leviers d'actions territoriaux aux décideurs locaux afin qu'ils puissent faire des choix de développement et d'organisation du territoire allant dans le sens d'une moindre consommation et dépendance énergétique, d'une augmentation de la résilience du territoire, d'une adaptation à l'augmentation prévisible des coûts des énergies et d'une adaptation au changement climatique et d'une diminution des émissions des Gaz A Effet de Serre (G.E.S). Il s'agit suite à cette mission, d'appuyer les communes dans l'intégration d'objectif de transition énergétique dans leur PLU notamment.										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	53	<b>Elaboration et mise en œuvre d'un SCoT « Transition énergétique »</b> <input type="checkbox"/> Accompagnement sur l'AMI « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme et de planification » <input type="checkbox"/> Appui aux communes dans l'intégration d'objectifs de performance énergétique et environnementales renforcés dans les OAP <input type="checkbox"/> Production de supports en fonction des publics-cibles <input type="checkbox"/> Pérennisation de l'atelier des urbanistes	Engagée	Animation	C.C.G.S.T (SCoT) Communes (documents infraSCoT notamment PLU)	Elaboration		Mise en œuvre			
54	<b>Gestion environnementale exemplaire dans les espaces d'activités économiques</b> (en matière de recyclage, de maîtrise et de gestion des déchets, des eaux grises, la production d'énergies renouvelables) <input type="checkbox"/> Conduite d'études d'approvisionnement énergétique prioritairement sur les opérations de maîtrise d'ouvrage intercommunale ► lien avec potentiels projets d'autoconsommation collective en Fiche-actions n°8 – étape 28)	A engager	Etude / Dépenses matérielles	C.C.G.S.T (SCoT) Communes (documents infraSCoT)							
<b>Partenaires</b>	53 et 54 ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Architectes / urbanistes et les organisations les fédérant AUDAT C.A.U.E 83 Chambre d'agriculture / SAFER 83 Conseil départemental 83 Service de l'Etat (D.D.T.M 83, D.R.É.A.L Provence-Alpes-Côte d'Azur)										
	54	Gestionnaires des espaces d'activités									

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	53	Elaboration et mise en œuvre d'un SCoT « Transition énergétique »		C.C.G.S.T (SCoT) Communes (documents infraSCoT)	100 (BP 2019)		
Suivi / évaluation	Indicateur		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectif [année de référence]	
	54	Etudes d'approvisionnement énergétique dans le cadre d'opérations d'aménagement communautaire		% des cas rencontrés	0 %	2017	75 % 2020
Recettes mobilisables	<u>Aides et appels à projets :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A.M.I « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme et de planification » - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</li> </ul>						

<b>Thème</b>	Qualité de l'air		<b>Axe et Orientation</b>		Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10						
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>20</b>	<b>Surveiller et agir pour diminuer les impacts des polluants atmosphériques sur le territoire du Golfe</b>									
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S		Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		Adaptation au changement climatique				
<b>Cadre d'action</b>	Convention d'adhésion avec Atmo Sud										
<b>Contexte de l'action</b>	<p>Comme rappelé dans le Fiche-actions n°15, le diagnostic des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire du Golfe a permis de mettre en évidence l'importance sur des impacts engendrés par les déplacements dans le Golfe. En effet, le trafic routier est le premier secteur responsable des émissions d'oxydes d'azote – NOx (85 % du montant total pour ce polluant) posant ainsi une problématique de santé publique notamment durant la période estivale où les concentrations sont plus importantes.</p> <p>Dans ce cadre, il s'agit de mettre en place deux actions visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'une part à améliorer les connaissances autour des enjeux de pollutions atmosphériques liés aux déplacements (mesures et campagnes de suivi)</li> <li>• d'autre part à diffuser et fournir aux utilisateurs (résidents et agents de la C.C.G.S.T) des outils leur permettant d'œuvrer pour la restauration d'une bonne qualité de l'air sur le Golfe concomitamment à la réduction des charges de carburants (pour celles et ceux n'ayant pas encore converti leurs motorisations ► Fiche-action n°17).</li> </ul>										
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>		<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
						<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	55	<b>Adhésion à AtmoSud</b> : expertise sur qualité de l'air territoriale et communication associée (temps d'expertise référent, note annuelle, accompagnement lettres d'informations, interventions lors de manifestations, prise en charge partielle à totale des campagnes selon objectifs)	A engager	Animation	C.C.G.S.T / AtmoSud						
	56	Mise en œuvre de <b>campagnes de mesures et de suivi de la qualité de l'air dans le Golfe</b> (en saison estivale particulièrement)	Engagé	Animation	C.C.G.S.T / AtmoSud						
	57	<b>Formation des employés des services publics à la qualité de l'air intérieur</b> (formation AtmoSud)	A engager	Animation	C.C.G.S.T / AtmoSud		Définition	Mise en œuvre			
<b>Partenaires</b>	55 à 57	ATMOSUD (par convention) Communes du territoire du Golfe									
<b>Budget prévisionnel (sur 6 ans)</b>	<b>Investissement / fonctionnement</b>		<b>Rappel Pilotes</b>		<b>Coût [k€]</b>	<b>Autofinancement [k€ - %]</b>	<b>Recettes [k€ - %]</b>	<b>Détails recettes</b>			
	55	Coût d'adhésion à ATMOSUD sur 3 ans	C.C.G.S.T / AtmoSud		8 / an (prévision)	9 – 100 %	x				
	56	Campagnes de suivi de la qualité de l'air dans le Golfe	C.C.G.S.T / AtmoSud		A définir selon adhésion et objectifs (prévision)						
<b>Suivi / évaluation</b>	<b>Indicateur</b>		<b>Unité</b>		<b>Donnée de référence [année de référence]</b>		<b>Objectif [année de référence]</b>				
	57	Publics formés à la qualité de l'air intérieur	Nombre de communes sensibilisées		0	2017	12	2023			

<b>Thème</b>	Gouvernance territoriale		<b>Axe et Orientation</b>	Axe 4 – Orientations 8, 9 et 10									
<b>N° / Intitulé de l'objectif</b>	<b>21</b>	<b>Intégrer la transition énergétique et écologique dans l'ensemble des politiques, actions et outils de financement de la C.C.G.S.T</b>											
<b>Domaine d'incidence</b>	✓ Réduction des consommations / émissions de G.E.S		✓ Production d'énergies renouvelables		✓ Amélioration de la qualité de l'air		✓ Adaptation au changement climatique						
<b>Cadre de l'action</b>	P.C.A.É.T du Golfe de Saint-Tropez SCoT du Golfe de Saint-Tropez / PLU communaux Charte du Parc national de Port-Cros Contrat de territoire entre le Conseil Départemental et le territoire du Golfe de Saint-Tropez Agenda 21 local sur la Commune de La Croix Valmer, engagé en 2008												
<b>Contexte de l'action</b>	<p>L'engagement d'une ressource d'animation dédié doit permettre de renforcer la dynamique de mise en œuvre des actions prévues à la programmation P.C.A.É.T. Souhaitant mettre en place un partenariat innovant et une coopération entre leur territoire, la Communauté de communes Cœur du Var et la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez, ont choisi de s'associer afin d'élaborer et de mettre en œuvre, conjointement leur P.C.A.É.T avec l'aide d'un chargé de mission.</p> <p>Dans le cadre de ce partenariat, Cœur du Var et la Golfe de Saint-Tropez, s'engagent à recruter un chargé de mission commun pour une durée de 3 ans, sous réserve de l'accord définitif, de l'aide financière de l'ADEME. Chaque structure rémunérant l'agent à 50 %.</p> <p>Ses missions consisteront notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des P.C.A.É.T</li> <li>• Piloter une stratégie territoriale en identifiant les enjeux propres et communs aux 2 E..P.C.I</li> <li>• Animer et assurer le pilotage des P.C.A.É.T et des groupes de travail thématiques</li> <li>• Identifier, mobiliser les acteurs locaux et les ressources internes à associer à la démarche</li> <li>• Identifier les projets fédérateurs pour impliquer d'autres acteurs du territoire</li> <li>• Assurer la cohérence et l'articulation des P.C.A.É.T avec les SCoT</li> <li>• Organiser la validation officielle des P.C.A.É.T (en interne et auprès des partenaires).</li> <li>• Solliciter les financements et assurer le suivi et la remontée des dépenses auprès des partenaires</li> <li>• Répondre aux appels à projets dont pourrait bénéficier les territoires, et accompagner leur mise en œuvre</li> <li>• Assurer la concertation permanente avec les partenaires : ADEME, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, État, Département et autres partenaires impliqués.</li> <li>• Assurer la communication externe sur les actions relevant de sa mission en lien avec les responsables communication.</li> </ul> <p>De plus, par délibération du 28 juin 2018, la C.C.G.S.T a acté son engagement dans la démarche Cit'ergie qui lui permettra notamment d'entrer dans une démarche d'amélioration continue de sa politique énergétique.</p>												
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<b>Actions</b>				<b>Statut</b>	<b>Type</b>	<b>Pilotes</b>	<b>Calendrier</b>					
								<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
	58	<b>Animation liée à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du P.C.A.É.T / Cit'ergie :</b> Poste d'animateur, chargé notamment : <input type="checkbox"/> d'institutionnaliser et de « faire vivre » les instances de gouvernance de la démarche P.C.A.É.T / Cit'ergie (en prolongement et par élargissement à d'autres membres de l'actuel groupe relais énergie – G.E.R.E) <input type="checkbox"/> Préparer, animer, restituer les temps de communication / promotion / information autour des démarches P.C.A.É.T / Cit'ergie (► étape 56) <input type="checkbox"/> Mettre en place d'une cellule de veille sur les technologies les plus innovantes <sup>1</sup>			Engagé	Animation	C.C.G.S.T / C.C.C.V						
59	<b>Communication / promotion de la démarche P.C.A.É.T / Cit'ergie:</b> <input type="checkbox"/> Au moins un Séminaire annuel P.C.A.É.T / Cit'ergie réunissant l'ensemble des pilotes / partenaires pressentis de la programmation <sup>2</sup>			A engager	Animation	C.C.G.S.T / C.C.C.V							
<b>Partenaires</b>	58	ADEME / Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Communes membres Conseil départemental 83 D.D.T.M 83											
	59	Tous les pilotes / partenaires pressentis de la programmation P.C.A.É.T Citoyens volontaires et leurs regroupements											

Budget prévisionnel (sur 6 ans)	Investissement / fonctionnement		Rappel Pilotes	Coût [k€]	Autofinancement [k€ - %]	Recettes [k€ - %]	Détails recettes
	58	Poste d'animateur (suivi, évaluation des démarches P.C.A.É.T / Cit'ergie)	C.C.G.S.T / C.C.C.V (avec répartition 50/50)	27 (BP 2019)	8 – 30 %	19 – 70 %	Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur (labellisation Cit'ergie)
	59	Budget de communication dédié aux démarches P.C.A.É.T / Cit'ergie.	C.C.G.S.T / C.C.C.V	15 (BP 2019)	3 – 20 %	12 – 80 %	Région / ADEME Provence-Alpes-Côte d'Azur
Suivi / évaluation	Indicateur		Unité	Donnée de référence [année de référence]		Objectif [année de référence]	
	58	Animations organisées pour la valorisation / capitalisation de la mise en œuvre des démarches P.C.A.É.T / Cit'ergie	Nombre /semestre	2017	0	12	2023
Recettes mobilisables	<p><u>Aides et appels à projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cadre d'intervention régional sur les bâtiments durables transition énergétiques (bâtiments tertiaires publics) : - démarche ISO 50 0001 ou de labellisation Cit'ergie</li> </ul>						
Commentaires	<p><sup>1</sup> En matière de mobilité durable (Fiche-actions n°17 - étape 50) mais également pour d'autres sujets : centrales à voile libre, valorisation de la biomasse alguale, technologie « Mini Green Power », tuile photovoltaïque etc. Cette veille devra permettre également d'identifier les opportunités de financements pour des actions innovantes (appels à projets, financement participatif etc.)</p> <p><sup>2</sup> Les modalités d'organisation des Séminaires P.C.A.E.T / Cit'ergie restent à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit une inscription dans des événements déjà existants (ex : Salon Bio à Grimaud, Salon Habitat et Jardin à Sainte-Maxime), au moins la première année, pour en alléger l'organisation / capitaliser sur la visibilité de ces événements auprès des publics.</li> <li>• Soit dans le cadre de la création d'un événement - type salon.</li> </ul> <p>Exemple : Salon de la Transition énergétique et de l'Écoconstruction qui pourrait comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des stands d'information sur l'écoconstruction (avec des concepteurs : architectes) et la rénovation (A.L.E.C 83)</li> <li>- Des retours d'expériences / témoignages sur des techniques alternatives</li> <li>- Des éléments sur la transition énergétique et notamment les énergies renouvelables</li> </ul>						

# VI. LE DISPOSITIF DE SUIVI/EVALUATION DU PLAN D'ACTION

## VI.1 LA CAPITALISATION DES INDICATEURS DANS UN OUTIL DE SUIVI ET D'EVALUATION

Un **outil de suivi et d'évaluation des actions P.C.A.É.T** a été construit. Cet outil, à **utilisation simple et à manipulation facilitée** pour l'évaluateur / évaluatrice, comprend les rubriques suivantes :

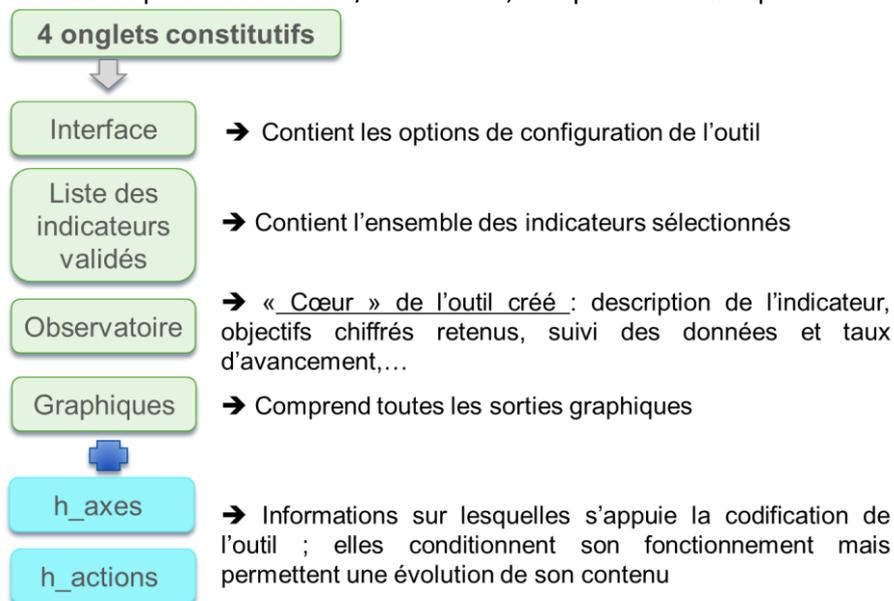


Figure 47 : Architecture de l'outil de suivi / évaluation P.C.A.É.T - ARTELIA

L'outil comprend **29 indicateurs**. Ils sont présentés dans le cartouche « Suivi-évaluation » des Fiches actions (Section 7). Le dispositif comprend **18 indicateurs de réalisation (62 %) et 11 indicateurs d'impacts (38 %)**.

- Les *indicateurs de réalisation* concernent les actions elles-mêmes. On les mesure en unités physiques ou monétaires (ex : tonnes de liège valorisé)
- Les *indicateurs d'impact* se rapportent aux conséquences du programme au-delà de ses effets immédiats. Ils permettent d'avoir une appréciation directe des atténuations d'émissions et de consommation énergétique.

Cet outil comprend également une **fonctionnalité automatisée « Production de graphiques »** permettant de visualiser l'avancée de chaque action par rapport à son objectif initial.

Cette fonctionnalité permettra notamment d'alimenter les réflexions de l'instance chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la programmation P.C.A.É.T : respect du calendrier prévisionnel, avancement des différentes actions par rapport aux objectifs prédéfinis.

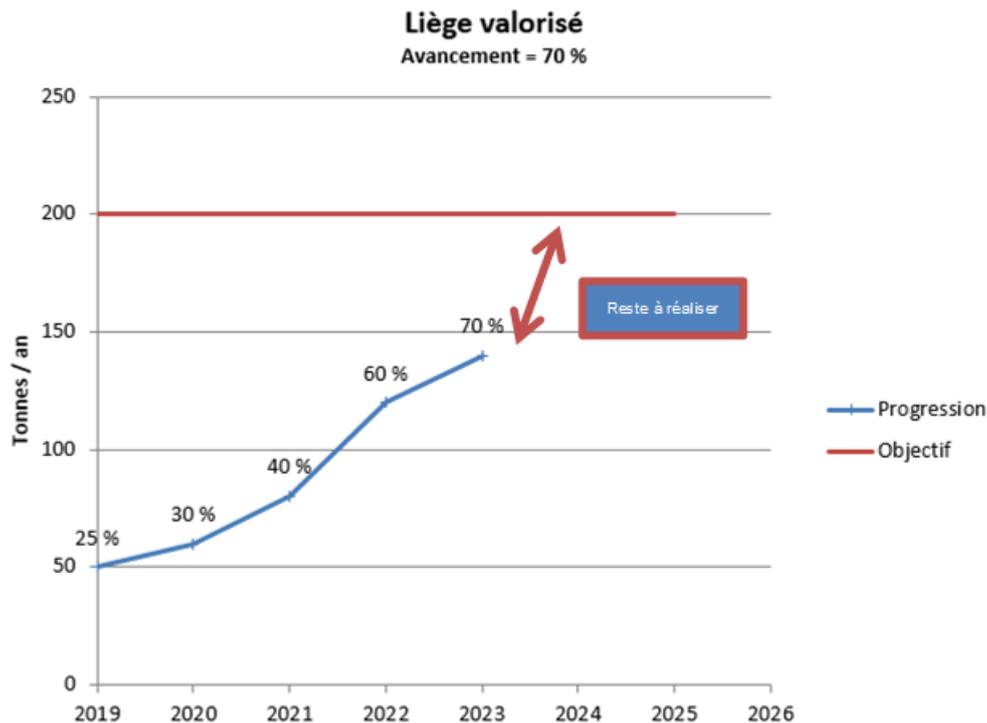


Figure 48 : Exemple de visuels fournis par l'outil de suivi / évaluation du P.C.A.É.T - ARTELIA

## VI.2 LA CONDUITE DE L'ÉVALUATION

Pour la conduite de l'évaluation, **trois éléments pourront être définis** :

- **Constitution d'un Groupe « Suivi et Évaluation »**

Chef de file et animateur de la démarche P.C.A.É.T, ce Groupe sera en charge **du pilotage de la démarche d'évaluation et du « rendre-compte » de l'avancée de la programmation 2018-2024**, comprenant notamment :

- L'animation de la collecte des données auprès des référents et des partenaires associés au P.C.A.É.T, ces données permettant de renseigner les indicateurs retenus dans l'outil de suivi-évaluation ;
- La centralisation / compilation de ces données dans l'outil présenté au point précédent ;
- La production d'analyses sur la base des résultats fournis par l'outil ainsi que de la rédaction des rapports d'évaluation ;
- L'animation du réseau d'acteurs du P.C.A.É.T ;

Il est composé à minima du Pôle Développement Économique (Service Agriculture et Énergie) de la C.C.G.S.T. Il hébergera la **Chargée de mission** (Mme Coraline MOIRANO) recrutée par la C.C Cœur du Var et Golfe de Saint-Tropez à plein temps (voir Fiche-action n°21) et qui portera le travail de suivi et évaluation.

Ce Groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la programmation P.C.A.É.T sera composé de :

- **De l'élue-référente P.C.A.É.T** (Mme Florence LANLIARD, Vice-Présidente, Maire du Plan de la Tour) ;

- **De services opérationnels de la C.C.G.S.T concernés par la mise en œuvre des actions P.C.A.É.T** : déchets, forêts, espaces maritimes en lien avec la Fiche-action sur l'adaptation aux changements climatiques, l'aménagement du territoire, le développement économique et tourisme ;
- **Des partenaires institutionnels** que sont l'ADEME, l'État (D.D.T.M 83), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département du Var.

Cette instance est chargée de **porter et d'animer le travail d'évaluation**. Pour cela, il s'approprie les analyses fournies par l'évaluatrice (Mme Coraline MOIRANO ici).

- **La Commission Aménagement**

Cette instance sera en charge de la validation du travail de suivi et d'évaluation de la programmation P.C.A.É.T fourni par le Groupe « Suivi et Évaluation »

- **Le « réseau d'acteurs P.C.A.É.T »**

Le Pôle Développement économique (Service Agriculture et Énergie) de la C.C.G.S.T. sera en charge de constituer, de fédérer et d'animer un réseau de partenaires locaux engagés dans la démarche P.C.A.É.T.

Dans sa constitution, ce réseau présenterait une logique de continuité avec les « forces vives » mobilisées à l'occasion de l'élaboration du présent P.C.A.É.T.

Cela regroupe les acteurs qui ont contribué à l'élaboration du P.C.A.É.T de la C.C.G.S.T (élus du groupe G.E.R.E ; contributeurs principaux des ateliers des Séminaires etc.) et d'autres acteurs qui se sont engagés à travers cette première programmation, en tant que porteurs / partenaires principaux d'actions.

Ce réseau se réunirait **une fois par semestre** (sous la forme d'un Club P.C.A.É.T par exemple). Son objectif serait notamment de **valoriser / capitaliser l'action engagée** pour « donner à voir » et susciter des envies d'agir de la part des acteurs non mobilisés jusqu'alors dans la démarche.

Selon les thématiques de travail qu'il abordera, ce réseau pourra ponctuellement intégrer des réseaux d'acteurs préexistants (ou au contraire y prendre place) : rendez-vous des acteurs de l'énergie animé par le C.C.I V, réseaux citoyens etc.

# VII. ANNEXES

## VII.1 TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

### Figures

Figure 1 : Les objectifs de consommations d'énergie finales du S.R.A.D.D.É.T » - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	4
Figure 2 : Les objectifs de production d'énergie du S.R.A.D.D.É.T - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	4
Figure 3 : Fiche-outil de territorialisation pour le territoire de la C.C.G.S.T -D.R.E.A.L Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	4
Figure 4 : Schéma simplifié de la gouvernance de l'énergie et du climat – RAC.....	5
Figure 5 : Calendrier d'élaboration du volet « transition énergétique » du SCoT et du P.C.A.É.T – Artelia.....	6
Figure 6 : Gouvernance du P.C.A.É.T du Golfe Saint-Tropez – Artelia.....	7
Figure 7 : Schéma cartographique de synthèse – Adaptation au changement climatique sur Golfe - Artelia.....	10
Figure 8 : Répartition des consommations finale d'énergie par secteurs d'activité et par combustible en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	11
Figure 9 : Répartition des consommations finales d'énergie par combustibles en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	12
Figure 10 : Répartition des consommations énergétiques finales par secteur d'activité en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	12
Figure 11 : Répartition des consommations énergétiques tertiaires par combustible (à gauche) en 2015 – C.C.G.S.T – ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud et Répartition des consommations énergétiques tertiaires par branche d'activités (à droite)- C.C.G.S.T – Source : Artelia CLETER©.....	13
Figure 12 : Répartition des consommations énergétiques résidentielles par combustible (à gauche) en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	13
Figure 13 : Facture énergétique du territoire de la CCGST en 2015 – ARTELIA.....	14
Figure 14 : Répartition de la production d'énergie primaire en 2015 – C.C.G.S.T (à gauche) et Var (à droite)- ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	16
Figure 15 : Production solaire photovoltaïque sur bâti par commune en 2015 – C.C.G.S.T -ARTELIA d'après SOes.....	17
Figure 16 : Répartition des émissions de G.E.S en 2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	19
Figure 17 : Répartition des polluants atmosphériques par secteur d'activités en 2015 sur le Golfe - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	21
Figure 18 : Comparaison de l'exposition des populations à la pollution chronique sur le territoire de la C.C.G.S.T entre 2013 (à gauche) et 2017 (à droite) - <a href="https://opendata.atmosud.org/viewer.php?categorie=modelisation#">https://opendata.atmosud.org/viewer.php?categorie=modelisation#</a> .....	22
Figure 19 : Stocks de carbone par occupation des sols sur le territoire de la CC G.S.T en 2012, ARTELIA d'après données ALDO, Ademe.....	24
Figure 20 : Flux de carbone par occupations des sols sur le territoire de la C.C.G.S.T - ARTELIA d'après données ALDO.....	25
Figure 21 : Le réseau de transport, les postes sources ENEDIS sur le territoire de la C.C.G.S.T - R.T.E.....	27
Figure 22 : Exemple de profils types pour un logement sur une journée de juin, septembre et décembre- RTE.....	28
Figure 23 : Les trois enjeux sur les appels de puissance électriques sur le territoire de la C.C.G.S.T – ARTELIA.....	28
Figure 24 : Evolution des consommations électriques par client actif sur le territoire de la C.C.G.S.T entre 2011 et 2017 – ARTELIA d'après ENEDIS.....	29
Figure 25 : Répartition des consommations électriques sur le territoire de la C.C.G.S.T par secteurs d'activité en 2017 – ARTELIA d'après ENEDIS.....	29
Figure 26 : Répartition des consommations électriques sur le territoire de la C.C.G.S.T par secteurs d'activité et par client actif en 2017 – ARTELIA d'après ENEDIS.....	29
Figure 27 : Carte des communes varoises ayant délégué leur compétence éclairage public au SYMIELECVAR.....	31
Figure 28 : Bornes de recharge du programme Mouv'Elec Var installées sur le territoire de la C.C.G.S.T – SYMIELECVAR.....	32
Figure 29 : les-perspectives-du-biométhane (nouvelles-filières-et-potentiels) – Source <a href="http://www.injectionbiomethane.fr">http://www.injectionbiomethane.fr</a> .....	36
Figure 30 : Carte de développement des réseaux – Source – Observatoire des réseaux.....	37
Figure 31 : Vers une synergie entre les réseaux d'énergie – Source : CRE.....	38
Figure 32 : Répartition communale des émissions annuelles d'oxydes d'azote issus des déplacements touristiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Source : AtmoSud, inventaire 2004).....	39
Figure 33 : Contribution des déplacements touristiques aux émissions de NOx liées aux transports routiers sur l'année (à gauche) et en été (à droite) sur le territoire de la C.C.G.S.T - ARTELIA d'après AtmoSud.....	40
Figure 34 : La gouvernance dans le domaine climat-air-énergie sur le Golfe de Saint-Tropez – ARTELIA.....	41

Figure 35 : Cartographie des acteurs et actions-phares sur le territoire de C.C.G.S.T – Auxilia - 2017 .....	41
Figure 36 : Cartographie des acteurs et compétences principales en matière air-énergie-climat sur le Golfe de Saint-Tropez - Auxilia – Septembre 2017.....	42
Figure 37 : Place et contenu de la stratégie dans la démarche P.C.A.É.T du Golfe de Saint Tropez - ARTELIA .....	45
Figure 38 : Les « budgets Carbone » de la SNBC – Source : Ministère de la Transition écologique et solidaire.....	52
Figure 39 : Évolutions des émissions de G.E.S par secteurs d'activité sur la période 2007-2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud .....	55
Figure 40 : Évolution des émissions de G.E.S sur le territoire de la C.C.G.S.T aux échéances 2021, 2023, 2026, 2030 et 2050 – ARTELIA .....	56
Figure 41 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2007 et 2015 sur le Golfe - : ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (ORECA) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	58
Figure 42 : Évolutions des consommations finale d'énergie par secteurs d'activité sur la période 2007-2015 – C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur / inventaire AtmoSud.....	62
Figure 43 : Proposition d'objectifs de réduction des consommations énergétiques sur le territoire de la C.C.G.S.T – ARTELIA .....	63
Figure 44 : Évolutions des productions énergétiques sur la période 2007- 2015 - C.C.G.S.T - ARTELIA d'après la base de données CIGALE - Observatoire Régional de l'Energie, du Climat et de l'Air (O.R.E.C.A) Provence-Alpes-Côte d'Azur /inventaire AtmoSud.....	64
Figure 45 : Proposition d'objectifs de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la C.C.G.S.T - ARTELIA.....	65
Figure 46 : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie sur le Golfe de Saint Tropez (couverture énergétique) – ARTELIA.....	66
Figure 47 : Architecture de l'outil de suivi / évaluation P.C.A.É.T - ARTELIA .....	103
Figure 48 : Exemple de visuels fournis par l'outil de suivi / évaluation du P.C.A.É.T - ARTELIA .....	104
Figure 49 : Nombre d'établissements certifiées R.G.E sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez – Source Artelia d'après : <a href="http://www.renovation-info-service.gouv.fr">http://www.renovation-info-service.gouv.fr</a> .....	114

## Tableaux

Tableau 1 : Liste des chaufferies installées sur le territoire de la C.C.G.S.T – Artelia d'après COFOR 83 / Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	16
Tableau 2 : Centrales PV au sol – Estimations des surfaces et des puissances mobilisées – Préfecture du Var – Août 2019 ..	17
Tableau 3 : Synthèse des potentiels de développement des filières EnR sur le Golfe – ARTELIA d'après sources diverses ....	18
Tableau 4 : Potentiels de réduction des émissions de G.E.S sur le territoire de la C.C.G.S.T- ARTELIA .....	19
Tableau 5 : Potentiels de réduction des émissions de polluants sur le territoire de la C.C.G.S.T- ARTELIA .....	22
Tableau 6 : Séquestration de dioxyde de carbone sur le territoire de la C.C.G.S.T, Artelia d'après ALDO .....	24
Tableau 7 : Synthèse des potentiels de séquestration carbone sur le territoire de la C.C.G.S.S.T- ARTELIA.....	25
Tableau 8 : Capacité réservée aux EnR au titre du S3REnR sur le territoire de la C.C.G.S.T - Source : <a href="http://capareseau.fr/">http://capareseau.fr/</a> ..	33
Tableau 9 : Scénario « Une Région neutre en carbone » - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur .....	53
Tableau 10 : Réduction des émissions G.E.S sectorielles sur le territoire de la C.C. G.S.T aux échéances 2021, 2023, 2026, 2030 et 2050 – ARTELIA .....	56
Tableau 11 : Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques réglementaires sur le Golfe aux échéances 2021, 2023, 2026 et 2030 - ARTELIA .....	59
Tableau 12 : Proposition de mobilisations des potentiels de réduction de polluants atmosphériques pour la fixation des objectifs du Golfe - ARTELIA .....	59

## VII.2 CLES DE LECTURE, SOURCES ET ELEMENTS PEDAGOGIQUES AUTOUR DU DIAGNOSTIC « ATTENUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Ce rapport « diagnostic air-énergie-climat » s'appuie sur **la robustesse de données évaluées suivant la même méthodologie** sur tous les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi qu'une **vision précise du diagnostic par type d'énergie et par usage**.

Les résultats du présent diagnostic proviennent des sources suivantes :

- Consommations énergétiques : CIGALE (année de référence 2016 – échelle communale) + consolidation outil Artelia (CLE-BAT®, CLE-TER®) sur le secteur résidentiel et tertiaire
- Productions énergétiques : CIGALE (année de référence 2016 – échelle communale) + consolidation avec études locales (ex : étude de ressource bois – C.C.G.S.T)
- Emissions GES d'origine énergétique : CIGALE (année de référence 2016 – échelle communale)
- Emissions GES d'origine non énergétique : AtmoSud (année de référence 2016 – échelle communale)
- Emissions de polluants atmosphériques : AtmoSud (année de référence 2013 – échelle communale)
- Adaptation aux changements climatiques : station météo France (Sainte-Maxime et Cogolin) pour les relevés des paramètres climatiques (températures b, précipitations) + portail D.R.I.A.S (<http://www.drias-climat.fr>) pour les traductions de scénarios climatiques

### VII.2.1 Clefs de lecture

#### VII.2.1.1 Périmètre de l'étude

Les résultats sont présentés par secteur d'activités du territoire de la C.C.G.S.T Les secteurs de consommation pris en compte sont donc les suivants : Résidentiel, Tertiaire, Transport (personnes et de marchandises), Industrie et Agriculture. Les secteurs de consommation non pris en compte sont donc les suivants : Alimentation, Construction et voirie, Fabrication des futurs déchets.

#### VII.2.1.2 Années de collecte des données

L'année de « reporting » (année de collecte des données) est **2016**. Elle renvoie aux données disponibles et fournies par l'intermédiaire des observatoires régionaux AtmoSud et Energ'Air au moment de la réalisation du présent diagnostic

#### VII.2.1.3 Présentation des résultats

Pour chacun de ces secteurs, les résultats sont donnés sous les rubriques suivantes :

- Description rapide du secteur concerné par les différents indicateurs-clés (ex : parc de logements pour le secteur résidentiel)
- Résultats :
  - **Consommations énergétiques** du secteur concerné exprimé par type d'énergie et par usage. L'unité de mesure utilisée est le Gigawatt heure (GWh).
  - **Emissions de GES** du secteur concerné. L'unité de mesure utilisée est la tonne équivalente CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e). La correspondance avec la tonne équivalent carbone (teC) est la suivante : 1teC = 44/12 tCO<sub>2</sub>e.
- Les **enjeux de transcription réglementaire dans le cadre de la révision du SCoT**

Les **potentiels** (maîtrise des consommations énergétiques, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique) seront présentés dans **le futur rapport contributif à la réflexion** sur le futur PADD du SCoT du Golfe de Saint-Tropez

### VII.2.2 Eléments de pédagogie sur les unités utilisées

### VII.2.2.1 L'énergie

Les résultats sont présentés en **GWh<sup>9</sup>** (gigawattheure)

Le facteur de conversion utilisé est le suivant : **1 GWh = 1\*10<sup>9</sup> Wh = 86 tep (tonne équivalent pétrole)**.

Quelques ordres de grandeurs sur l'unité GWh

- Production annuelle d'électricité de la centrale nucléaire de Fessenheim = 12 417 GWh (2012)
- Production annuelle d'une éolienne sur un moyennement très venté = 4 GWh par an soit l'équivalent consommation de 1 600 habitants

Energie primaire, énergie finale

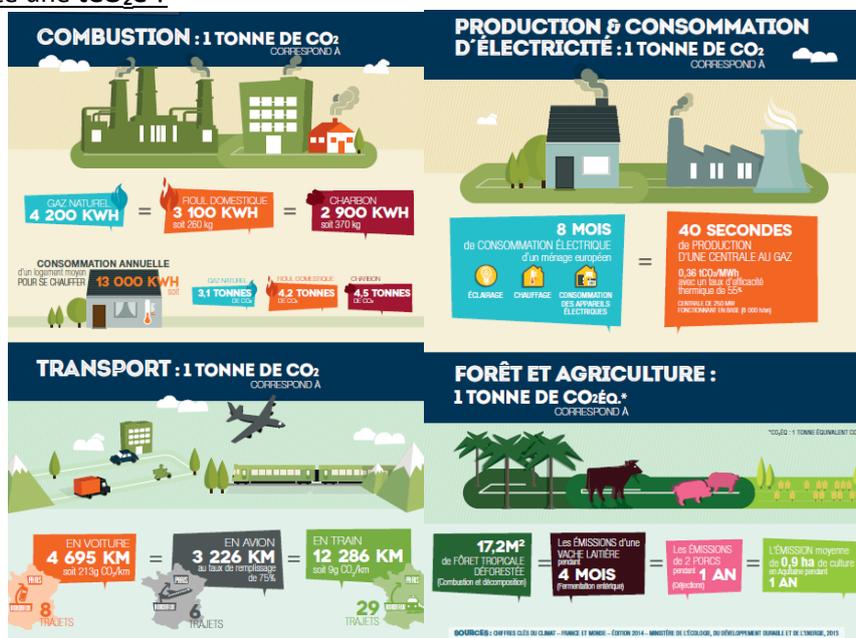
L'énergie utilisée concrètement par l'utilisateur final est le produit d'une chaîne de transformation d'énergies primaires. Les résultats de la présente étude sont présentés en énergie finale. Par convention :

- Pour les énergies fossiles et bois → énergie primaire = énergie finale
- Pour l'électricité → énergie primaire = 2,58\*énergie finale

### VII.2.2.2 Les émissions de GES

Les résultats sont présentés en **tCO<sub>2</sub>e (tonne équivalent CO<sub>2</sub>)**.

Que représente une tCO<sub>2</sub>e ?



Source : Orecca

**Quelques ordres de grandeurs, 1 tCO<sub>2</sub>e =**

- 4 695 km en voiture
- L'équivalent des rejets annuels (base 2012) d'un ménage du Golfe de Saint-Tropez pour son habitat (chauffage, eau chaude sanitaire, électricité spécifique, climatisation, cuisson)
- 40 secondes de production d'une centrale au gaz
- 17,2 million de m<sup>2</sup> de forêt tropicale déforestée

<sup>9</sup> 1 GWh = 1 000 000 kWh. Au quotidien, 1 kW c'est : regarder la télévision pendant 10 heures, prendre 3 douches à l'eau chaude, griller 65 tranches de pain blanc, passer l'aspirateur pendant 1 heure, sécher 10 fois ses cheveux etc.

## LEXIQUE - POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Polluants	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
Principaux polluants de l'air			
Oxydes d'azote (NOx)	Toutes combustions de combustibles fossiles (charbon, fioul, essence, gasoil, gaz...). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement ou les cheminées d'usine se transforme en dioxyde d'azote (NO2) au contact de l'air.	Gaz irritant pour les bronches. Il entraîne une altération respiratoire et une hyperactivité bronchique chez les asthmatiques et favorise les infections pulmonaires chez l'enfant.	Pluies acides. Précurseur de la formation de l'ozone troposphérique. Il déséquilibre également les sols sur le plan nutritif.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)* et composés organiques volatils (COV)	Combustions incomplètes, utilisation de solvants (peinture, colles) et de dégraissants, produits de nettoyage, remplissage de réservoirs automobiles, de citernes...	Effet divers selon les polluants dont irritations et diminution de la capacité respiratoire Considérés pour certains comme cancérogènes pour l'homme (benzène, benzo-(a)pyrène) Nuisances olfactives fréquentes	Précurseurs dans la formation de l'ozone Précurseurs d'autres sous-produits à caractère oxydant (PAN, acide nitrique, aldéhydes...)
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	Combustion de matières fossiles contenant du soufre (charbon, fuel, gazole, ...) et procédés industriels. La nature émet aussi des produits soufrés (volcans).	Le dioxyde de soufre est un gaz irritant qui agit en synergie avec d'autres substances comme les particules. Il est associé à une altération de la fonction pulmonaire chez l'enfant et à une exacerbation des symptômes respiratoires aigus chez l'adulte (toux, gêne respiratoire). A long terme : Insuffisance pulmonaire permanente due à des crises répétées de bronchoconstriction.	Dégradation des sols (due aux pluies acides) et dégradation des bâtiments (réactions chimiques avec la pierre)
Particules en suspension (PM)	Installations de combustion industrielles ou domestiques, trafic routier diesel, industries, origine naturelle (volcanisme, érosion...) PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 µm (retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures) PM2,5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires)	Irritation et altération de la fonction respiratoire chez les personnes sensibles. Peuvent être combinées à des substances toxiques voire cancérogènes comme les métaux lourds et les hydrocarbures. Associées à une augmentation de la mortalité pour causes respiratoires ou cardio-vasculaires.	Salissures des bâtiments et des monuments, altération de la photosynthèse.

Polluants	Origine	Effets sur la santé	Effets sur l'environnement
Principaux polluants de l'air			
Ozone (O <sub>3</sub> )	Polluant secondaire, produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires (NOx, CO et COV) et principal indicateur de la pollution photochimique.	Gaz agressif qui peut provoquer la toux, diminuer la fonction respiratoire, entraîner des maux de tête et irriter les yeux. Il peut également entraîner une hypersensibilité bronchique. Associé à une augmentation de la mortalité au moment des épisodes de pollution. A long terme : Diminution des fonctions respiratoires.	Effet néfaste sur la photosynthèse et la respiration des végétaux. Oxydation de matériaux (caoutchoucs, textiles...) Contribue à l'effet de serre.
Monoxyde de carbone (CO)	Combustion incomplète des combustibles et carburants fossiles due aux mauvais réglages des systèmes	Très toxique. Il entraîne un manque d'oxygénation du système nerveux, du cœur et des vaisseaux sanguins pouvant entraîner des nausées, vertiges et malaises, voire le coma et le décès (première cause de décès par intoxication en France).	Participe aux mécanismes de formation de l'ozone. Se transforme en gaz carbonique et contribue ainsi à l'effet de serre.
Métaux lourds : plomb (Pb), mercure (Hg), arsenic (As), cadmium (Cd), nickel (Ni)	Combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères, et de certains procédés industriels.	S'accumulent dans l'organisme, effets toxiques à plus ou moins long terme Affectent le système nerveux, les fonctions rénales, hépatiques, respiratoires	Contamination des sols et des aliments S'accumulent dans les organismes vivants dont ils perturbent l'équilibre biologique
Autres sources de nuisances			
Pollens	Eléments reproducteurs produits par les organismes mâles des plantes. Se dispersent soit grâce aux insectes, soit par le vent.	Allergie saisonnière au pollen (pollinose ou rhume des foies) Concerne 10 à 30 % de la population Les pollens les plus allergisants sont : bouleau, aulne, noisetier, platane, olivier, frêne, chêne, graminées, plantain, armoise, ambroisie...	
Odeurs	Substances chimiques de composition très variable comme certains COV, parfois uniquement détectables par le nez humain (outil le plus sensible mais subjectif)	Peuvent être une atteinte au bien-être Ne sont pas forcément liées au risque sanitaire Ne font pas partie des critères de toxicité	

### *VII.3 LISTE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE ELECTRIQUE POUR VEHICULES SUR LE GOLFE DE SAINT-TROPEZ*

Commune	Adresse	Accès	Prix	Stationnement (places)	Prise type 3c	Prise EU domestique	Prise Caravane	Prise type 2	Type de recharge
Sainte Maxime	Renault - Sainte Maxime 224 Route du Plan de la Tour 83120 Sainte-Maxime	Ouvert à tous les utilisateurs	Recharge payante Stationnement gratuit	1	1	1			Accélérée (16 kW-30kW)
Sainte-Maxime	Best Western 3 Avenue du Montfleuri 83120 Sainte-Maxime	Réservé aux clients	Recharge gratuite			4			Standard (2 kW- 5 kW)
Sainte-Maxime	Parking Public du Centre Rue des Combattants en Afrique du Nord 83120 Sainte-Maxime	Ouvert à tous les utilisateurs	Recharge payante			1	1		Standard (2 kW- 5 kW)
Grimaud	Villa Rive Belle 2951 Chemin du Val de Gilly 83310 Grimaud	Réservé aux clients	Recharge gratuite Stationnement gratuit	1		1			Standard (2 kW- 5 kW)
Grimaud	Résidence les Restanques 83310 Grimaud	Réservé aux clients	Recharge gratuite Stationnement gratuit	4		4			Standard (2 kW- 5 kW)
Grimaud	Renault Soca 129 route Littoral 83310 Grimaud	Ouvert à tous les utilisateurs	Recharge gratuite Stationnement gratuit	1	1				Standard (2 kW- 5 kW)
Gassin	osmoke Jaymotion 2 Boulevard de Provence 83580 Gassin	Ouvert à tous les utilisateurs	Recharge payante Stationnement gratuit	1		1			Standard (2 kW- 5 kW)
Saint-Tropez	Parc des Lices Avenue Paul Roussel 83990 Saint-Tropez	Ouvert à tous les utilisateurs	Recharge gratuite	1		1			Standard (2 kW- 5 kW)
Saint-Tropez	Parking du nouveau Port 83990 Saint-Tropez	Réservé aux utilisateurs identifiés	Recharge gratuite	4	1			3	Accélérée (16 kW-30kW)
Saint-Tropez	Place du 15eme Corps 83990 Saint-Tropez	Réservé aux utilisateurs identifiés	Recharge payante	2				2	Accélérée (16 kW-30kW)

Commune	Adresse	Accès	Prix	Stationnement (places)	Prise type 3c	prise EU domestique	Prise Caravane	Prise type 2	Type de recharge
Saint-Tropez	Hôtel Sezz Saint-Tropez - Restaurant Colette 151 Route des Salins 83990 Saint-Tropez	Réservé aux clients de marque	Recharge gratuite					2	Accélérée (16 kW-30kW)
Saint-Tropez	Plage de l'Estagnet 83990 Saint Tropez	Réservé aux utilisateurs identifiés	Recharge gratuite Stationnement gratuit					2	Accélérée (16 kW-30kW)
Ramatuelle	La Réserve Ramatuelle Chemin de la Quessine 83350 Ramatuelle	Réservé aux clients de marque	Recharge gratuite Stationnement gratuit	1				1	Accélérée (16 kW-30kW)
La Croix-Valmer	Plus de Bornes - La Croix-Valmer 836 D559 83420 La Croix-Valmer France	Ouvert à tous les utilisateurs	Recharge payante Stationnement gratuit	2				2	Accélérée (16 kW-30kW)
Cavalaire-sur-Mer	Médiatèque - Cavalaire-sur-Mer Rue Saint Pierre 83240 Cavalaire-sur-Mer	Réservé aux utilisateurs identifiés	Recharge payante Stationnement gratuit	2				2	Accélérée (16 kW-30kW)
Cavalaire-sur-Mer	Gambetta - Cavalaire-sur-Mer Rue Léon Gambetta 83240 Cavalaire-sur-Mer	Réservé aux utilisateurs identifiés	Recharge payante Stationnement gratuit		2				Accélérée (16 kW-30kW)

## VII.4 LISTE DES ENTREPRISES CERTIFIEES R.G.E SUR LE TERRITOIRE DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Le territoire du Golfe de Saint-Tropez compte 28 entreprises qualifiées R.G.E. La répartition selon les domaines de travaux est présentée dans le graphique ci-dessous :

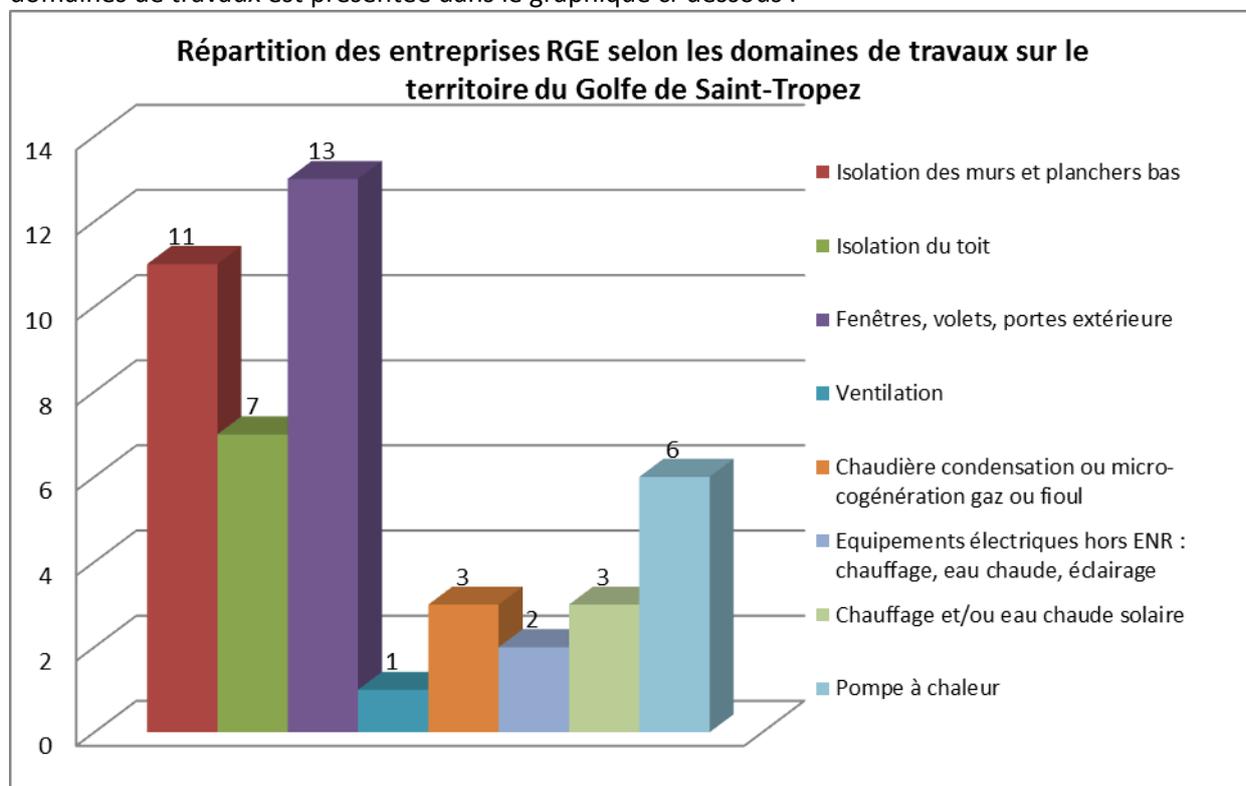


Figure 49 : Nombre d'établissements certifiées R.G.E sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez – Source Artelia d'après : <http://www.renovation-info-service.gouv.fr>

A noter, qu'aucune entreprise du territoire n'est qualifiée sur les domaines de travaux suivants :

- Travaux efficacité d'énergie
- Installations EnR
- Chauffage et/ou eau chaude au bois
- Forage géothermique
- Panneaux photovoltaïques
- Rénovation global
- Projet complet de rénovation

## VII.5 TABLEAU DE CORRESPONDANCES DES ENJEUX / ORIENTATIONS ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

Enjeux	N°	Axes	N°	Orientations	Objectifs opérationnels	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21					
La rénovation énergétique des bâtiments par cible, niveau de performance et substitution des EnR	1	Accroître la gestion économe des ressources énergétiques	1	Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES liées au cadre bâti	Accélérer la réhabilitation énergétique des bâtiments résidentiels, économiques et commerciaux, notamment dans les centres anciens des 12 villages du Golfe et de ses hameaux pour offrir de nouvelles perspectives de qualité de vie retrouvée et encourager le retour des habitants à l'année							X						X						X	X						
La baisse du confort thermique estival affectant la santé des personnes âgées et les touristes se rendant sur le Golfe					La définition des objectifs de performance énergétique renforcée dans le cadre des opérations neuves et favoriser le bioclimatisme dans les choix architecturaux et d'aménagement											X						X	X				X	X	X		
Le développement de constructions nouvelles respectant des performances énergétiques et environnementales					Produire des bâtiments publics exemplaires											X							X					X	X		
La hiérarchisation de l'armature territoriale pour la réduction des distances parcourues (ville courte distance, localisation / accessibilité des activités etc.)			2	Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES liées aux déplacements	2	Diminuer les obligations de déplacements longue distance et multiples en repensant, à l'échelle des 12 villes et villages, l'accueil de l'habitat, de l'emploi, des activités et des commerces																				X	X	X			
La hiérarchisation de l'armature territoriale pour la réduction des distances parcourues (ville courte distance, localisation / accessibilité des activités etc.)						Proposer une offre alternative à la voiture pour pénétrer dans le territoire et y circuler, en particulier pour les touristes d'un jour																			X				X	X	
Le suivi / reporting des émissions de polluants (NOx) et le développement de solutions de mobilité alternatives (ex : électrique) pour les besoins de déplacements des touristes (notamment en haute saison)						Renforcer les mobilités douces à travers le réinvestissement des espaces publics (espaces dédiés, espaces partagés...)																			X	X			X	X	X
Le développement d'offres alternatives crédibles à la voiture individuelle par des itinéraires de modes actifs (pour des déplacements de proximité notamment)						Encourager l'utilisation d'un système de transports collectifs renouvelé à l'échelle du Golfe																			X		X			X	X
La hiérarchisation de l'armature territoriale pour la réduction des distances parcourues (ville courte distance, localisation / accessibilité des activités etc.)						Déployer l'usage des véhicules électriques par un maillage de bornes de recharges pour les solutions individuelles de mobilité																				X			X	X	X
Les usages nouveaux / responsables de la voiture particulière (covoiturage, autostop participatif...) et les nouvelles technologies pour la mobilité et les transports (électrique, hybride, gaz mobilité)						Mettre en œuvre les grands projets notamment un TCSP sur le fond du Golfe																				X			X	X	X
La hiérarchisation de l'armature territoriale pour la réduction des distances parcourues (ville courte distance, localisation / accessibilité des activités etc.)						3	Augmenter et incorporer des EnR électrique dans le réseau existant	3	Maitriser les coûts d'aménagement des réseaux et la gestion des priorités dans les investissements publics en localisant les unités de productions au plus proche des centres de consommation									X													X
La production d'énergies renouvelable électrique, en adéquation avec les possibilités offertes par le réseau électrique du Golfe (contexte de fragilité de l'approvisionnement)	Identifier et valoriser des gisements de production en privilégiant les espaces déjà artificialisés et notamment les espaces d'activités, les parkings, les bâtiments industriels et commerciaux															X										X		X			
La prise en compte de la problématique de l'approvisionnement électrique du Golfe (analyse des consommations du bâti résidentiel / tertiaire)	4	Renforcer le mix énergétique pour la production de chaleur et de froid	4	Guider le choix des habitants dans la réhabilitation de leur logement ou locaux d'activités vers des solutions alternatives (chaudières bois, panneaux solaires...)					X								X	X		X							X	X			
La rénovation énergétique des bâtiments par cible, niveau de performance et substitution des EnR				Mutualiser des équipements de production de chaud et de froid entre des équipements publics, des nouveaux programmes de logements ou d'activités par la constitution de réseaux de chaleur urbain					X										X	X		X							X	X	
La mise en place de réseaux (chaleur ou froid) en adéquation avec les objectifs de densification / mixité urbaine				Expérimenter en fonction des opportunités et des avancées technologiques sur de nouvelles solutions de chauffage et de froid																X	X		X							X	X
La recherche d'alternatives à l'électricité pour la production de chaleur renouvelable				Renforcer la filière locale bois énergie à travers la gestion raisonnée et l'exploitation du massif des Maures dans le cadre d'une charte forestière portée par le Syndicat Mixte des Maures		X	X																				X	X			
Le développement de la filière bois en lien avec les potentialités offertes par le Massif des Maures	3	Savoir habiter sur un territoire fortement soumis aux risques naturels	5	S'adapter aux risques majeurs d'inondation	S'adapter de manière permanente en fonction de l'avancée de la connaissance vis-à-vis de l'évolution des risques naturels																		X		X						
L'aggravation du risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales : la maîtrise de l'étalement urbain pour limiter																												X			



## VII.6 LISTE DES ACRONYMES

**ADEME** = Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**APEV** = Agence des politiques énergétiques du Var

**BRGM** = Bureau de Recherches Géologiques et Minières

**CAD** = Communauté d'Agglomération Dracénoise

**CAVEM** = Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée

**CCCV** = Communauté de Communes Cœur du Var

**CCGST** = Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez

**CEE** = Certificats d'économies d'énergie

**CEP** = Conseil en Energie Partagé

**CEREMA** = Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

**CNPF** = Centre National de la Propriété Forestière

**COFOR 83** = Communes forestières du Var

**COSMA** = Contournement Ouest de Sainte-Maxime

**COVNM** = composés Organiques Volatils Non Méthaniques

**Cumac** = « cumulé » et « actualisés »

**DFCI** = Défense de la Forêt contre les incendies

**EnR** = énergies renouvelables

**EnR & R** = énergies renouvelables et de récupération

**EP** = Eclairage Public

**FISAC** = Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

**FPRNM** = Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs

**GEMAPI** = Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations

**GES** = gaz à effet de Serre

**GNV** = Gaz naturel pour véhicules

**H<sub>2</sub>** = hydrogène

**HQE** = Haute Qualité Environnementale

**IRSTEA** = Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture

**IRVE** = Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques

**kt(CO<sub>2</sub>e)** = Kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub>

**kWh** = Kilowattheure

**LTECV** = Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte

**MW** = Mégawatts

**NH<sub>3</sub>** = ammoniac

**NO<sub>x</sub>** = Oxydes d'azote

**NO** = monoxyde d'azote

**NO<sub>2</sub>** = dioxyde d'azote

**PAC** = pompes à chaleur

**PAT** = Projet Alimentaire de Territoire

**PCAET** = Plan Climat Air Energie Territoire

**PCDMR** = Programme Coordiné de Développement et de Modernisation des Réseaux

**PIDAF** = Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagements Forestiers

**PLU (i)** = Plan Local d'Urbanisme (intercommunale)

**PM<sub>10</sub>** = particules inférieures à 10 µm (microns mètre = 10-12 mètre)

**PM<sub>2.5</sub>** = particules inférieures à 2.5 µm

**RCU** = Réseau de chaleur urbain

**RTE** = Réseau de transport d'électricité

**SO<sub>2</sub>** = dioxyde de soufre

**S3EnR** = Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables

**SDCV** = Schéma Départemental de Covoiturage du Var

**SCoT** = Schéma de Cohérence Territorial

**SIVED** = Nouvelle Génération = Syndicat Intercommunal de Valorisation et d'Alimentation des Déchets

**SIVOM** = Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

**SNBC** = Stratégie Nationale Bas Carbone

**SRADDÉT** = Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

**SRCAÉ** = Schéma Régional Climat Air Énergie

**SRÉ** = Schéma Régional Écologique

**SYMIECVAR** = Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var

**TCSP** = Transports Collectifs en Site Propre

**TEP** = Tonne Equivalent Pétrole

**TÉPCV** = Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

**TÉPos** = Territoire à Énergie Positive

**VAÉ** = Vélos à Assistance Électrique